



parent  
à Paris

# Prolongez l'expérience des **PARIS ME GUIDE** sur iPad



Retrouvez les guides *Parent à Paris* et *Se loger à Paris* sur iPad (et iPhone) dans des versions enrichies et multimédias : vidéos, sons, cartographie...

**Téléchargez gratuitement l'application  
*Paris me guide* sur l'App Store**





# Édito

Paris est une ville d'accueil, dont la richesse principale est la diversité - sociale, culturelle et générationnelle. C'est le résultat d'une forte dynamique démographique : en onze ans notre capitale a gagné près de 120 000 habitants, dont de nombreuses familles. Cette dynamique, nous l'avons encouragée et nous voulons encore l'amplifier. Nous aménageons une ville mieux adaptée aux familles, avec plus d'espaces verts, d'espaces de jeux, d'activités et 10 300 nouvelles places en crèche créées à l'issue de la seconde mandature. À la fois Ville et Département, caractérisé par une très forte proportion d'enfants dont les deux parents travaillent, Paris est aujourd'hui en tête des départements français pour l'accueil de la petite enfance.

Ce guide pratique permettra donc à tous les parents d'enfants âgés de 0 à 24 ans de connaître les nombreux services proposés, les aides et autres dispositifs mis à leur disposition par la Ville. Un accent particulier a été mis sur les foyers monoparentaux qui subissent tout particulièrement les conséquences de la crise économique et sociale et des problèmes de logement dans la capitale. L'information contenue dans ce guide peut être complétée de conseils personnalisés, délivrés en mairie d'arrondissement au sein des Relais informations familles mis en place dans douze arrondissements.

J'espère donc que chaque famille trouvera ici les solutions qui lui seront nécessaires pour mieux vivre ensemble dans notre ville.

**LA VILLE DE PARIS  
S'EFFORCE  
DE DONNER  
UNE INFORMATION  
TOUJOURS  
PLUS CLAIRE  
ET PLUS COMPLÈTE.**

**BERTRAND DELANOË  
MAIRE DE PARIS**

# Sommaire

## Être parent

- 8 ▶ J'attends un bébé, quels services me sont proposés ?
- 14 ▶ Je souhaite adopter un enfant
- 16 ▶ L'état civil de mon enfant
- 18 ▶ Où s'informer ?
- 21 ▶ Être parent... pas si simple
- 25 ▶ Quelques dates capitales

## Mon bébé de 0 à 3 ans

- 28 ▶ Les différents modes d'accueil
- 31 ▶ À quelles aides puis-je prétendre ?
- 34 ▶ Veiller à la santé de mon bébé
- 38 ▶ Activités et loisirs pour les 0-3 ans
- 41 ▶ Quelques dates capitales

## Mon enfant de 3 à 6 ans

- 44 ▶ Découvrir l'école
- 48 ▶ Quelles activités après l'école ?
- 50 ▶ À quelles aides puis-je prétendre ?
- 52 ▶ Veiller à la santé de mon enfant
- 54 ▶ Activités et loisirs pour les 3-6 ans
- 59 ▶ Quelques dates capitales





—  
**P. 60**

**Une rentrée 2013  
sur de nouveaux  
rythmes**

## Mon enfant de 6 à 12 ans

- 64 ▶ L'école
- 66 ▶ Quelles activités après l'école ?
- 68 ▶ À quelles aides puis-je prétendre ?
- 69 ▶ Quelques dates capitales
- 70 ▶ Veiller à la santé de mon enfant
- 72 ▶ Activités et loisirs pour les 6-12 ans

## L'ado- lescence

- 84 ▶ Le collège et le lycée
- 88 ▶ À quelles aides puis-je prétendre ?
- 90 ▶ Transports et déplacements
- 92 ▶ Vers l'autonomie
- 96 ▶ Devenir citoyen
- 98 ▶ Préserver sa santé
- 104 ▶ Les activités culturelles et sportives
- 110 ▶ Quelques dates capitales



# Som- maire

---

J'attends un bébé,  
quels services  
me sont proposés ? **8**

Je souhaite adopter  
un enfant **12**

L'état civil  
de mon enfant **14**

Où s'informer ? **18**

Être parent...  
pas si simple ! **21**

Quelques  
dates capitales **25**

# Être parent

# J'ATTENDS un bébé, quels services me sont proposés ?

L'arrivée d'un enfant soulève des interrogations. Le suivi médical et social pendant la grossesse vous permettra d'y répondre et de bien préparer l'arrivée de votre bébé. Que vous soyez futurs ou jeunes parents, découvrez l'ensemble des services gratuits proposés pour faciliter l'attente et les premiers pas de votre enfant.

## Un suivi médical préventif et une écoute attentive dans les centres de Protection maternelle et infantile (PMI)

### LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PMI DANS LES MATERNITÉS

Qu'est-ce que c'est ?

Le département de Paris assure un accueil dans chaque maternité publique parisienne. Celui-ci a pour mission de recevoir toute femme enceinte se présentant à la maternité, de faciliter l'exercice de ses droits à une protection sociale et de l'aider à s'inscrire dans une maternité.

Qui peut en bénéficier ?

**Toutes les femmes enceintes parisiennes.**

**La liste des maternités conventionnées disposant d'une structure d'accueil PMI et des centres de PMI est disponible sur [paris.fr](http://paris.fr).**

### LES CENTRES DE PMI

Qu'est-ce que c'est ?

**Les centres de PMI** sont ouverts à tous et gratuits. Les parents de jeunes enfants peuvent y obtenir des conseils de puériculture, un accompagnement et un suivi médical préventif pour les enfants de moins de six ans. Les centres proposent également des permanences de sages-femmes.

Qui peut en bénéficier ?

**Les jeunes parents** : la santé et le développement de votre enfant de moins de 6 ans sont suivis à travers des consultations médicales préventives. Vous pourrez rencontrer des puéricultrices pour faire un point sur la croissance, la nutrition et la santé de votre enfant. Des activités d'éveil et d'aide à la parentalité sont également proposées par des professionnels de la petite enfance. **La liste des centres de PMI de chaque arrondissement est disponible sur [paris.fr](http://paris.fr).**

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

PMI

Maternités  
conventionnées

Pendant la grossesse  
Services sociaux



## LES CENTRES MATERNELS

Qu'est-ce que c'est ?

**Les centres maternels accueillent des femmes en difficulté maternelle et/ou psychologique qui demandent un soutien autour du lien mère-enfant.** Les mères (ou futures) mères seules d'un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans sont admises dans une structure collective ou en appartement. Elles sont prises en charge avec leur(s) enfant(s). **Ceux-ci bénéficient de la crèche du centre maternel ou bien d'un accueil chez un(e) assistant(e) maternel(e).**

Quelles missions ?

**L'aide à la parentalité et l'insertion sociale et professionnelle sont les deux missions des centres maternels.** L'objectif prioritaire est en effet de maintenir, **créer ou renforcer les liens** entre la mère et son enfant : les femmes reçoivent un soutien adapté et bénéficient d'un accompagnement **psychosocial**. Le père de l'enfant est, autant que possible, associé au projet. Ces actions sont réalisées avec les différents partenaires concourant à la prévention et la protection de l'enfance et à l'insertion socioprofessionnelle.

Plusieurs centres à Paris

**Il existe 4 centres maternels départementaux et 6 centres associatifs.** Des structures plus spécialisées, peuvent également prendre en charge des femmes ayant des difficultés spécifiques (**addictions, difficultés psychologiques**). Il existe également un centre parental qui accueille des jeunes couples en appartement autonome. Tout comme les centres maternels, il a pour mission le soutien à la parentalité. L'accès à ces établissements se fait à partir d'une évaluation par un travailleur social (voir SSDP p. 24), qui la transmet ensuite à l'Aide départementale envers les mères isolées avec enfants de moins de trois ans (ADEMIE). Un courrier motivé des jeunes femmes ou jeunes couples en difficulté, adressé à l'ADEMIE, peut suffire. L'ADEMIE centralise et oriente toutes les demandes et assure le suivi administratif et financier tout au long du séjour des familles.

### ADEMIE

76-78, rue de Reully

75012 Paris

☎ 01 53 46 85 76 ou 86 99



## Accompagnement des parents en situation de handicap

L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS (IMM)

L'IMM offre une consultation grossesse aux personnes en situation de handicap moteur, auditif et visuel, et ce depuis 2006.

Cette consultation peut être assurée en langue des signes française (LSF), avec un suivi obstétrical mensuel et des cours de préparation à la naissance.

Le département mère-enfant dispose de locaux et de matériel adaptés aux personnes en situation de handicap moteur.

**Institut mutualiste Montsouris (IMM)**

42, boulevard Jourdan - 75014 Paris  
☎ 01 56 61 62 63

## LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (SAPPH)

Le SAPPH propose un accompagnement aux personnes en situation de handicap sensoriel ou moteur. Chaque prise en charge personnalisée répond aux besoins des parents ou futurs parents. Le partenariat avec plusieurs maternités parisiennes offre la possibilité d'un accompagnement adapté même avant la grossesse.

Cette prise en charge sera suivie ensuite d'un soutien postnatal et ce jusqu'aux 7 ans de l'enfant si besoin.

**Fondation hospitalière Sainte-Marie SAPPH IPP**

26, boulevard Brune

75014 Paris

☎ 01 40 44 39 05

✉ [ipp-spph@free.fr](mailto:ipp-spph@free.fr)

[fondationhospitalieresaintemarie.com](http://fondationhospitalieresaintemarie.com)

**La Pitié-Salpêtrière**

Le service de gynécologie obstétrique propose un suivi gynécologique aux femmes en situation de handicap moteur ou sensoriel.

**Maternité de la Pitié**

47-83, boulevard de l'Hôpital  
75013 Paris

☎ 01 42 17 77 12

ou 01 42 17 77 13

## Les congés maternité et paternité

L'attente, puis l'arrivée d'un enfant bouleversent votre vie personnelle et professionnelle.

Vous avez droit à un congé maternité ou paternité pour vous permettre d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions. Découvrez l'ensemble de vos droits professionnels avant et après la naissance :

### LES CONGÉS MATERNITÉ (CONGÉ PRÉNATAL ET POSTNATAL)

Leurs durées varient selon le nombre d'enfants à venir et celui des enfants à charge.

En revanche, vos droits restent les mêmes, quel que soit votre type de contrat, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), dans le secteur privé ou dans la fonction publique.

Pour un premier enfant ?

**Vous avez le droit à 16 semaines au total :** 6 semaines avant la date prévue de l'accouchement et 10 semaines après. Vos droits sont identiques pour la naissance du deuxième enfant.

À partir du troisième enfant ?

**Vous avez le droit à 26 semaines au total :** 8 semaines avant et 18 semaines après la naissance.

En cas de naissance multiple ?

**Pour des jumeaux :** vous avez le droit à 34 semaines, 12 avant et 22 après la naissance.

**Pour des triplés ou plus :** vous avez le droit à une durée totale de 46 semaines: 24 avant et 22 après la naissance.

## Bon à savoir

Chaque premier mercredi du mois, des réunions d'échanges sont organisées avec les parents, les enfants et les équipes de professionnels de l'Institut Montsouris.

## Bon à savoir

En cas de couches pathologiques, votre congé est prolongé et votre arrêt de travail est indemnisé comme un arrêt maladie.

## LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Si vous travaillez

**Pendant toute la durée de votre congé de maternité, votre assurance maladie vous verse des indemnités tous les 14 jours jusqu'à votre accouchement.**

Pensez à envoyer à votre caisse d'assurance maladie le certificat d'accouchement pour obtenir le versement de sommes correspondant au congé postnatal.

Pour le paiement de la dernière quinzaine, vous devez adresser à votre centre d'assurance maladie une attestation de reprise de travail complétée par votre employeur ou une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas repris le travail.

**Pour les professions non salariées,** renseignez-vous sur vos droits auprès de votre caisse d'assurance maladie.

En cas de cessation d'activité, les droits aux indemnités journalières sont maintenus pendant 12 mois.

Si vous êtes au chômage

Si, au cours des 12 derniers mois, vous avez perçu une allocation de Pôle emploi, votre activité salariée avant la période de chômage sert de base au calcul de votre indemnité journalière.

## LE CONGÉ PATERNITÉ

Si vous exercez une activité professionnelle, que vous soyez marié ou non, **vous pouvez demander à bénéficier d'un congé paternité en plus des 3 jours ouvrés** accordés au titre du congé de naissance.

Quelle durée ?

**Le congé paternité peut durer jusqu'à 11 jours consécutifs,** samedis et dimanches compris, pour la naissance ou l'adoption de votre enfant. Vous pouvez prolonger jusqu'à 18 jours en cas de naissances multiples.

Quand ?

**Vous devez prendre votre congé paternité dans un délai de 4 mois après la naissance.**

Vous pouvez soit le prendre immédiatement après vos 3 jours de congé de naissance, soit plus tard. Il est également possible de le prendre après vos congés annuels ou vos jours de RTT. En revanche, vous ne pouvez pas le fractionner.

## LA REPRISE DU TRAVAIL APRÈS UN CONGÉ MATERNITÉ

Vous souhaitez reprendre votre activité professionnelle

**À votre retour de congé de maternité, vous devez retrouver votre poste ou un emploi similaire.** Vous

ne pouvez pas être licenciée pendant les 4 semaines suivant la fin de votre congé maternité.

Vous souhaitez travailler à temps partiel

**Vous devez justifier d'au moins un an d'an-**

**cienneté** dans l'entreprise au moment de la naissance de votre enfant pour pouvoir y bénéficier d'un travail à mi-temps. Ces modalités peuvent changer en cas de convention collective ou d'accords plus favorables.

Vous ne souhaitez pas reprendre votre activité professionnelle

**Vous devez dans ce cas signifier votre démission à votre employeur par courrier recommandé avec accusé de réception, 15 jours avant l'expiration de votre congé.**

Si vous dépassez ce délai, vous serez contrainte d'effectuer un préavis. Sachez que si vous changez d'avis, vous restez prioritaire pour une période de 12 mois suivant votre démission, sous réserve qu'un poste corresponde à vos qualifications.

## LE CONGÉ PARENTAL D'ÉDUCATION

Qu'est-ce que c'est ?

**C'est un congé sans solde** qui permet d'élever son enfant pendant trois ans. Il peut être pris

**Bon à savoir**

**Une entreprise de moins de 100 salariés a le droit de refuser un congé parental.**



### Foyers monoparentaux

**Paris propose dans ses services sociaux ou auprès d'associations mandatées un accompagnement vers l'emploi avec des parcours d'insertion sociale et professionnelle pour les foyers monoparentaux, en particulier les femmes.**

par le père, la mère ou conjointement. Ce congé suspend, sans le rompre, votre contrat de travail : vous retrouvez donc un poste à votre retour dans l'entreprise.

### Comment faire ?

Si vous souhaitez prendre un congé parental d'éducation, **vous devez avertir votre employeur par courrier recommandé** avec accusé de réception. Les délais pour prévenir votre employeur varient si vous décidez de :

→ **Prendre le congé parental à la suite du congé maternité** : 1 mois avant l'expiration de ce dernier.

→ **Prendre votre congé parental quelque temps après le congé de maternité** : 2 mois avant la date souhaitée.

→ **Transformer votre congé parental en mi-temps, ou inversement**, signifiez-le 1 mois avant la date prévue.

## Enceinte ? Vous avez le droit à un suivi médical !

Parce que la grossesse est une période cruciale en matière de santé, vous êtes prise en charge à 100% (remboursements, aides), quel que soit votre type de couverture sociale : assurance maladie, couverture maladie universelle (CMU), mutuelle complémentaire de santé, aide médicale de l'État (AME)...

### AVANT LE 6<sup>e</sup> MOIS

Des examens "obligatoires"

Durant les 6 premiers mois, des examens de santé sont indispensables pour s'assurer que la grossesse se passe bien pour vous et votre futur enfant. Pour les examens dits "obligatoires", **vous bénéficiez d'une prise en charge avec remboursement à 100% des dépenses de santé**. Ceci est valable quelle que soit votre couverture sociale, que vous ayez ou non une mutuelle complémentaire.

Les examens complémentaires

**Ils sont également pris en charge à 100% par votre assurance maladie et votre mutuelle complémentaire, à condition d'être prescrits médicalement.**

→ **Si vous n'avez pas de mutuelle complémentaire** : le département de Paris prend en charge le ticket modérateur.

→ **Si vous ne bénéficiez d'aucune assurance sociale** : l'intégralité du suivi médical de votre

grossesse peut être pris en charge par la Protection maternelle et infantile (PMI) du département de Paris.

Vous pouvez recevoir ces aides du département de Paris à condition que vous habitiez à Paris et que ces examens soient pratiqués dans une maternité conventionnée.

### À PARTIR DU 6<sup>e</sup> MOIS

**À partir du premier jour du 6<sup>e</sup> mois de votre grossesse jusqu'à 12 jours suivant votre accouchement, vous êtes prise en charge à 100%**, dans la limite des tarifs de la Sécurité sociale. Cela est valable pour l'ensemble de vos frais médicaux, d'analyses, d'hospitalisation (en rapport ou non avec votre grossesse), de votre accouchement et de ses suites.

## Les activités physiques pendant la grossesse

Les bienfaits des disciplines sportives douces sont nombreux : elles vous permettent de pratiquer une activité physique adaptée avant et après l'accouchement, de favoriser votre bien-être tout en partageant un moment privilégié avec votre futur enfant.

### LA NATATION PRÉNATALE ET POSTNATALE

**Les disciplines aquatiques sont idéales pour préparer votre corps** à l'accouchement et récupérer physiquement après la naissance de votre enfant. Elles permettent également aux femmes sportives de continuer à pratiquer une activité physique adaptée durant leur grossesse.

**La liste des piscines municipales et des associations proposant la natation prénatale et postnatale est disponible sur [paris.fr](http://paris.fr).**

### AUTRES DISCIPLINES

**D'autres activités vous sont également proposées dans les centres d'animation de la Ville de Paris** : yoga pré ou postnatal, gym douce, remise en forme postnatale, etc.

**Pour trouver le centre d'animation le plus proche de chez vous, rendez-vous sur : [active.paris.fr](http://active.paris.fr).**



Une solution facile  
et rapide pour faire  
garder votre tribu !

NOUNOU à 120 m

ASSISTANTE MATERNELLE à 50 m

BABY SITTER à 20 m

LE SITE GRATUIT  
D'ANNONCES  
DE GARDE D'ENFANT

**LETRIBUS.PARIS.FR**

# JE SOUHAITE adopter un enfant

Vous souhaitez vous engager dans une démarche d'adoption ? La Ville de Paris et son Espace Paris Adoption vous informent, vous aident et vous accompagnent dans toutes les étapes et démarches de ce projet.

## Espace Paris Adoption (EPA)

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu d'information, d'orientation et d'échanges pour toutes les personnes souhaitant adopter un enfant. Son objectif est de concilier les droits fondamentaux de l'enfant et les aspirations des futurs parents. L'EPA travaille en relation avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels.

Vous pourrez y rencontrer une équipe spécialisée et expérimentée : assistants socio-éducatifs psychologues, médecins pédopsychiatres... ainsi qu'une équipe administrative à votre écoute dans votre démarche d'adoption.

Des professionnels du Bureau des adoptions du département de Paris, chargés notamment d'évaluer les demandes d'agrément des postulants à l'adoption, vous aideront dans l'élaboration de votre projet familial.

L'EPA est aussi un lieu d'écoute et de rencontre pour tous ceux qui s'interrogent sur leur histoire, leurs origines, leur adoption. Ouvert depuis 2006, l'EPA a déjà permis à plusieurs centaines de familles parisiennes d'être informées et accompagnées dans leurs démarches.

## Quelles sont les grandes étapes d'une adoption ?

Ces démarches peuvent vous paraître complexes, mais sont indispensables au mûrissement et à la réussite de votre projet familial. Un réseau actif de professionnels est là pour vous informer et vous accompagner au cours de ces différentes étapes.

### Bon à savoir

L'EPA propose des débats sur différents thèmes : adoption de fratries, de grands enfants, d'enfants malades...

**Espace Paris Adoption**  
54, av. Philippe-Auguste  
75011 Paris  
☎ 01 55 25 89 10  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h30

JE VEUX EN SAVOIR +

Qv [paris.fr](http://paris.fr)

**mot-clé :**  
Adoption



→ Vous devez d'abord faire une demande d'agrément au Conseil général, qui examine attentivement votre projet et évalue les conditions d'accueil que vous êtes susceptible d'offrir à un enfant.

→ En cas d'obtention de l'agrément, vous pouvez alors postuler à l'adoption auprès des services français ou vous tourner vers l'adoption internationale.

→ Votre enfant et vous-même êtes ensuite suivis et accompagnés dans votre nouvelle vie de famille jusqu'au prononcé du jugement, et même au-delà si vous le souhaitez.

L'adoption d'un enfant pupille de l'État

**La décision de vous confier un enfant relève de l'autorité du préfet, tuteur des pupilles de l'État, assisté du Conseil de famille.**

Sous réserve de certaines conditions qui vous seront exposées dès le début de la procédure d'agrément, le bureau des adoptions pourra proposer votre candidature auprès des instances de tutelle.

Aujourd'hui, le nombre des enfants recueillis en qualité de pupilles de l'État est toutefois très réduit et le nombre des familles parisiennes agréées qui adoptent un pupille est seulement d'une quarantaine chaque année.

**La demande d'agrément se fait par courrier à l'adresse ci-dessous :**

**Président du Conseil général  
Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé  
Sous-direction des Actions familiales et éducatives  
Bureau des adoptions  
54, av. Philippe-Auguste  
75011 Paris**

////////////////////

## L'adoption internationale

Ce mode d'adoption est aujourd'hui largement majoritaire et comporte un certain nombre de spécificités. L'origine de l'enfant étant souvent lointaine, géographiquement comme culturellement, les professionnels du Bureau de l'adoption sont là pour vous accompagner dans cette réflexion.

Comment adopter un enfant à l'étranger ?

**Les personnes agréées souhaitant adopter un enfant à l'étranger peuvent s'adresser au Service de l'adoption internationale (SA) qui dépend du ministère des Affaires étrangères à l'Agence française de l'adoption (AFA) ou aux associations autorisées.**

Quel que soit votre choix, vous devrez vous adresser au ministère des Affaires étrangères pour la délivrance de visas d'adoption long séjour.

**Liste complète et détaillée des démarches à suivre et des organismes à contacter sur [paris.fr](http://paris.fr).**

### Bon à savoir

Un correspondant de l'AFA situé à l'Espace Paris Adoption peut vous aider à constituer votre dossier et vous accompagner dans vos démarches vers l'adoption internationale...

///////

# L'état civil DE MON ENFANT

L'arrivée de votre enfant implique un certain nombre de démarches à accomplir avant et après la naissance.

## Déclarer la naissance

Vous devez déclarer la naissance de votre enfant dans les 3 jours. Cette formalité est obligatoire, ne tardez pas ! Votre enfant pourrait se retrouver privé d'état civil durant plusieurs mois.

→ **C'est le père qui doit se charger de la déclaration, ou, à défaut, un témoin de l'accouchement.** La mère peut également s'en charger si elle a accouché sans témoin.

→ **Le père n'a pas à procéder à cette déclaration en cas de naissance dans un hôpital de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP).** La démarche est effectuée directement par l'AP-HP auprès de la mairie d'arrondissement concernée.

→ **En cas de naissance en clinique privée,** le père, la mère ou un témoin doit procéder à la déclaration dans les 3 jours.

## Reconnaître l'enfant

Si vous n'êtes pas marié, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère.

Pour la mère, c'est automatique dès lors que son nom figure sur l'acte de naissance. Le père en revanche doit effectuer la démarche :

→ **Avant la naissance :** il suffit de faire une déclaration auprès d'un officier d'état civil dans n'importe quelle mairie, muni d'une pièce d'identité.

→ **Au moment de sa naissance :** vous pouvez reconnaître votre enfant au moment de sa déclaration de naissance, dans les 3 jours suivant l'accouchement.

→ **Après la naissance :** procédez comme pour la déclaration avant naissance. Outre la pièce d'identité, il est conseillé de se munir de l'acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

## Bon à savoir

À la naissance du premier enfant, un livret de famille vous sera délivré. Adressez-vous à la mairie du lieu de naissance.

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ *paris.fr*

**mots-clés :**  
Démarches  
à la naissance





## L'autorité parentale

Qu'est-ce que c'est ?

**L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs relatifs à l'intérêt de l'enfant.** Les parents sont tenus de veiller à l'éducation, la protection, le respect et le développement de l'enfant jusqu'à sa majorité ou son émancipation.

Que faire en cas de séparation des parents ?

**En principe, la séparation des parents est sans incidence sur l'exercice de l'autorité parentale.** Chacun doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent.

**En cas de difficultés dans le partage de l'autorité parentale, les services sociaux peuvent vous aider ou vous orienter vers une médiation familiale.**

Si un désaccord persiste, les parents peuvent saisir le juge des affaires familiales auprès du tribunal de grande instance. Il s'efforcera de concilier les parties et de définir les modalités d'exercice de l'autorité parentale, en vue de l'intérêt supérieur de l'enfant.

## Le nom de l'enfant

### LES NOMS DES DEUX PARENTS

**Pour les couples non mariés** désirant que leur enfant porte leurs deux noms, les liens de filiation doivent être établis par chaque parent. En cas de reconnaissance tardive, vous pouvez faire auprès de votre mairie d'habitation une demande de changement de nom pour votre enfant.

### CHOISIR UN PRÉNOM

**Vous êtes entièrement libre dans le choix des prénoms de votre enfant.** Toutefois, si l'officier d'état civil estime que votre choix peut nuire à l'enfant, il peut alerter le procureur de la République, qui saisit le juge aux affaires familiales. Si celui-ci juge que le prénom de votre enfant lui est préjudiciable, il peut vous demander d'en changer.

### QUEL NOM POUR LES ENFANTS NÉS EN FRANCE DE PARENTS ÉTRANGERS ?

**Ces familles sont soumises à la loi française, mais peuvent demander que la tradition du pays d'origine soit appliquée.** Elles doivent pour cela prouver le bien-fondé de leur demande en fournissant un certificat de coutume, délivré par le consulat.

### Bon à savoir

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la mention du nom de la mère sur l'acte de naissance a valeur de reconnaissance.

# Où s'informer ?

Pour faciliter la vie quotidienne des familles, la Mairie de Paris a mis en place des relais d'accueil, de conseil et d'orientation spécifiquement dédiés aux questions familiales.

## Les Relais informations familles (RIF)

Qu'est-ce que c'est ?

**C'est un lieu d'accueil et d'information spécialisé dans les domaines touchant à la famille :** la petite enfance, l'école, les loisirs, la santé, les activités sportives et culturelles, les prestations sociales, etc.

Vous y trouverez une documentation exhaustive, des conseils et des informations personnalisés. Vous pourrez être mis en relation directe avec les services publics ou associatifs dont vous avez besoin. De nombreuses permanences associatives, différentes selon les arrondissements, sont proposées : médiation familiale, échanges avec des professionnels sur l'adolescence, discussions sur la parentalité, offres de loisirs en famille, etc.

**Il en existe à ce jour 12 à Paris : dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements.**

### Bon à savoir

Des espaces de jeux et de lecture sont prévus pour vos enfants durant vos entretiens avec les agents du RIF.

JE VEUX EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Relais informations familles



## UN ACCUEIL PERSONNALISÉ

Des agents spécialement formés sont à votre disposition pour toute question sur la vie quotidienne, pour mener à bien des démarches particulières, faire valoir vos droits ou chercher des solutions à des problèmes familiaux.

## UN ACCÈS DIRECT À DIFFÉRENTS SERVICES

Des permanences d'organismes partenaires vous ouvrent un accès direct aux différentes prestations ou informations utiles :

→ **La Protection maternelle et infantile (PMI)** : des séances collectives d'information destinées aux jeunes parents sont consacrées aux modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans.

→ **La Caisse des écoles** : informations générales sur la scolarité, les vacances, la restauration scolaire, les éventuelles réductions tarifaires...

→ **La FEPEM (Fédération des particuliers employeurs de France)** : cette association anime une plateforme d'information sur les modes d'accueil des jeunes enfants. Vous pouvez bénéficier de ce service dans le cadre de réunions collectives ou individuelles, par téléphone et par courriel. Pour en savoir plus : [paris.fr](http://paris.fr), rubrique Petite enfance.

→ **L'Espace famille médiation** : c'est un service associatif destiné aux familles en situation de crise, de conflit ou de séparation. Des associations de médiation proposent des espaces d'écoute et de parole.

**Pour obtenir plus de renseignements et connaître les horaires de ces permanences, rendez-vous dans votre RIF d'arrondissement.**

## Les maisons de l'enfance

Ce sont des lieux d'information, d'accueil et de rencontres destinés aux parents de jeunes enfants, mais également aux professionnels de la petite enfance.

Vous y trouverez des informations sur les nombreuses questions que vous pouvez vous poser pour vos "tout-petits" (modes d'accueil, aides, activités, centres de PMI, etc.). Il en existe aujourd'hui 6 à Paris.

Liste p20.

### Les RIF à Paris

**RIF 2<sup>e</sup> - Mairie du 2<sup>e</sup>**  
8, rue de la Banque  
☎ 01 53 29 75 02  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF 3<sup>e</sup> - Mairie du 3<sup>e</sup>**  
2, rue Eugène-Spüller  
☎ 01 53 01 75 03  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF Pôle Parents - Mairie du 4<sup>e</sup>**  
Bureau des permanences  
12, place Baudoyer  
☎ 01 44 54 75 09  
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF 6<sup>e</sup> - Mairie du 6<sup>e</sup>**  
(Rez-de-chaussée)  
78, rue Bonaparte  
☎ 01 40 46 76 31  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF 7<sup>e</sup> - Mairie du 7<sup>e</sup>**  
116, rue de Grenelle  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF 8<sup>e</sup>**  
3, rue de Lisbonne  
☎ 01 44 90 74 60 / 01 44 90 76 84  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF 9<sup>e</sup> - Mairie du 9<sup>e</sup>**  
6, rue Drouot  
☎ 01 71 37 75 50  
Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**RIF 10<sup>e</sup> - Mairie du 10<sup>e</sup> (1<sup>er</sup> étage)**  
72, rue du Faubourg-Saint-Martin  
☎ 01 53 72 11 12  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

**RIF 11<sup>e</sup> - Mairie du 11<sup>e</sup>**  
12, place Léon-Blum  
☎ 01 53 27 11 11  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF 12<sup>e</sup> - Mairie du 12<sup>e</sup>**  
130, avenue Daumesnil  
☎ 01 44 68 12 48  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF 14<sup>e</sup>**  
2, Place Ferdinand-Brunot  
☎ 01 53 90 66 45  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
et le jeudi jusqu'à 19h30

**RIF 16<sup>e</sup> - Mairie du 16<sup>e</sup>**  
71, avenue Henri-Martin  
☎ 01 40 72 16 79  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

### Les Maisons de l'enfance

Maison de l'enfance du 13°  
239, rue de Tolbiac  
☎ 01 43 13 53 13

Maison de l'enfance du 15°  
91, rue Blomet  
☎ 01 56 08 56 25

Maison de l'enfance du 17°  
88, rue de la Jonquière  
☎ 01 53 31 31 20

Maison de l'enfance du 18°  
2, rue Duc  
☎ 01 53 41 36 00 /01

Maison de l'enfance du 19°  
13, rue de la Moselle  
☎ 01 53 19 41 10

Maison de l'enfance du 20°  
62-66, rue du Surlélin  
☎ 01 40 31 36 53



## Les centres de ressources

Des centres spécialisés permettent aux Parisiens concernés par le handicap de bénéficier d'un accueil spécifique.

### LE CENTRE DE RESSOURCES MULTI-HANDICAP LE FONTAINIER

Un lieu où les personnes polyhandicapées bénéficient d'un accompagnement adapté dans leur vie sociale et familiale. Toutes les informations et les connaissances sur le multi-handicap y sont centralisées. Le soutien individuel et social permet aux personnes multi-handicapées de tendre vers une plus grande autonomie.

#### Centre de ressources multi-handicap Le Fontainier

42, avenue de l'Observatoire - 75014 Paris  
☎ 01 53 10 37 37 - ✉ contact@crmh.fr

### LE CENTRE DE RESSOURCES AUTISME ÎLE-DE-FRANCE (CRAIF)

Ce centre spécialisé accueille et informe les personnes souffrant des troubles de l'autisme, leurs familles et les professionnels concernés.

L'ensemble des aides adaptées y sont proposées, ainsi que toutes les ressources disponibles en termes de prise en charge, de loisirs ou d'hébergement.

#### Le Centre de ressources autisme Île-de-France

27, rue de Rambouillet - 75012 Paris  
☎ 01 49 28 54 20 - craif.org

### CENTRE DE RESSOURCES ROBERT LAPLANE (HANDICAPS RARES)

#### Centre de ressources Robert Laplane

33, rue Daviel - 75013 Paris  
☎ 01 45 89 13 16 - ✉ secretariat@crlaplane.org

Créé à titre expérimental en 1998, le Centre de ressources Robert Laplane s'adresse aux enfants, adolescents et adultes qui associent une déficience auditive et une ou plusieurs autres déficiences ainsi qu'aux jeunes atteints de déficiences linguistiques complexes associées ou non à une autre déficience. Il a la charge de mettre à la disposition des personnes, de leurs familles et des diverses structures et associations concernées, des actions d'aide, de soutien, d'information, de formation et de conseil.



# ÊTRE parent... pas si simple !

Tous les parents peuvent, à un moment ou à un autre, avoir besoin d'être écoutés ou conseillés dans l'exercice de leur parentalité : questionnements lors des premières années de l'enfant, pour le suivi de sa scolarité, lors du passage à l'adolescence ou encore dans la recherche de loisirs en famille. C'est pourquoi, la Ville de Paris soutient et porte à votre connaissance un ensemble d'offres d'accueil, d'écoute et d'orientation.

## Des lieux pour parents, enfants et adolescents

Les difficultés matérielles et/ou éducatives peuvent être lourdes à porter lorsqu'on est parent à Paris. Des dispositifs existent pour vous aider à les surmonter et à assurer le bien-être de votre enfant.



### LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

**Ce sont des lieux ouverts de rencontre, où les parents et leurs enfants âgés de 0 à 4 ou 6 ans peuvent se rendre librement.**

Inspirées notamment de la Maison verte imaginée par Françoise Dolto il y a plus de trente ans, ces structures ont pour ambition de favoriser les échanges entre parents et enfants au travers de jeux et d'activités. Les adultes peuvent se côtoyer, rompre un éventuel isolement social et valoriser mutuellement leurs compétences éducatives. Les enfants qui ne sont pas accueillis dans des structures collectives ont l'occasion de se socialiser et de jouer avec d'autres enfants. Ces échanges sont encadrés par des équipes de professionnels (médecins, psychologues, travailleurs sociaux...). Le principe repose sur l'anonymat, l'écoute et le volontariat, l'accès est gratuit ou en libre participation.

Plusieurs associations ont mis en place des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) agréés et soutenus par la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Liste complète des LAEP sur [paris.fr](http://paris.fr).

### ÊTRE CONSEILLÉ GRÂCE AUX CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Un réseau de 61 centres de protection maternelle et infantile vous permet d'avoir accès à des professionnels qui vous aideront dans la prise en charge quotidienne de votre enfant en bas âge en vous conseillant sur son bien-être, sa santé et son développement (voir p. 8).

**La Colline aux enfants**  
accueil des parents qui ont besoin de soutien et d'accompagnement dans l'éducation de leur(s) enfant(s) âgés de 0 à 10 ans  
13, rue Curnonsky  
75017 Paris  
☎ 01 56 21 11 00

**Service de médiation et de consultations familiales**  
47, rue Archereau  
75011 Paris  
☎ 01 40 3863 95

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Paris accompagne les familles, LAEP, médiation familiale, CASVP

# L'info Capitale

## DES SERVICES ET DES ASSOCIATIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RÔLE DE PARENT

Qu'est-ce que  
l'accompagnement  
de la parentalité ?

Paris dispose d'un tissu associatif riche pour aider et accompagner les Parisiens dans leur rôle de parent. Afin de rendre cette information plus accessible, la Ville de Paris a créé le moteur de recherche "Paris accompagne les familles".

Consultable sur [paris.fr](http://paris.fr), il vous offre un accès simple et rapide à tous les renseignements pratiques et aux ressources dont Paris dispose pour vous faciliter la vie de parent dans de nombreux domaines :

→ **Accompagner la scolarité** : associations de soutien scolaire et d'aide aux devoirs, de médiation entre les familles et l'école...

→ **Faciliter les relations parents-école** : groupes de paroles destinés aux parents, papothèques pour faciliter les relations entre les familles non francophones et l'école, ...

→ **Organiser les loisirs, les temps libres et les vacances en famille** : ludothèques, ateliers jeux organisés dans les centres de PMI, associations proposant des séjours familiaux et vacances accompagnées...

→ **Améliorer les relations parents-enfants** : centres de PMI, lieux d'accueil enfants-parents, École des parents et des éducateurs...

→ **Aider en cas de conflit ou de séparation des parents** : le service départemental de médiation et de consultations familiales et les associations de médiation familiale...



## ÊTRE AIDÉ ET CONSEILLÉ QUEL QUE SOIT L'ÂGE DES ENFANTS

L'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France (EPE) vous propose le centre d'appel "Inter Service Parents". Une équipe de psychologues, juristes et conseillers scolaires vous aide à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur les relations avec vos enfants (éducation, autorité, scolarité, droit de la famille, psychologie, etc.).

**Inter Service Parents** : ☎ 01 44 93 44 93

**Les Unités mobiles interdépartementales (UMI)** permettent d'aider et de soutenir les familles (et institutions) confrontées à des situations complexes de personnes avec autisme ou atteintes de troubles envahissants du développement (enfant, adolescent ou adulte). Elles recherchent des solutions alternatives à l'hospitalisation en psychiatrie : prévention, évaluation, apaisement et réinsertion.

### UMI TED Centre (départements 75-92)

**Association l'Élan Retrouvé**

**Accueil au 20 rue Fizeau, 75015 Paris**

☎ 01 56 08 54 60 - 06 79 10 15 61

## RENCONTRER D'AUTRES PARENTS

Au Café de l'école des parents, à l'association Contact Île-de-France, au Cafézoïde, dans les antennes du réseau Môm'arte, à l'association APA-SO-Paris et bien d'autres lieux où, entre parents, vous pouvez échanger et confronter vos expériences.

## LE SERVICE DE MÉDIATION ET DE CONSULTATIONS FAMILIALES

Qu'est-ce que c'est ?

**Un espace qui vous offre la possibilité, en cas de conflits conjugaux ou familiaux, de bénéficier gratuitement de l'écoute d'un tiers neutre et qualifié** qui accompagnera la reprise du dialogue et tentera d'ouvrir avec vous de nouvelles perspectives relationnelles.

**Trois types de service vous sont proposés :**

→ **La consultation conjugale** : elle permet aux couples d'exprimer et d'analyser leurs difficultés, d'évacuer les tensions et de tenter de dépasser une crise.

→ **La consultation de médiation familiale** : elle offre aux personnes d'une même famille un espace confidentiel de rencontre et de dialogue en présence d'un tiers impartial et indépendant.

→ **L'espace accueil famille** : sur demande du juge aux affaires familiales, elle permet à un parent n'ayant pas la garde de son enfant de le rencontrer dans un cadre neutre et sécurisant.

Il existe de nombreuses associations de médiation familiale à Paris qui peuvent vous recevoir et vous proposer des tarifs adaptés à vos ressources. **Liste consultable sur [paris.fr](http://paris.fr).**

## LES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS, DES LIEUX DE LOISIRS ET DE CITOYENNETÉ POUR TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE

Qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des lieux de vie où s'expriment la solidarité et l'entraide, où chacun peut trouver un soutien et s'impliquer dans la vie de son quartier. Professionnels et bénévoles y mettent également leurs compétences au service de tous, parents comme enfants, au travers de nombreuses activités.

Un lieu d'accueil et d'information

Le centre social de votre quartier est un lieu d'écoute et d'expression. Vous y trouverez également un soutien dans vos démarches, avec des permanences juridiques ou d'écrivains publics, une orientation vers les structures associatives et institutionnelles de votre quartier.

Un lieu ouvert à tous

De nombreuses aides et activités sont proposées à tous dans votre centre social :

→ **Pour les petits** : des activités d'éveil, des loisirs éducatifs, des ateliers, des ludothèques, des haltes-garderies...

→ **Pour les enfants et les adolescents** : un accompagnement scolaire, des centres de loisirs, des activités sportives et éducatives, des séjours de vacances, une aide au montage de projets...

→ **Pour les adultes** : des cours d'alphabétisation, des réunions de parents, des sorties culturelles, des excursions en famille, une aide dans l'accès aux droits, à l'emploi, à la santé et au logement...

Un lieu d'animation

**La vie de quartier s'y exprime pleinement** au travers d'activités éducatives, culturelles ou festives. C'est un lieu de bien-être et de convivialité où la mixité sociale et l'entraide de voisinage permettent à chacun de s'épanouir. C'est aussi un espace de débats et de réflexion où l'on peut échanger et s'exprimer sur des questions de société.

Un espace citoyen et associatif

**L'implication des habitants dans la vie sociale et locale permet de développer et d'affirmer la citoyenneté.** Les institutions, les collectivités locales et les associations forment un réseau actif de partenaires qui agissent ensemble au service d'un quartier et de ses habitants.

**Il existe 33 centres sociaux à Paris. Pour en trouver un près de chez vous, rendez-vous sur : [centres-sociaux-paris.org](http://centres-sociaux-paris.org).**

### EPE

3-5, impasse du Bon-Secours  
75011 Paris  
☎ 01 44 93 44 88  
bcadeac@epe-idf.com  
cafe-des-parents.com

### CONTACT Île-de-France

84, rue Saint-Martin  
75004 Paris  
☎ 01 44 54 04 70  
idf@asso-contact.org  
asso-contact.org/idf

### CAFÉZOÏDE

92 bis, quai de la Loire  
75019 Paris  
☎ 01 42 38 26 37  
cafezoide@aol.com



### Foyers monoparentaux

5 antennes Môm'artre pour des modes de garde sur le temps périscolaire à horaires adaptés (jusque 20h) proposant aussi un accès à la culture dans un cadre éducatif et des loisirs en famille le mercredi et le WE.

### MÔM' RUE GANNE

4, place de la Porte-de-Bagnolet  
75020 Paris  
☎ 01 70 23 28 20  
rueganne@momartre.com  
momartre.com

### MÔM'ARTRE

2, rue de la Barrière-Blanche  
75018 Paris  
☎ 01 42 28 82 27  
momartre.com

### MÔM' PELLEPORT

165, rue Pelleport  
75020 Paris  
☎ 01 42 28 82 27  
momartre.com

### MÔM' FRENAY (Paris 12<sup>e</sup>)

Tiphaine Bouniol  
☎ 06 17 17 57 71  
tiphaine@momartre.com

**MÔM' DIDOT** (Paris 14°)

Béatrice Monnot  
☎ 06 11 51 75 21  
beatrice@momartre.com

**LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL POLYVALENT (SSDP)**

Qu'est-ce que c'est ?

Un service de proximité pour les Parisiens qui rencontrent des difficultés en tout genre dans leur vie quotidienne : argent, logement, santé ou famille. Des professionnels sont à votre écoute et peuvent vous aider ou vous orienter selon vos besoins.

Le rôle du service social

Le service social départemental polyvalent évalue avec vous votre situation et vous accompagne individuellement ou dans des actions collectives.

Retrouvez leurs coordonnées sur [paris.fr](http://paris.fr).

**APASO**

10, avenue du Noyer-  
Lambert  
BP 20059  
91302 Massy  
☎ 01 69 75 40 20  
✉ apaso-paris@apaso.fr

**L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE AU SERVICE DES PARENTS**

Les familles qui connaissent des difficultés éducatives et familiales peuvent se tourner vers les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Le bureau de l'ASE les accompagnent, veille en priorité à l'intérêt de l'enfant et assure, si nécessaire, une prise en charge des mineurs à temps plein ou temps partiel.

**ASE**

Bureau de l'aide sociale  
à l'enfance (pour tous les  
arrondissements excepté  
les 5° 13° et 20°)  
76-78, rue de Reuilly  
75012 Paris  
☎ 01 53 46 84 84

**Accompagner un parent âgé**

Les CLIC Paris émeraude (ou centres locaux d'information et de coordination gérontologique) sont dédiés aux seniors et à leur entourage. Présents sur tout le territoire parisien, ils accueillent, orientent et informent les Parisiens âgés et leur famille sur les questions liées à la perte d'autonomie. Ils peuvent par exemple, vous aider à trouver une aide à domicile pour votre parent âgé, vous renseigner sur les droits ou les aides financières auxquels votre parent peut prétendre, ou encore vous conseiller sur les maisons de retraite.

Coordonnées des CLIC Paris émeraude sur [paris.fr](http://paris.fr).

Si vous hébergez à votre domicile un parent âgé de 75 ans ou plus, vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, à l'allocation familiale pour le maintien à domicile d'un parent âgé. Renseignez-vous auprès de la section du CASVP de l'arrondissement de votre domicile.

Toutes les adresses des CASVP sont disponibles sur [paris.fr](http://paris.fr).

Bureau de l'aide sociale  
à l'enfance du 5° et 13°  
163, av. d'Italie  
75013 Paris  
☎ 01 71 28 27 00

Bureau de l'aide sociale  
à l'enfance du 20°  
Secteur Saint-Fargeau/  
Gambetta  
119, rue de Ménilmontant  
75020 Paris  
☎ 01 40 33 75 00





# Quelques dates capitales

Vous attendez un enfant ?

Que ce soit pour la déclaration de votre grossesse ou pour une inscription en crèche, ne tardez pas !

## La déclaration de grossesse

**Vous devez faire cette démarche avant la fin du 3<sup>e</sup> mois.** Une fois votre grossesse confirmée, vous effectuez un premier examen médical à l'issue duquel votre médecin vous remet des documents à renvoyer rapidement à votre Assurance maladie et à votre Caisse d'allocations familiales (CAF).

Plus vite votre grossesse est déclarée, plus vite vos soins seront pris en charge à 100% dans le cadre de l'assurance maternité.

## L'inscription en crèche

**N'attendez pas la naissance de votre enfant pour y penser !** La pré-inscription en crèche est ouverte aux Parisiens à compter du 6<sup>e</sup> mois de grossesse. Sauf dans certains arrondissements où elle peut être enregistrée avant. Vous confirmerez ensuite l'inscription à la naissance de votre enfant.

**Pour tout savoir sur les modalités d'inscriptions, consultez le chapitre 2: Mon bébé de 0 à 3 ans / Les différents modes d'accueil, p28.**

### Bon à savoir

Pour les enfants adoptés, l'inscription en crèche est ouverte à compter de la décision attribuant la garde de l'enfant en vue de son adoption.



# Som- maire

---

- Les différents modes d'accueil **28**
- À quelles aides puis-je prétendre ? **31**
- Veiller à la santé de mon bébé **34**
- Activités et loisirs pour les 0-3 ans **38**
- Quelques dates capitales **41**

# Mon bébé de 0 à 3 ans

# LES DIFFÉRENTS modes d'accueil

## Bon à savoir

Pour vous aider à faire un choix adapté :

*paris.fr*  
et *mon-enfant.fr*.

Vous allez devoir confier votre enfant, c'est le moment de choisir le mode d'accueil le plus adapté à votre situation, vos revenus et vos disponibilités. De nombreuses possibilités existent.

## L'accueil dans les structures collectives (municipales ou associatives)

### LES CRÈCHES COLLECTIVES

**Les crèches collectives reçoivent des enfants de 2 mois et demi à 3 ans.** Les enfants peuvent être accueillis à temps plein ou à temps partiel, de façon régulière ou occasionnelle. Les enfants sont entourés par une équipe de professionnel-le-s qualifié-e-s (puériculteurs-trices, éducateurs-trices, auxiliaires de puériculture et agents spécialisés).

### LES CRÈCHES FAMILIALES

**Les crèches familiales permettent de combiner les modes d'accueil individuel et collectif.** Une équipe de professionnel-le-s de crèche emploie et encadre des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s, qui accueillent à leur domicile des enfants, âgés de 2 mois et demi à 3 ans. Ces assistant-e-s maternel-le-s participent à des ateliers et à des activités pédagogiques dans les locaux de la crèche familiale. Les enfants accueillis bénéficient d'un suivi psychologique, éducatif et médical assuré par les professionnel-le-s.

### LES HALTES-GARDERIES

**Un mode de garde souple pour les parents : elles reçoivent les enfants de 2 mois et demi à 6 ans, à temps partiel.** Certaines d'entre elles peuvent accueillir les petits pour le déjeuner et sont donc en mesure d'assurer un accueil par journées entières.

### LES JARDINS D'ENFANTS

**Destinés aux enfants de 2 à 4 ans, les jardins d'enfants fonctionnent comme les crèches** et permettent de préparer en douceur l'entrée à l'école maternelle.

### LES JARDINS D'ENFANTS DE PARIS HABITAT

**Entièrement financés par la Mairie de Paris et implantés dans des ensembles de logements sociaux, ils accueillent aux horaires d'école les enfants de 2 ans et demi à 6 ans.** La participation financière de la famille appliquée dans ces établissements est spécifique.

### LES JARDINS MATERNELS

**Comme les jardins d'enfants, ils préparent à l'école maternelle et accueillent les enfants de 2 ans à 3 ans.** Leur fonctionnement est identique à celui d'une crèche.

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ *paris.fr*

**mots-clés :**

*Modes d'accueil  
Aides, soutiens  
aux familles*



## Foyers monoparentaux

Pour la garde d'enfants, l'accès aux places d'accueil collectif est facilité par un protocole mode de garde entre les services sociaux et la DFPE pour les foyers monoparentaux allocataires du RSA afin que le parent puisse notamment rechercher plus facilement un emploi.

### LES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL

Une structure multi-accueil combine un accueil occasionnel (la présence de l'enfant est irrégulière ou ponctuelle) et un accueil régulier (à temps complet ou partiel, défini par avance). Les structures qui associent un accueil collectif et un accueil familial (crèches familiales) sont aussi qualifiées de multi-accueil.

Comment l'inscrire ?

Pour les établissements municipaux, l'inscription se fait auprès de la mairie d'arrondissement (Service petite enfance ou RIF). Lorsque l'accueil est inférieur à deux jours par semaine en halte-garderie, l'inscription peut s'effectuer directement auprès du/de la responsable de l'établissement. Dans chaque arrondissement, une commission composée d'élus de l'arrondissement, de professionnels de la petite enfance et des services sociaux décide de l'attribution des places. Pour l'accueil régulier inférieur à deux jours par semaine en halte-garderie et pour l'accueil occasionnel, l'admission peut être prononcée par le/la responsable de l'établissement.

Pour plus d'informations et pour connaître l'adresse des établissements d'accueil près de chez vous, consultez le site Internet de votre mairie d'arrondissement. **Dans le cas d'une structure associative, la demande se fait directement auprès du responsable de l'établissement.**

Quand l'inscrire ?

Les pré-inscriptions se font à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse, sauf dans certains arrondissements où elles peuvent être enregistrées avant. Elles doivent être confirmées dans les jours qui suivent la naissance. Si vous n'avez pas obtenu de place lors d'une commission d'attribution, votre dossier peut être mis sur une liste d'attente et être présenté lors de la commission suivante. Dans tous les cas, vous devez confirmer votre demande à intervalles

## L'info Capitale

Des associations avec le soutien de la Ville de Paris ont développé un dispositif de formation d'auxiliaires parentaux et de mise en relation avec les familles à la recherche d'une garde à domicile. Des ateliers (relais d'auxiliaires parentaux) sont également mis en place pour l'éveil et la socialisation des enfants.

#### La Clairière

60, rue Greneta, 2<sup>e</sup>

#### Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon centre social,

125, rue d'Avron, 20<sup>e</sup>

#### Centre social Solidarité Roquette

47, rue de la Roquette, 11<sup>e</sup>

#### Relais 59, centre social

1, rue Hector-Malot, 12<sup>e</sup>

réguliers, définis par votre mairie d'arrondissement.

À quel coût ?

Pour tous les modes d'accueil collectif, excepté les jardins d'enfants de Paris Habitat, la participation familiale est calculée en fonction des revenus du foyer, selon les barèmes établis par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

### Bon à savoir

**Facil' Familles**  
(voir aussi p. 49) – Entre l'été 2013 et l'été 2014, les établissements municipaux de la petite enfance seront progressivement intégrés à Facil'Familles. Une information spécifique sera faite au sein des établissements au fur et à mesure du déploiement de la facture Facil' Familles.

## L'accueil individuel

### LES ASSISTANTES MATERNELLES

Agréé-e-s par le Conseil général, ils-elles assurent l'accueil, à leur domicile, d'un à quatre enfants et sont employé-e-s directement par les parents.

## Les tribus de Paris

**Afin de faciliter la mise en relation des parents avec les personnes qui proposent de la garde d'enfant, la Mairie de Paris met à votre disposition un site gratuit de petites annonces : auxiliaire parental(e), assistant(e) maternel(le), baby-sitting, famille pour de la garde partagée, etc. Pour consulter ou créer votre annonce, rendez-vous sur les tribus. [paris.fr](http://paris.fr).**

Les assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s offrent un accueil de qualité qui fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle réguliers de la part du service social de PMI.

Cet accueil individualisé et souple peut s'adapter aux besoins des familles et des enfants. Avec le développement des Relais d'assistantes maternelles (RAM), les assistant-e-s maternel-le-s employé-e-s par les parents ont la possibilité, si les parents le souhaitent, de participer, avec les enfants, à des rencontres animées par des éducateur-trice-s de jeunes enfants. Les coordonnées des services sociaux de PMI sont disponibles sur [paris.fr](http://paris.fr)  
mots clés : services sociaux PMI.

## LA GARDE À DOMICILE

**Vous pouvez également choisir de faire garder votre enfant chez vous, par une personne que vous emploieriez directement.** Ce mode de garde ne nécessite pas d'agrément et peut être partagé par deux familles.

Des informations sur la garde à domicile, la recherche d'une garde partagée ou les coordonnées d'associations ou d'entreprises d'emplois familiaux sont disponibles sur le site [paris.fr](http://paris.fr) rubrique *petite enfance*.

## L'accueil adapté

### BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les parents en insertion sociale ou professionnelle bénéficiaires du RSA peuvent bénéficier d'une procédure spécifique pour l'accueil de leur enfant. S'adresser à son (sa) référent(e) habituel(le) pour le RSA. Si vous êtes suivi

par Pôle emploi, vous pouvez vous adresser à votre conseiller personnel chargé de votre accompagnement professionnel. Si vous ne connaissez pas votre référent social, vous pouvez vous adresser, selon votre arrondissement, à l'espace insertion ou au service social départemental polyvalent.

## ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

**L'admission est possible dans tous les établissements municipaux ou associatifs.**

Elle s'effectue en accord avec le médecin de la structure et le médecin d'encadrement de PMI qui proposent, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (PAI) associant la famille et le médecin traitant. Cette démarche a lieu entre l'inscription et l'arrivée de l'enfant dans l'établissement.

Par ailleurs, certains établissements associatifs ont développé des projets spécifiques et peuvent ainsi accueillir des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique sur leur effectif total (voir liste ci-dessous).

### Tambour et Trompette

31, rue  
Claude-Bernard, 5<sup>e</sup>

### Charivari

12 rue Fromentin,  
9<sup>e</sup>

### Le Chalet

11-21,  
rue du Chalet, 10<sup>e</sup>

### La Caverne d'Ali Baba

27-29, av.  
Philippe-Auguste, 11<sup>e</sup>

### La Maison Dagobert

30, rue Énard, 12<sup>e</sup>

### L'école Gulliver

59-61, rue des  
Pirogues-de-Bercy,  
12<sup>e</sup>

### L'envolée

4, rue du Dessous-  
des-Berges, 13<sup>e</sup>

### Le Petit Navire

27, rue du Javelot, 13<sup>e</sup>

### Les Trotte-Lapins

217, rue Saint-Charles,  
15<sup>e</sup>

### Baugrenelle

68, rue Saint-Charles,  
15<sup>e</sup>

### Les Lutins de la Plaine

16, allée des Frères-  
Voisins, 15<sup>e</sup>

### Le Toboggan

149, rue de la Croix-  
Nivert, 15<sup>e</sup>

### Ram'Dam

2-4 rue Frédéric-  
Schneider, 18<sup>e</sup>

### 1, 2, 3 Soleil

7-9, rue des Islettes,  
18<sup>e</sup>

### La Maison des Gavroches

9-21, sente des  
Dorées, 19<sup>e</sup>

### Petit Prince Lumière

211, av. Gambetta,  
20<sup>e</sup>

### Vivre au jardin

26, rue Bisson, 20<sup>e</sup>

### Sainte-Amélie

106, rue de la  
Réunion, 20<sup>e</sup>



# À quelles aides PUIS-JE PRÉTENDRE ?

## Bon à savoir

Il existe aussi un complément optionnel de libre choix d'activité, à partir du 3<sup>e</sup> enfant et pour 12 mois.

L'arrivée d'un enfant s'accompagne forcément de nouvelles dépenses, exceptionnelles ou quotidiennes. Découvrez l'éventail d'allocations pour vous aider à les surmonter et à équilibrer votre budget durant les premières années.

## Les aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Créée en 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) de la CAF comprend 4 allocations cumulables et complémentaires :

### → JE VIENS D'AVOIR UN ENFANT

#### LA PRIME À LA NAISSANCE OU À L'ADOPTION

À quoi sert-elle ?

C'est une aide ponctuelle qui permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant. Achat de vêtements, de mobilier, de matériel de puériculture... Votre bébé fait ses premiers pas dans les meilleures conditions !

À combien s'élève-t-elle ?

Jusqu'au 31/03/12, le montant net de la prime à la naissance est de 912,12€ et de 1824,25€ à l'adoption.

### → JE DÉPENSE POUR SON ACCUEIL ET SON ÉDUCATION

#### L'ALLOCATION DE BASE

À quoi sert-elle ?

À assurer les dépenses pour votre enfant de 0 à 3 ans.

À combien s'élève-t-elle ?

Le montant mensuel net de l'allocation de base est fixe : 182,43€ par mois et par famille (jusqu'au 31/03/13). [caf.fr](http://caf.fr).

### → J'ARRÊTE DE TRAVAILLER POUR LE GARDER

#### LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITÉ (CLCA)

À quoi sert-il ?

Le CLCA est un revenu de remplacement destiné aux femmes qui s'arrêtent de travailler ou décident de travailler à temps partiel afin de garder leur enfant.

À combien s'élève-t-il ?

Son montant est forfaitaire et en fonction de la durée de temps travaillée : arrêt total d'activité professionnelle ou activité professionnelle inférieure ou égale à un mi-temps.

### → J'EMPLOIE UN(E) GARDE À DOMICILE OU UN(E) ASSISTANTE MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E)

#### LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG)

À quoi sert-il ?

Si vous employez un(e) garde à domicile ou un(e) assistante maternel(le) agréé(e), une part des cotisations sociales et du salaire net de votre salarié(e) est prise en charge.

À combien s'élève-t-il ?

Cette part varie selon les ressources, l'âge de l'enfant et le statut de la personne employée (salarié(e) par la famille, par une association ou par une entreprise).

Pour vous aider à financer la garde à domicile de votre enfant âgé de moins de 3 ans, vous pouvez prétendre à l'allocation Paris Petit à domicile (voir p32).

Renseignez-vous auprès de la section du CASVP de l'arrondissement de votre domicile.

## Bon à savoir

Pour en savoir plus sur les aides pour une garde à domicile, et obtenir une simulation du coût des différents modes de garde en fonction de votre situation, consultez le site [paris.fr](http://paris.fr).

# L'info Capitale

PARIS M'AIDE AUSSI  
AVEC L'ALLOCATION PAPADO  
(PARIS PETIT À DOMICILE)

## PAPADO

Qu'est-ce que c'est ?

**C'est une allocation parisienne d'aide à la garde à domicile des enfants de moins de 3 ans.**

Adossée à la PAJE dans son volet garde à domicile, cette allocation est accordée sous conditions de ressources. Pour en faire la demande, adressez-vous à la section du CASVP de votre arrondissement de résidence.

À combien s'élève-t-elle ?

L'allocation PAPADO varie de 100 à 400€ par mois selon le nombre d'enfants et le niveau de revenus de la famille.

## Les aides du Centre d'action sociale de la Ville de Paris

La Ville de Paris accorde des aides pour répondre aux besoins spécifiques des familles parisiennes, selon leurs situations.

Quels critères pour en bénéficier ?

→ Vous devez avoir habité à Paris au moins pendant 3 ans sur les 5 dernières années. Ce délai peut être ramené à 1 an en cas de mutation professionnelle imposée par l'employeur.

→ Les personnes de nationalité étrangère doivent être en situation régulière sur le territoire français.

→ Certaines allocations sont attribuées sous conditions de ressources.

→ Vous devrez fournir, à l'appui de vos démarches, des justificatifs certifiant que vous respectez bien les conditions pour obtenir l'allocation et respecter les échéances dans vos démarches.

Certaines allocations, notamment celles liées au logement, ne sont pas cumulables,

d'autres peuvent être réparties entre les deux familles lorsque la garde est partagée.

**Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre centre d'action sociale. Retrouvez toutes les informations et les formulaires sur [paris.fr/casvp](http://paris.fr/casvp).**

## → JE VIENS D'AVOIR 2 ENFANTS OU PLUS L'ALLOCATION POUR NAISSANCE OU ADOPTION MULTIPLES

À quoi sert-elle ?

Cette allocation est versée aux familles ayant mis au monde des jumeaux, des triplés, etc. ou ayant adopté au moins 2 enfants.

À combien s'élève-t-elle ?

Son montant est de 763€. La demande doit être déposée dans les 6 mois qui suivent l'adoption ou la naissance multiple.

## LES AIDES AU LOGEMENT

Le moteur de calcul sur [paris.fr/aidesaulogement](http://paris.fr/aidesaulogement) des aides du CASVP permet rapidement aux familles de savoir si elles peuvent bénéficier d'une aide financière.

## → LES FAMILLES AVEC UN ENFANT

### PARIS LOGEMENT POUR LES COUPLES AVEC UN ENFANT

À quoi sert-elle ?

La Ville de Paris aide les familles locataires ayant un enfant unique à charge à mieux supporter leurs dépenses de logement. Les ressources totales du foyer doivent être inférieures ou égales à 1600€ et au moins 30% de cette somme doivent être consacrés aux charges de logement.

À combien s'élève-t-elle ?

Son montant mensuel maximal est de 110€.

## → LES FAMILLES AVEC 2 ENFANTS OU PLUS OU QUI ONT À CHARGE UN ENFANT HANDICAPÉ

### PARIS LOGEMENT FAMILLES

À quoi sert-elle ?

Cette allocation aide les familles ayant au moins deux enfants ou un enfant en situation de handicap à charge fiscale à mieux supporter leurs dépenses de logement.

À combien s'élève-t-elle ?

→ Pour une famille de 2 enfants dont les revenus ne dépassent pas 2000€, la prestation est de 110€ par mois.



→ Pour une famille de 3 enfants et plus dont les revenus ne dépassent pas 3000€, l'aide s'élève, au maximum, à 122€ par mois + 39€ par enfant supplémentaire à partir du 4<sup>e</sup> enfant.

Enfin, pour les familles dont les revenus sont compris entre 3001 et 5000€, la prestation s'élève au maximum à 80€ par mois + 20€ par enfant supplémentaire à partir du 4<sup>e</sup> enfant.

→ Pour une famille qui a à charge un enfant handicapé, dont les revenus ne dépassent pas 5000€, l'aide s'élève, au maximum, à 122€ par mois + 39€ par enfant supplémentaire à partir du 4<sup>e</sup> enfant.



## → LES FAMILLES MONOPARENTALES

### PARIS LOGEMENT FAMILLES MONOPARENTALES

Aujourd'hui, il y a près de 9000 bénéficiaires de Paris Logement Familles monoparentales, le montant a été augmenté au Conseil de Paris des 6 et 7 février 2013.

À quoi sert-elle ?

Elle aide les familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants à charge à mieux assumer leurs dépenses de logement.

À combien s'élève-t-elle ?

Le montant varie selon les charges de logement de la famille et les éventuelles aides au logement dont elle bénéficie. Le montant mensuel maximal de l'aide est, quel que soit le nombre d'enfants à charge, de : 140 € pour les familles dont les revenus ne dépassent pas 1130 € ; 122 € pour les familles dont les revenus sont compris entre 1130 € et 1600 €.

## → LES FAMILLES DE 3 ENFANTS ET PLUS

### PARIS FORFAIT FAMILLES

À quoi sert-il ?

Il aide les familles ayant au moins 3 enfants à charge à faire face aux dépenses liées à leurs enfants. Le revenu mensuel du demandeur doit être inférieur ou égal à 5000€.

À combien s'élève-t-il ?

→ Pour les familles dont les revenus mensuels s'élèvent à un maximum de 3000€, le montant annuel de l'allocation est de 305€.

→ Pour les revenus compris entre 3001€ et 5000€, le montant annuel de l'allocation est de 200€.

## → LES LOISIRS POUR LES FAMILLES DE 3 ENFANTS ET PLUS

### PARIS PASS FAMILLES

À quoi sert-il ?

Délivré gratuitement, il s'adresse aux familles de 3 enfants et plus, ou ayant un enfant en situation de handicap. Valable un an, le Paris pass familles permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour certains loisirs (piscines municipales, etc.).

## → AIDE AUX PARENTS D'ENFANT(S) EN SITUATION DE HANDICAP

### ALLOCATION DE SOUTIEN AUX PARENTS D'ENFANT(S) HANDICAPÉ(S)

À quoi sert-elle ?

Cette allocation mensuelle aide les familles qui ont des ressources mensuelles inférieures ou égales à 5000€, ayant à charge un ou plusieurs enfants en situation de handicap.

À combien s'élève-t-elle ?

À 153€ par mois par enfant en situation de handicap. Si l'enfant est placé dans un établissement spécialisé, l'allocation est calculée au prorata du nombre de jours passés au domicile et est versée annuellement. D'autres allocations peuvent être délivrées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Pour plus d'infos, voir p. 36.

## → LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

### PARIS ÉNERGIE FAMILLES

À quoi sert-il ?

À aider certaines familles dans leurs dépenses d'électricité et/ou de gaz. Il s'adresse soit aux familles dont le revenu soumis au barème (ligne 14) ne dépasse pas 361 € (au 01/03/2013), ayant 1 ou 2 enfants à charge, soit aux familles ayant au moins 3 enfants à charge ou un enfant handicapé, sous réserve de leur imposition.

À combien s'élève-t-il ?

→ Pour les familles dont le revenu soumis au barème (ligne 14) ne dépasse pas 361 € (au 01/03/2013), avec 1 ou 2 enfants à charge, le montant annuel de l'allocation est de 138€.

→ Pour les familles de 3 enfants et plus ou ayant 1 enfant en situation de handicap, avec un plafond d'imposition de 1220€ (+ 534€ par enfant supplémentaire à partir du 4<sup>e</sup> enfant), le montant annuel de l'allocation est de 275€.

**Attention : cette aide est versée directement au(x) fournisseur(s) d'énergie. // // // //**

# VEILLER À la santé DE MON BÉBÉ

Un vaste réseau de professionnels vous accompagne dans le suivi de la santé et du développement de votre enfant.

## La Protection maternelle et infantile (PMI)

UN SUIVI MÉDICAL PRÉVENTIF ET DES CONSEILS SUR LA SANTÉ ET L'ÉVEIL DE VOTRE ENFANT

**Des consultations médicales préventives gratuites vous sont proposées dans les 61 centres parisiens de PMI**, pour suivre votre enfant, surveiller sa croissance et son développement, depuis ses premiers jours jusqu'à ses 6 ans.

Des équipes pluridisciplinaires (puériculteurs-trices, auxiliaires de puériculture, psychologues, psychomotriciens, sages-femmes...) animent des ateliers d'éveil, de soutien à l'allaitement et vous conseillent sur la santé de votre enfant.

## Les services de santé

Le réseau parisien des services de santé permet à chacun de bénéficier pour son enfant d'un accès permanent à la santé et aux soins.

### LE MÉDECIN TRAITANT

**Qu'il soit généraliste ou pédiatre, il est important d'avoir un médecin traitant pour votre enfant.**

Parce qu'il vous connaît bien et qu'il a une vision globale de la santé de votre enfant, il vous proposera des soins et des traitements parfaitement adaptés.

### LE MÉDECIN DE PMI

**(voir p. 8). La liste des centres de PMI de chaque arrondissement est disponible sur [paris.fr](http://paris.fr).**

### LES HÔPITAUX PÉDIATRIQUES PUBLICS DE PARIS

Ce sont des hôpitaux spécialisés dans les soins aux enfants **(voir liste page ci-contre)**. Notez bien que d'autres hôpitaux proposent des consultations pour enfant.

#### Bon à savoir

Les consultations médicales dans les centres de PMI permettent de suivre les étapes du développement de l'enfant.

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

#### mots-clés :

Santé des enfants  
Permanence des soins  
Centres de santé

#### Bon à savoir

Pour toute urgence,  
appelez le SAMU  
au 15

## Bon à savoir

Les parents atteints de surdit  peuvent b n ficier des prestations de PMI (consultations m dicales, entretiens avec un psychologue, accueil de pu riculture, activit s collectives) par des professionnels signant (LSF) dans le centre de PMI du 85 boulevard Raspail, 75006 Paris.

Retrouvez les coordonn es de tous les centres m dicaux et dentaires et des maisons m dicales de garde sur [paris.fr](http://paris.fr)

## LES CENTRES DE SANT  DE LA MAIRIE DE PARIS

Qu'est-ce que c'est ?

**Accessibles   tous, et notamment aux b b s et leurs parents, les centres de sant  r unissent en un m me lieu des comp tences m dicales et param dicales vari es.** La Ville de Paris met   la disposition des usagers ses 6 centres de sant , dont 2 sont des centres dentaires.

Conventionn s avec l'assurance maladie, ils fonctionnent au tiers payant, c'est- -dire que vous n'avez pas   avancer les sommes rembours es par la S curit  sociale.

La Ville de Paris a mis en place un moteur de recherche d'une consultation dans un centre de sant  sur [paris.fr](http://paris.fr).

En un clic, trouvez la consultation qui correspond   votre besoin de sant , pr s de chez vous ou de votre travail, selon vos disponibilit s.

## LE CENTRE DENTAIRE GEORGE EASTMAN

**C'est un centre de sant  r serv  aux jeunes Parisiens de moins de 18 ans.** Votre enfant peut y b n ficier de soins et de conseils dentaires, d'orthodontie, d'orthophonie (coordonn es ci-contre)...

Entre 0 et 3 ans, il n'y a gu re de probl mes dentaires sauf d' ventuels traumatismes des dents cons cutifs   un choc ou   une chute, pouvant n cessiter une intervention rapide.

Comme dans tous les centres de sant , le tiers payant est syst matiquement pratiqu . Ces conditions sont particuli rement appr ciables pour les soins dentaires, souvent co teux et mal rembours s.

## LES SERVICES D'URGENCE P DIATRIQUE

**Tous les services d'urgence accueillent les enfants,** mais il est pr f rable, pour un jeune enfant, de vous rendre dans l'un des 3 h pitaux p diatriques (voir liste ci-contre), sp cialement  quip s en m decine et en chirurgie.

 vitez de vous y rendre pour un bobo ou un petit pic de fi vre, consultez plut t votre m decin traitant.

### Les h pitaux p diatriques publics de Paris

**Armand-Trousseau**  
26, av. du Dr-Arnold-Netter  
75012 Paris  
  01 44 73 74 75

**Necker-Enfants malades**  
149-161, rue de S vres  
75015 Paris  
  01 44 49 40 00

**Robert-Debr **  
48, boulevard S rurier  
75019 Paris  
  01 40 03 20 00

### Centre dentaire George Eastman (pour enfants et adolescents)

11, rue George-Eastman  
75013 Paris  
  01 44 97 88 88

Retrouvez les coordonn es de tous les centres m dicaux et dentaires sur [paris.fr](http://paris.fr)

### Centre antipoison et de toxico-vigilance de Paris

**H pital Fernand-Widal**  
200, rue du Faubourg-Saint-Denis  
75010 Paris  
**Permanence m dicale t l phonique**  
  01 40 05 48 48

# L'info Capitale



## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Ce service est un guichet unique qui accueille, informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap (adultes et enfants).

Une équipe pluridisciplinaire d'évaluation, composée de médecins, personnels sociaux, infirmières, psychologues, ergothérapeutes, enseignants spécialisés a en charge la reconnaissance du handicap et l'évaluation des besoins spécifiques de l'enfant :

**Aides financières** : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments permettent la prise en charge des frais liés au handicap de l'enfant, tout comme la prestation de compensation du handicap (PCH).

**Orientation scolaire** : accompagnement à la scolarisation de l'enfant par l'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation, ou orientation vers les services et établissements spécialisés.

**Aide à l'orientation professionnelle du jeune adulte** : attribution de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), accompagnement du jeune vers l'insertion professionnelle la plus adaptée à ses besoins avec l'appui du service public de l'emploi et des autres partenaires de la MDPH. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est l'instance unique de décision qui se prononce sur toutes les demandes qui lui sont adressées.

### La MDPH

69, rue de la Victoire  
75009 Paris

☎ 0 805 8009 09 (appel gratuit)

✉ [contact@mdph.paris.fr](mailto:contact@mdph.paris.fr)



## CENTRE ANTIPOISON ET DE TOXICO-VIGILANCE DE PARIS

**Votre enfant ou vous-même avez été en contact ou avez ingéré un produit dangereux ?** Contactez au plus vite le centre antipoison ou rendez-vous directement à l'hôpital Fernand-Widal (**voir p. 35**).

## LA PERMANENCE DES SOINS À PARIS

**Si vous avez besoin en urgence d'un médecin** en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, **des permanences de soin sont assurées** et coordonnées entre les urgences médicales de Paris, les maisons médicales et les médecins de garde, SOS médecins, le SAMU...

## Dépistage et reconnaissance du handicap

### LES CENTRES D'ACTION MÉDICOSOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

Le dépistage et la prise en charge du handicap

**Les CAMSP assurent une prise en charge globale des enfants en situation de handicap âgés de moins de 6 ans** grâce à l'intervention de nombreux professionnels dans toutes les disciplines (médicale, paramédicale, éducative et sociale).

Des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge des problèmes moteurs, sensoriels, mentaux ou des troubles associés sont mises en place afin de les réduire ou de les limiter.

Ces actions se font en partenariat avec les institutions et professionnels agissant près de l'enfant : crèches, écoles, centres de protection maternelle et infantile, services hospitaliers, libéraux, etc.

### CAMSP parisiens

**CAMSP IPP**  
Fondation hospitalière  
Sainte-Marie  
Centre d'action médico-  
sociale précoce  
26, bd Brune 75014 Paris  
☎ 01 40 44 39 34

**CAMSP Janine-Levy**  
27-29, rue du Colonel-  
Rozanoff  
75012 Paris  
☎ 01 43 45 86 70

**CAMSP Paris nord**  
Les papillons blancs  
24, rue Marx-Dormoy  
75018 Paris  
☎ 01 42 80 44 43

**CAMSP Moulin vert**  
192, rue Lecourbe  
75015 Paris  
☎ 01 58 45 30 50



## LES CENTRES DE RESSOURCES

Des centres spécialisés permettent aux Parisiens concernés par le handicap de bénéficier d'un accueil spécifique (voir p. 20).

## Les lieux d'accueil enfants-parents

**Ce sont des lieux ouverts, de rencontre, de parole et d'écoute où les enfants de 0 à 3, 4 ou 6 ans, et leurs parents, ou un adulte responsable de l'enfant, peuvent se rendre librement.**

Inspirées notamment de la Maison verte imaginée par Françoise Dolto il y a plus de trente ans, ces structures de soutien à la parentalité favorisent les échanges entre parents et enfants.

Les adultes peuvent se côtoyer, rompre un éventuel isolement social et valoriser mutuellement leurs compétences éducatives. Ces lieux d'accueil permettent de préparer la séparation parent/enfant avant l'entrée en structure collective ou école maternelle. Les enfants ont ainsi l'occasion de se socialiser et de jouer avec d'autres enfants.

Ces échanges sont favorisés par l'anonymat des familles qui s'y rendent et une équipe de professionnels formés à l'écoute (psychologues, éducateurs de jeunes enfants...).

Une libre participation des familles peut être demandée.



## FOYERS MONOPARENTAUX

**Pour rompre l'isolement**, vous pouvez bénéficier de multiples actions près de chez vous proposées par des associations, les régies de quartiers ou encore les centres sociaux et socioculturels.

Plusieurs associations ont mis en place des lieux d'accueil parents-enfants soutenus par la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales de Paris :

### Les p'tits les grands

5, rue de la Boule-Rouge  
75009 Paris  
☎ 01 53 34 85 50

### La Caragole

17, rue de l'Échiquier  
75010 Paris  
☎ 01 42 47 10 11

### La Graine de Famille

8, rue Perdonnet  
75010 Paris  
☎ 01 42 09 82 30

### Maison Ouverte

164, boulevard Voltaire  
75011 Paris  
☎ 01 44 93 44 76

### Îlot Bébé

4, square Dunois  
75013 Paris  
☎ 01 53 61 53 40

### La Maison verte

13, rue Meilhac  
75015 Paris  
☎ 01 43 06 44 76

### L'Arbre Bleu

52, rue Polonceau  
75018 Paris  
☎ 01 42 59 38 26

### La Babillo

48 bis, rue Binod  
75018 Paris  
☎ 01 42 57 14 01

### IRAEC

41, rue Joseph-de-Maistre  
75018 Paris  
☎ 01 42 28 42 85

### Le Coquelicot

5, place du Maroc  
75019 Paris  
☎ 01 40 34 63 95

### La Maison des Sources

83, rue Julien-Lacroix  
75020 Paris  
☎ 01 43 15 16 30

### Le Passage des tout-petits

24, passage Raguinot  
75012 Paris  
☎ 01 70 69 47 53

# ACTIVITÉS et loisirs POUR LES 0-3 ANS

Quelle activité pour mon enfant ? Sur terre, dans l'eau, en musique ou en images, il existe à Paris une grande variété de loisirs adaptés aux plus petits. Voici de quoi trouver celui qui ravira votre bébé !

## Les sports

### LES BÉBÉS NAGEURS

Certaines associations proposent un apprentissage de la natation dans les piscines et les bassins municipaux. Dirigées par des animateurs spécialisés, les séances sont, pour les enfants comme pour les parents, des moments privilégiés de jeux, de bien-être et de tendresse. Les inscriptions se font directement auprès des associations.

Retrouvez la liste des associations sur [paris.fr](http://paris.fr).

### LA BABY-GYM POUR LES 2-4 ANS

La baby-gym est particulièrement adaptée aux enfants de 2 à 4 ans, avec une approche ludique, pédagogique et respectueuse du rythme des petits. Elle contribue à leur développement général sur les plans moteur, affectif et cognitif.

La gymnastique des petits est dispensée dans 5 clubs parisiens affiliés à la Fédération française de gymnastique (FFG).

Retrouvez la liste des clubs sur [paris.fr](http://paris.fr).

### LES CENTRES D'ANIMATION

Certains centres d'animation proposent des activités pour les enfants dès le plus jeune âge : jeux d'éveil parents-enfants, baby-gym, éveil corporel et musical, jardin musical, arts plastiques...

Trouvez l'activité qui vous convient près de chez vous sur [activite.paris.fr](http://activite.paris.fr).

## Espaces verts

Avec près de 480 parcs et jardins, la capitale regorge d'espaces verts !

De nombreux nouveaux espaces ont été créés récemment ou sont en cours de création... il y en a forcément un près de chez vous !

### Bon à savoir

Les bébés inscrits doivent impérativement avoir subi leur 2<sup>e</sup> injection DT-polio.

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ [paris.fr](http://paris.fr)

#### mots-clés :

Bébés nageurs

Babygym

Ludothèques

Forum des images

### Bon à savoir

De très nombreux jardins et squares parisiens sont équipés d'une ou plusieurs aires de jeux pour les enfants.

**Bon à savoir**

Paris compte 6 ludothèques ouvertes à l'année, « L'R de jeux », place de la République, ouvert du 15 juin au 11 novembre et une bibliothèque-ludothèque Nature.

**La culture**

Toute l'actualité de la culture à Paris est sur *culture.paris.fr* !

En un clin d'œil, retrouvez l'éventail des activités proposées, adaptées à l'âge et à la curiosité de votre enfant sur le site internet de la Ville.

**LE CINÉMA**

La découverte du cinéma peut se faire dès le plus jeune âge, grâce à des séances spécialement pensées pour les tout-petits : explications sur le déroulement de la séance et programmation adaptée à leurs capacités d'attention et de concentration (ciné-concerts, ciné-chansons, ateliers ludiques).

**LES FESTIVALS**

→ "Tout-Petits cinéma" au Forum des images (vacances de février) pour les 18 mois-4 ans.

→ "Mon 1<sup>er</sup> festival" dans une dizaine de salles (vacances de la Toussaint) pour les 2-12 ans.

**LES LUDOTHÈQUES**

Les ludothèques sont des lieux privilégiés d'accueil, au sein de votre quartier, où chacun, parent comme enfant, peut venir partager des moments de détente et de jeu.

Certaines proposent uniquement des prêts de jeux tandis que d'autres, de plus en plus nombreuses proposent du jeu sur place, organisent des ateliers pour découvrir le plaisir de jouer... à tout âge !

À qui sont-elles destinées ?

→ Aux parents, pour qu'ils puissent partager des instants conviviaux avec leurs enfants.

→ Aux professionnels de la petite enfance qui gardent des enfants chez eux ou dans des structures collectives.

→ Aux enfants seuls qui peuvent être accueillis à partir de 6 ans.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font sur place et les tarifs sont fixés par l'association gestionnaire. Les horaires d'ouverture varient selon les structures.

Plus d'informations sur le site de l'association des ludothèques d'Île-de-France: *talif.org*.

**LA LECTURE**

Les bibliothèques municipales sont ouvertes à tous, gratuitement et toute l'année. La plupart, dans des espaces spécialement aménagés.

**Ludothèques**

**Nautilude**  
2, rue Jules-Verne  
75011 Paris  
☎ 0660 59 17 80

**Denise-Garon**  
8, square Dunois  
75013 Paris  
☎ 0145 86 08 30

**Planète jeux**  
21, rue Ordener  
75018 Paris  
☎ 0142 51 71 51

**Centre social ENS**  
2, rue de Torcy  
75018 Paris  
☎ 0140 38 67 29  
*ensparis.fr*

**La maison des jeux**  
86, rue des Couronnes  
75020 Paris  
☎ 0147 97 05 08

**Ludothèque Lupido**  
6, rue de l'Eure  
75014 Paris

**L'R de jeux**  
Place de la République  
Kiosque de jouets  
et de jeux ouvert du 15/06/13  
au 15/09/13 puis en fonction  
de sa fréquentation jusqu'au  
10 novembre 2013.

**Ludothèque de la Maison  
Paris Nature (équipement  
de la Ville de Paris)**  
Pavillon 2 – Parc floral  
75012 Paris

**Association des ludothèques  
d'Île-de-France**  
☎ 01 53 62 06 00

////////////////////

### Les bibliothèques

**L'Heure joyeuse**  
6-12, rue des Prêtres  
Saint-Séverin  
75005 Paris  
☎ 01 56 81 15 60

Retrouvez la liste complète  
des bibliothèques  
municipales sur :

[bibliotheques.paris.fr](http://bibliotheques.paris.fr).



### Le CENTQUATRE

104, rue d'Aubervilliers

5, rue Curial

75019 Paris

☎ 01 53 35 50 00

Métro: Riquet, Crimée

(ligne 7) et Marx-Dormoy

(ligne 12)

Bus: lignes 48, 54, 60

[104.fr](http://104.fr)

gés, mettent à la disposition des tout-petits des livres adaptés, à feuilleter seuls ou à découvrir avec leurs parents.

Des animations leur sont aussi régulièrement proposées: lectures d'histoires, de contes et comptines...

Retrouvez les coordonnées des bibliothèques spécialisées  
jeunesse sur [bibliotheques.paris.fr](http://bibliotheques.paris.fr).

### POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Certaines bibliothèques ont un personnel spécialisé et développent des actions en direction du public handicapé (documents adaptés, action culturelle...).

→ **Bibliothèque braille enfantine**: unique en France, cette bibliothèque de prêt par correspondance propose, pour les enfants de 4 à 12 ans, des livres en braille de conception originale (dessins en relief, illustrations d'origine, braille intégral, braille abrégé...).

111, avenue Parmentier 75011 Paris ☎ 01 43 38 07 96

→ **Association Valentin Haüy**: la médiathèque de l'Association Valentin Haüy propose des documents adaptés aux difficultés de lecture des aveugles et malvoyants. Elle met gratuitement à la disposition des personnes déficientes visuelles des outils indispensables pour accéder à la culture en toute autonomie.

5, rue Duroc 75343 Paris Cedex 07 ☎ 01 44 49 27 27

✉ [bibliotheque@avh.asso.fr](mailto:bibliotheque@avh.asso.fr)

### LA MAISON DES PETITS AU CENTQUATRE

Au cœur du CENTQUATRE, la Maison des Petits offre aux jeunes enfants un espace de socialisation et de sensibilisation à l'art.

Dans ce lieu original, conçu par la designer matali crasset, couleurs, matières, cachettes, formes et lumières éveillent la curiosité et l'imagination des enfants. Sous le regard des adultes, ils viennent y jouer librement, écouter des histoires, lire ou participer à des ateliers guidés par des artistes.

**Du mardi au vendredi : de 15 heures à 18 heures**

**Samedi et dimanche : de 14 heures à 19 heures.**

Par ailleurs, le CENTQUATRE propose tous les dimanches après-midi un moment à partager en famille, pour une découverte ludique du lieu : son histoire, les artistes en résidence et les œuvres présentes dans la « Traversée ». ☎ 01 53 35 51 21

→ **La Péniche Antipode (association Abricadabra)** : subventionnée par la Ville de Paris, programme des spectacles pour le très jeune public. Plus d'infos sur : [penicheantipode.fr](http://penicheantipode.fr).

### FOYERS MONOPARENTAUX

Comme les LAEP, les ludothèques sont des lieux pour souffler, rencontrer d'autres parents et partager des moments de loisirs avec ses enfants hors de chez soi. //



JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ [paris.fr](http://paris.fr)

mots-clés :

104

Parcs et jardins



# Quelques dates capitales

## J'inscris mon enfant à l'école

**Votre enfant pourra être accueilli à l'école dès ses 3 ans.** Son inscription est possible dès son deuxième anniversaire, et s'il a 3 ans révolus dans l'année civile, il est accueilli de droit dès septembre. À défaut, son accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

**Pour tout savoir sur l'inscription de votre enfant à l'école, rendez-vous au chapitre 3, p. 44.**

## Les vaccinations

Le calendrier vaccinal ?

**Il indique à chacun les vaccinations obligatoires ou recommandées en France,** en fonction de l'âge. Chez l'enfant, le calendrier vaccinal est très chargé et commence dès la naissance avec la vaccination pour le B.C.G.

Comment ?

**Avant 6 ans, vous avez le choix de faire vacciner votre enfant par votre médecin traitant ou par le médecin de Protection maternelle et infantile (PMI).**





# Som- maire

---

- Découvrir l'école **44**
- Quelles activités après l'école ? **48**
- À quelles aides puis-je prétendre ? **50**
- Veiller à la santé de mon enfant **52**
- Activités et loisirs pour les 3-6 ans **54**
- Quelques dates capitales **59**

# Mon enfant de 3 à 6 ans

# DÉCOUVRIR l'école

Votre enfant a 3 ans, il est temps pour lui de découvrir l'école !

## Inscription et sectorisation

Quand ?

**Les inscriptions ont lieu, chaque année, d'octobre à janvier pour la rentrée suivante.** Vous serez averti des dates d'inscription par affichage dans les mairies, les écoles et les crèches. Des inscriptions immédiates sont également possibles, tout au long de l'année, en cas de déménagement.

À quel âge ?

**L'inscription est possible dès son deuxième anniversaire.** Les enfants de 3 ans révolus dans l'année civile sont accueillis de droit dès septembre. Si votre enfant n'a pas 3 ans dans l'année civile, il ne peut être accueilli que dans la limite des places disponibles.

Comment ?

**Seuls les parents ou le responsable légal de l'enfant peut l'inscrire à l'école.** L'inscription en maternelle s'effectue au bureau des écoles de la mairie d'arrondissement du domicile de l'enfant.

Les documents à produire sont :

- Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Des pièces justificatives établissant la qualité du responsable légal, et, le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale.
- Un justificatif de domicile (facture EDF, avis d'imposition, etc.).
- Le carnet de santé avec les vaccinations obligatoires à jour ou les certificats de vaccination.

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'école de votre secteur, qui vous informera des suites de votre demande.

## LA SECTORISATION

**La sectorisation est susceptible d'évoluer chaque année, sur propositions des mairies d'arrondissement, délibérées à l'automne par le Conseil municipal de Paris.**

**Pour connaître l'école dont dépend votre domicile, rendez-vous sur [perinisco.paris.fr](http://perinisco.paris.fr).**

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Inscriptions scolaires  
Restauration scolaire

## Les parents et l'école

### LES PARENTS IMPLIQUÉS

**Vous êtes invités à participer à la vie de l'école tout au long de la scolarité de votre enfant.** Le cahier de correspondance est le principal outil de communication entre vous et l'école. Il vous permettra de tout savoir sur les dates de vacances, les absences des enseignants, les sorties scolaires, les visites médicales, les demandes de rendez-vous... En école élémentaire, les bulletins scolaires permettront de faire des points réguliers sur le niveau de votre enfant.

**Une réunion de début d'année** vous permettra de faire connaissance avec le professeur de votre enfant et de vous familiariser avec le fonctionnement et le projet de la classe.

**Des représentants de parents d'élèves sont élus à chaque rentrée** et deviennent ainsi membres du conseil de l'école. Tous les parents peuvent voter et se présenter. Les délégués participent activement à la vie scolaire, ils informent et défendent les intérêts des familles et des enfants.

### LE CONSEIL D'ÉCOLE

**Le conseil délibère sur le fonctionnement de l'école, sur toutes les questions liées à la vie scolaire.** Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il est présidé par la directrice ou le directeur, est composé d'enseignants, de parents d'élèves ainsi que de représentants du maire de Paris, de la mairie d'arrondissement et de l'Éducation nationale.

### LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES

**Destinées à améliorer le cadre et la vie scolaire de manière solidaire**, les coopératives scolaires permettent de faire face à certaines dépenses liées au quotidien scolaire, à l'acquisition de matériel d'appoint ou à l'organisation de projets et sorties pédagogiques. Les ressources proviennent de dons, subventions, ventes, kermesses... La contribution financière des parents n'est soumise à aucune obligation. Les activités de la coopérative doivent profiter à l'ensemble des élèves.

### L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE (OCCE)

**L'OCCE de Paris centralise les comptes et les actions pédagogiques d'environ 690 coopératives scolaires de la capitale.** Il relaie également les actions municipales auprès des écoles parisiennes, notamment en finançant des classes à projets artistiques et culturels (classes à PAC) et des voyages ou projets pédagogiques.

La gestion de la coopérative est confiée, notamment dans un but pédagogique, aux élèves, encadrés par des enseignants. Elle fait l'objet d'une totale transparence.

#### — Bon à savoir

Afin de répondre aux demandes des familles qui font le choix d'un mode de communication en langue des signes pour leur enfant sourd, un pôle de scolarisation en LSF a ouvert au 52-54 rue de Turenne dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

## La restauration scolaire et le temps du midi

Selon les arrondissements l'inscription à la cantine et le paiement des repas s'effectuent soit auprès du directeur de l'école soit auprès de la caisse des écoles.

### LA RESTAURATION SCOLAIRE

**Les 20 caisses des écoles parisiennes gèrent le service de restauration dans chaque arrondissement.**

Elles élaborent les menus, produisent et distribuent les repas pour pour environ 110 000 enfants déjeunant chaque jour à la cantine.

### LES AIDES DE PARIS

#### POUR LA QUALITÉ DES REPAS

**La Ville de Paris attribue d'importantes subventions aux caisses des écoles afin de réduire le coût des repas à la charge des familles et d'améliorer la qualité du service,** notamment par l'introduction de produits labellisés (Label rouge, Pêche durable) et issus de l'agriculture biologique.

Elle se charge aussi de la construction, de la maintenance et de la modernisation des restaurants scolaires et des cuisines.

#### DES TARIFS SOLIDAIRES ET PLUS JUSTES

**Depuis la rentrée 2010,** les tarifs ne sont plus déterminés par chaque arrondissement mais **font l'objet d'une tarification identique** pour les 20 caisses des écoles et établie selon le quotient familial de chacun.

**Pour plus de précisions sur cette nouvelle grille tarifaire, consultez la rubrique « À quelles aides puis-je prétendre ? »**  
Restauration scolaire, voir p. 50.

#### ALLERGIES ET RÉGIMES ALIMENTAIRES

**Si votre enfant est allergique à certains aliments ou que son état de santé nécessite un régime particulier, un projet d'accueil individualisé (PAI)** est élaboré à la demande des parents par le médecin scolaire.

## Les enfants à besoins éducatifs spécifiques

### LES RÉSEAUX D'AIDE SPÉCIALISÉE (RASED)

Qu'est-ce que c'est ?

**Votre enfant peut bénéficier d'un suivi spécifique s'il rencontre des difficultés scolaires ou psychologiques.** Un maître spécialisé, un rééducateur ainsi qu'un psychologue scolaire peuvent intervenir au sein même de l'école, à la demande de l'enseignant. L'aide apportée à l'enfant peut être de nature pédagogique, rééducative ou psychologique.

### LES CENTRES D'ADAPTATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE (CAPP)

Qu'est-ce que c'est ?

**Ces centres ont pour mission d'aider les enfants qui présentent des difficultés scolaires, psychologiques, sociales ou familiales.**

**Pour plus de précisions sur les CAPP, voir p. 53.**

### LE SERVICE D'AIDE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE (SAPAD)

Qu'est-ce que c'est ?

**Ce service permet à tout élève,** de la maternelle à la terminale, **devant suspendre sa scolarité** durant au moins 15 jours pour des raisons médicales, **de la poursuivre à domicile. La demande peut être formulée par les parents, la direction de l'école ou par un médecin.** Elle est transmise avec un certificat médical au médecin conseiller auprès du directeur de l'académie.

#### L'association Votre école chez vous

**scolarise à domicile des enfants et adolescents en raison de leur maladie, de leur handicap ou d'un accident.**

29, rue Merlin 75011 Paris

☎ 01 48 06 77 84

✉ [ecole@vecv.org](mailto:ecole@vecv.org)



## L'ACCUEIL DES FAMILLES "PRIMO-ARRIVANTES" NON FRANCOPHONES

**Il existe à Paris des papothèques** ; destinées aux familles non francophones rencontrant des difficultés avec l'institution scolaire, elles permettent de favoriser la réussite scolaire, tout en valorisant les parents. Pour les familles d'origine africaine, tamoule, chinoise et maghrébine du quartier la Chapelle, contacter l'association Culture 2 +.

## L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP À L'ÉCOLE

**La scolarité d'un enfant en situation de handicap se fait autant que possible en milieu ordinaire** et dans l'école de son quartier. Elle fait systématiquement l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), qui sera élaboré par l'équipe de suivi de scolarisation en présence des parents et autour de l'enseignant référent scolaire "handicap".

→ **Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)** : après l'évaluation des besoins et des compétences scolaires de l'enfant, réalisée en situation, le PPS précisera les aides ou l'organisation nécessaires à l'enfant : aménagement du temps scolaire, accompagnement par une auxiliaire de vie scolaire, matériel pédagogique adapté, orientation vers un dispositif spécifique de type classe pour l'inclusion scolaire (CLIS), voire une orientation vers un établissement ou service médicosocial. Certains bénéficient d'une unité d'enseignement intégrée.

Un PPS peut également être proposé aux enfants accueillis en établissement médicosocial.

Le PPS est mis en place à la demande des parents ou du représentant légal de l'enfant et est cosigné par l'ensemble des personnes ou services concernés : la famille, le directeur et l'enseignant de l'école d'accueil, le service de soins qui suit l'enfant, l'enseignant référent et le médecin scolaire.

L'enseignant référent est la personne désignée comme l'interlocuteur privilégié de la famille : il a en charge l'accueil et l'information des parents de l'enfant en situation de handicap dès son inscription scolaire ; il fait le lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, à laquelle il présente le projet de PPS élaboré par l'équipe de scolarisation.

Le médecin scolaire de l'établissement d'accueil est lui aussi un interlocuteur privilégié des services de soins et de la famille.

Le PPS évalué par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH sera présenté en commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour notification des droits auprès de la famille et de l'Éducation nationale.



### SAPAD 75 PEP 75

149, rue de Vaugirard

75015 Paris

☎ 01 47 34 48 24

✉ [sapad75@pep75.org](mailto:sapad75@pep75.org)



### Culture 2 +

33, rue de l'Évangile

75018 Paris

☎ 01 46 07 76 61



### MDPH 75

69, rue de la Victoire

75009 Paris

☎ 0805 8009 09

## Bon à savoir

Les enfants hospitalisés peuvent poursuivre leur scolarité dans l'un des 7 centres scolaires intégrés en milieu hospitalier à Paris.

# QUELLES ACTIVITÉS après l'école ?

## Le nouveau temps périscolaire de l'aménagement des rythmes éducatifs

Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi de 15h à 16h30, tous les enfants peuvent participer à des activités éducatives : plaisir de lire, jeux et pratiques artistiques ludiques, initiation à la musique, ateliers d'éducation alimentaire... Ces activités sont gratuites et adaptées aux tout-petits et pour eux, la Ville mobilise ses équipes d'animation et sollicite les associations et les institutions culturelles parisiennes.

## Les goûters en maternelle



Dans de nombreuses écoles, le goûter permet aux enfants, de 16h30 à 18h30, de bénéficier d'une collation et d'activités adaptées à leur âge. Le tarif de ces prestations varie en fonction des revenus de la famille. Pour connaître votre tarif, adressez-vous à la caisse des écoles de votre arrondissement, puis montrez votre notification de tranche tarifaire à l'école.

## Les centres de loisirs maternels



### DES ACTIVITÉS VARIÉES

Les centres de loisirs accueillent les enfants de 3 à 5 ans domiciliés ou scolarisés à Paris les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Chaque centre propose des activités artistiques, culturelles et sportives (modelage, théâtre, vidéo, contes, vélo...). Des activités de plein air sont organisées, pique-nique en forêt par exemple, ainsi que des sorties culturelles : visite de musée, spectacle... Les enfants peuvent aussi participer à des manifestations particulières : concours de danse, de chant, carnaval...


### INSCRIPTION

Lors de la première inscription (sur place), munissez-vous de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'une attestation d'assurance. Le tarif de ces prestations varie en fonction des revenus de la famille. Pour obtenir le tarif qui correspond à vos revenus familiaux, adressez-vous à la caisse des écoles de votre arrondissement, puis montrez votre notification de tranche tarifaire au centre de loisirs.

**Attention ! L'inscription est obligatoire pour les centres de loisirs des vacances scolaires. Elle se fait durant le mois qui précède les vacances.**

**Renseignements et inscriptions directement auprès du centre de loisirs. Les centres sont ouverts en période scolaire les mercredis de 13h30 à 18h30 et de 8h20 à 18h30 pendant les vacances.**

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q  [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Activités après l'école  
L'art pour grandir

## L'ASSURANCE SCOLAIRE

Elle est également obligatoire pour toutes les activités extrascolaires de votre enfant. Complétez votre assurance en responsabilité civile par une assurance "individuelle, accident" ou souscrivez une assurance scolaire auprès d'un assureur ou d'une mutuelle proposée par les fédérations de parents d'élèves.



## LES CENTRES DE LOISIRS À L'HÔPITAL

Des animateurs de la Ville de Paris interviennent en milieu hospitalier, où des enfants sont soignés tout en poursuivant leur scolarisation.

Ils proposent toutes sortes d'activités extrascolaires: des ateliers, des fabrications d'objets, des jeux collectifs, des jeux de piste dans l'hôpital, des kermesses... Bien entendu, ces activités sont adaptées à l'état de santé des enfants et peuvent se dérouler à l'extérieur, dans des locaux communs ou à leur chevet.

La direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris intervient dans 5 groupes hospitaliers: Robert Debré, la Pitié-Salpêtrière, le Kremlin-Bicêtre, Necker, Trousseau et l'Institut Gustave Roussy.

## Les centres de loisirs accessibles aux enfants en situation de handicap

### LES LOISIRS POUR TOUS

La Ville de Paris développe une politique d'accueil des enfants en situation de handicap pour toutes les activités autour de l'école, comme le nouveau temps périscolaire de l'aménagement des rythmes éducatifs, le goûter en maternelle, les études surveillées, l'interclasse...

Ils sont également accueillis dans les centres de loisirs classiques ou dans un centre à parité enfants valides/enfants en situation de handicap. Il existe 9 centres de loisirs de ce type à Paris ; 2 sont gérés par l'association Loisirs Pluriel et 7 par la municipalité.

**Pour tout renseignement sur les centres en gestion municipale, contactez le centre de ressources "Enfance handicapée" :**

☎ 01 44 23 86 07.



**"L'ART POUR GRANDIR"**  
est un nouveau programme  
créé par la Ville de Paris destiné  
à développer les liens entre l'école,  
les centres de loisirs  
et les institutions culturelles.

Il favorise l'accès, pour tous,  
aux activités artistiques  
et aux sorties culturelles.

Plus d'info sur  
[paris.fr](http://paris.fr).

## L'info Capitale



### FACIL'FAMILLES, UN SERVICE QUI SIMPLIFIE LA VIE

Qu'est-ce que c'est ?

Facil'Familles permet de simplifier l'accès aux activités proposées par la Ville de Paris. Ce système offre aux familles une vue globale des activités de leurs enfants, des démarches simplifiées par Internet, une facture unique pour les activités de tous les membres de la famille et des moyens de paiement diversifiés (prélèvement automatique, paiement par CB sur Internet, chèque, CESU prépayé pour le goûter, l'étude et le centre de loisirs, numéraire en mairie d'arrondissement).

Facil'Familles concerne à ce jour les activités scolaires et extra-scolaires comme les centres de loisirs, le goûter en maternelle, les études surveillées, les ateliers bleus, les classes de découverte et les classes à Paris... ; mais aussi les conservatoires et les ateliers beaux-arts. Progressivement, la facture des crèches est également intégrée au dispositif.

Nul besoin de s'inscrire à Facil'Familles : l'inscription est automatique dès lors que l'enfant est scolarisé dans les établissements publics de la Ville ou qu'une inscription est faite dans un centre de loisirs, un conservatoire ou un atelier beaux-arts de la Ville.

**Pour en savoir plus :**  
[paris.fr/facilfamilles](http://paris.fr/facilfamilles).

# À quelles aides PUIS-JE PRÉTENDRE ?

## La restauration scolaire

Des tarifs plus justes

Depuis 2010, le Conseil de Paris a décidé d'appliquer une grille tarifaire unique, plus équitable pour tous les Parisiens. Cette grille est établie en fonction des ressources des familles, elle est composée de 8 tranches basées sur le quotient familial. À la rentrée 2013, les tarifs seront :

Votre quotient familial*	Tranche tarifaire	Prix d'un repas
Inférieur ou égal à 234€	1	0,14€
Inférieur ou égal à 384€	2	0,87€
Inférieur ou égal à 548€	3	1,65€
Inférieur ou égal à 959€	4	2,33€
Inférieur ou égal à 1 370€	5	3,69€
Inférieur ou égal à 1 900€	6	4,70€
Inférieur ou égal à 2 500€	7	4,99€
Supérieur à 2 500€	8	5,20€

\*Au sens de la CAF : douzième des ressources imposables par part.

**Adressez-vous chaque année à la caisse des écoles de votre arrondissement pour faire établir votre tranche tarifaire. À défaut, le tarif 8 sera automatiquement appliqué.**

## Aide à la scolarité

### ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Elle est versée par les caisses d'allocations familiales sous conditions de ressources et selon l'âge de votre enfant. Son montant varie entre 280,76€ et 306,51€.

**Renseignements et formulaires en ligne : [caf.fr](http://caf.fr).**

### PRESTATION INTERNAT SCOLAIRE

Le département de Paris met à la disposition des familles une prestation d'internat scolaire pour les enfants à partir de 4 ans.

JE VEUX EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

mots-clés :

Aides

Soutien

aux familles

Le département participe financièrement par le biais d'une bourse, cette aide permettant d'offrir de bonnes conditions de scolarité avec un encadrement et un accompagnement socio-éducatif.

Vous pouvez vous adresser au service social de l'établissement scolaire de votre enfant pour demander cette prestation. Le dossier de demande d'admission est instruit par le département de Paris (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé). La bourse est versée directement à l'établissement scolaire.

## Les autres aides

Des aides et des dispositifs vous aident à assumer les dépenses liées au quotidien de votre enfant.

### LES PRESTATIONS DE LA CAF

#### ALLOCATIONS FAMILIALES

Si vous avez au moins deux enfants de moins de 20 ans, vous avez droit aux allocations familiales, quels que soient vos revenus et votre situation familiale.

#### COMPLÉMENT FAMILIAL

Si vous avez au moins trois enfants, tous âgés de plus de 3 ans, et que vos ressources ne dépassent pas un certain seuil, vous avez droit au complément familial.

#### LES BONS "AIDES AUX TEMPS LIBRES"

La CAF vous aide financièrement pour vos vacances et celles de vos enfants. Cette aide, sous forme de bons, est soumise à certaines conditions.

**Pour en savoir plus sur ces prestations, consultez le site [caf.fr](http://caf.fr).**

### LES PRESTATIONS DE LA VILLE DE PARIS

Vous devez habiter Paris au moment de la demande et avoir habité à Paris au moins 3 ans sur les 5 dernières années pour en bénéficier.

#### PARIS FORFAIT FAMILLES

Paris aide les familles de 3 enfants et plus avec une prestation annuelle forfaitaire de 305 € si vos revenus sont inférieurs à 3000 € et de 200 € si vos revenus sont compris entre 3001 et 5000 €.

#### PARIS PASS FAMILLES

Il est gratuit et sans conditions de ressources et s'adresse aux familles avec au moins 3 enfants à charge, ou un enfant en situation de handicap. Il permet d'accéder à certains équipements et services municipaux à des tarifs préférentiels.

**D'autres aides sociales sont accordées par la Ville de Paris, notamment pour le logement des familles ou pour les familles avec enfants en situation de handicap. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 2 / À quelles aides puis-je prétendre ? /**

**Les aides du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, p. 32. // // //**

# VEILLER À la santé DE MON ENFANT

## Les services de santé

**Votre enfant âgé de 3 à 6 ans continue de bénéficier d'un suivi de sa santé**, ainsi que d'un dépistage de maladies ou du handicap, à l'école dans les centres de PMI ou dans les réseaux médicaux généralistes et spécialisés. **Pour plus d'informations sur les services de santé dédiés à l'enfance, consultez le chapitre 2/ Veiller à la santé de mon bébé voir p. 34.**

## La santé à la maternelle

Votre enfant bénéficie d'examen médicaux pratiqués par les médecins du service de santé scolaire de la Ville de Paris. Vous en serez informé, et si ces examens décèlent une anomalie, elle sera signalée au médecin traitant par lettre confidentielle remise aux parents. Ces examens ont lieu à des âges clés :

→ **3-4 ans** : pour la vision, l'audition et les troubles sévères du langage.

→ **5-6 ans** : pour un bilan global : dépistages sensoriels, dépistage de l'obésité, troubles du langage et de l'apprentissage.

**Si votre enfant est atteint d'une pathologie chronique**, le médecin scolaire examinera les dispositions à prendre, avec vous et en liaison avec le médecin traitant. Un plan d'accueil individualisé (PAI) sera établi si besoin.

## LE DÉPISTAGE DU HANDICAP

### LES CENTRES D'ACTION MÉDICOSOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

**Les CAMSP interviennent auprès de votre enfant âgé de 0 à 6 ans, en partenariat avec les centres de PMI, les crèches et les écoles.**

Un dépistage des déficiences motrices, sensorielles ou mentales est effectué. Si nécessaire, des soins ou une rééducation adaptée à la nature du handicap ainsi que des conseils pratiques vous sont proposés.

Le médecin scolaire participe activement à ce dispositif de dépistage du handicap et des adaptations qui en découlent, notamment avec la mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ces ajustements sont réalisés en liaison avec la famille, le centre de soins et l'enseignant référent.

## LA VACCINATION

**Les vaccinations peuvent être réalisées par le médecin traitant, les centres de PMI ou dans un centre de vaccination** (prestation gra-

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Paris santé nutrition  
CAPP généralistes

tuite pour la majorité des vaccins). Le carnet de santé permet un suivi des vaccinations de votre enfant, grâce au calendrier dans lequel sont notifiées les échéances.

## LES CENTRES D'ADAPTATION PSYCHOPÉDAGOGIQUES (CAPP)

Gérés par la Ville de Paris et l'Éducation nationale, ces centres proposent une aide aux enfants et aux adolescents parisiens qui rencontrent des difficultés scolaires ou personnelles.

**Publics et gratuits**, ces centres réunissent les compétences de professionnels spécialisés (psychologues, rééducateurs, orthophonistes, psychomotriciens, médecins psychiatres, assistantes sociales...) qui vous aideront à mieux comprendre les difficultés de votre enfant.

Une prise en charge par un ou plusieurs professionnels sera proposée en fonction des besoins de votre enfant. Il existe 10 CAPP généralistes à Paris.

Retrouvez les coordonnées des CAPP sur [paris.fr](http://paris.fr).

## LA PRÉVENTION

### LE RÔLE DU SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

Un(e) assistant(e) social(e) scolaire est à votre disposition dans chaque école maternelle et élémentaire pour des conseils et un soutien dans tous les domaines touchant à l'éducation et la santé de votre enfant : accès aux droits et aux soins, cantine, activités périscolaires, vacances, etc.

Comme tout(e) assistant(e) de service social, il/elle est tenu(e) au secret professionnel, ce qui vous garantit la confidentialité des échanges.

### LA PRÉVENTION DU SURPOIDS ET DE L'OBÉSITÉ

À Paris, 1 enfant sur 6 est concerné par le surpoids et l'obésité. Face à ce constat, la

### Ville de Paris avec le programme Paris santé nutrition (PSN) s'engage dans la prévention auprès des 0-12 ans, en concertation avec les familles, l'école, les associations locales ou sportives.

Il s'agit de sensibiliser les enfants en les informant de manière ludique sur les aliments et les bienfaits d'une alimentation équilibrée sur la santé.

Un soin particulier est apporté à la qualité des repas servis quotidiennement aux enfants.

L'activité physique est également encouragée dans le cadre d'une mobilisation générale de la société parisienne autour du "Manger mieux, bouger plus".

L'équipe de PSN mène des actions de proximité, de sensibilisations, d'informations, d'orientations et d'accompagnement aux activités physiques. Le programme est à consulter sur les sites des caisses des écoles des 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> arrondissements et [paris.fr](http://paris.fr).

En 2013, le programme PSN sera étendu à trois nouveaux arrondissements : 10<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>.

Le service de santé scolaire de la Ville de Paris propose également aux enseignants de maternelle et d'école élémentaire le programme pédagogique PIKABOUGE pour que la prévention et la sensibilisation se fassent dès le plus jeune âge.

### LES SOINS DENTAIRES

Le centre dentaire George Eastman propose des consultations pour les moins de 18 ans (centre accessible en fauteuil roulant).

Entre 3 et 6 ans, il s'agit surtout de traumatismes des dents consécutifs à un choc ou à une chute, où l'intervention rapide permet de sauver la dent provisoire et de s'assurer de l'absence de dommage de la dent définitive.

**Centre dentaire George Eastman  
(pour enfants et adolescents)**

11, rue George Eastman  
75013 Paris

☎ 01 44 97 88 88



# ACTIVITÉS et loisirs POUR LES 3-6 ANS

## Sport et loisirs

### LES CENTRES D'ANIMATION

Qu'est-ce que c'est ?

Outre les centres de loisirs, la Ville de Paris compte 49 centres d'animation et espaces jeunes proposant plus de 1 000 activités à votre enfant âgé de 3 à 6 ans. Cette offre d'activités sportives ou culturelles est particulièrement riche et variée : sport, arts martiaux, danse, musique, théâtre, spectacle, arts plastiques, artisanat, informatique, multimédia... Elle est servie par des équipements nombreux et variés.

### DES ACTIVITÉS OUVERTES À TOUS

Ces centres permettent d'accueillir les personnes en situation de handicap, grâce à des activités spécifiques et adaptées. Les projets d'animations ont également vocation à insérer les populations les plus modestes. Cette diversité fait de ces centres des lieux de grande mixité sociale et générationnelle.

### DES TARIFS JUSTES

Les tarifs des activités des centres d'animation sont calculés selon la situation et les ressources des familles en se basant sur le quotient familial de la CAF. Des réductions et des tarifs préférentiels sont proposés à certaines catégories d'usagers.

Plus d'infos sur [active.paris.fr](http://active.paris.fr).

Le moteur de recherche vous permettra de trouver l'activité la plus adaptée à votre emploi du temps.

### Bon à savoir

Pour retrouver l'ensemble des activités sportives accessibles aux personnes en situation de handicap, rendez-vous sur [paris.fr](http://paris.fr).

### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

#### ÉVEIL GYM POUR LES 4-5 ANS

Il s'agit d'une pratique de la gymnastique adaptée aux enfants de 4-5 ans. Elle permet aux enfants de mieux connaître leur corps et de maîtriser leurs mouvements.

#### L'INITIATION POUR LES 6 ANS

Elle permet de proposer une initiation ludique à la gymnastique aux enfants de 6 ans, en vue d'une véritable pratique de ce sport à partir de 7 ans. La gymnastique des petits est dispensée dans 5 clubs parisiens affiliés à la Fédération française de gymnastique (FFG) (liste ci-contre).

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

mots-clés :

Sport et handicap

Éveil gym

## La culture

### LES MUSÉES

#### DES ACTIVITÉS POUR LES 3-6 ANS

Les 14 musées de la Ville de Paris proposent des activités adaptées aux enfants âgés de 3 à 6 ans, pendant l'année scolaire et les vacances.

Outre les visites, les enfants pourront participer à des animations, des ateliers, des contes, des visites-animations...

**Pour en savoir plus et connaître la liste des musées et activités accessibles aux 3-6 ans : [culture.paris.fr](http://culture.paris.fr).**

#### DES MUSÉES ADAPTÉS AU HANDICAP

La plupart des 14 musées municipaux de la Ville de Paris proposent un accès à leur offre culturelle et des activités adaptées aux différents types de handicaps :

- Des visites et parcours tactiles pour le public non voyant et malvoyant.
- Des visites et ateliers en langage des signes ou en lecture labiale pour le public sourd et malentendant.
- Des visites et ateliers adaptés au public en situation de handicap mental.

**Le récapitulatif des offres, les contacts ainsi que le programme actualisé des activités pédagogiques et culturelles est disponible sur [culture.paris.fr](http://culture.paris.fr) et vous pouvez accéder directement au catalogue des activités municipales et associatives sur [mesactivites.paris.fr](http://mesactivites.paris.fr) (la plupart sont gratuites).**

#### MUSÉES EN LIBERTÉ

L'Association des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) propose aux personnes en situation de handicap des visites en toute autonomie de lieux culturels : mise à disposition de documents, parcours de visites adaptés...

**Plus d'infos sur [museesenliberte.fr](http://museesenliberte.fr).**

#### LES THÉÂTRES MUNICIPAUX

Les théâtres municipaux et subventionnés par la Ville de Paris programment régulièrement des spectacles pour jeune public.

De nombreux théâtres sont spécialisés dans le jeune public ou propose au sein de leur programmation une offre jeune public, marionnettes, conte, opéra, théâtre, musique, cirque... toutes les disciplines sont représentées et permettent à chaque âge de découvrir l'univers du spectacle vivant. **Plus d'infos sur [culture.paris.fr](http://culture.paris.fr).**

#### Gymnastique des petits

Gym' Paris 15  
☎ 01 45 79 70 06

En avant de Paris  
☎ 01 43 22 73

L'Ancienne de Paris  
☎ 06 24 28 75 68

RS Glacière XIII  
☎ 06 50 11 31 85

GRS Paris centre  
☎ 01 42 33 49 42

#### Direction des Affaires culturelles

Bureau des musées,  
Service des publics  
55, rue des Francs-Bourgeois  
75004 Paris  
☎ 01 42 76 83 65

**Bon à savoir**  
L'accès aux expositions permanentes des 14 musées de la Ville de Paris est gratuit pour tous.

**Bon à savoir**  
À partir de janvier 2014 le Théâtre de la marionnette s'installe au Théâtre Mouffetard ! Un vrai lieu s'ouvre pour les arts de la marionnette au cœur de Paris. Programmation tous publics.



### Bon à savoir

Une nouvelle ludothèque, baptisée Nautitude, a ouvert ses portes 2 rue Jules-Verne (11<sup>e</sup>).

☎ 0660 59 17 80

### À NOTER

Des cinémas sont dédiés au jeune public comme le Studio des Ursulines (5<sup>e</sup>).

[studiodesursulines.com](http://studiodesursulines.com)

D'autres salles de quartier accueillent des clubs de cinéma réservés aux enfants de 5 à 12 ans comme La Lanterne magique au Saint-Germain des Prés (6<sup>e</sup>) et à Étoile Lilas (20<sup>e</sup>) : une fois par mois pendant l'année scolaire, tous les enfants membres du club sont invités à découvrir un film de qualité adapté à leur âge sans leurs parents mais entourés d'adultes responsables.

[lalanternemagique.org](http://lalanternemagique.org)

## BIBLIOTHÈQUES ET LUDOTHÈQUES

### LES BIBLIOTHÈQUES POUR TOUS

Les bibliothèques municipales sont gratuites et ouvertes à tous. Elles organisent des animations pour les tout-petits et les 3 à 6 ans tout au long de l'année : lectures, comptines, histoires... Les équipements multimédias sont conçus pour nourrir la curiosité et le plaisir de lire de chacun.

**Certaines bibliothèques ont un personnel spécialisé et développent des actions en direction du public handicapé.**

Les bibliothèques Saint-Éloi (12<sup>e</sup>), Fessart (19<sup>e</sup>), André Malraux (6<sup>e</sup>) et Chaptal (9<sup>e</sup>) proposent un accueil individuel ou en groupe en langue des signes. Elles organisent également des animations et des accueils de groupes scolaires.

Les médiathèques Marguerite Duras (20<sup>e</sup>) et Marguerite Yourcenar (15<sup>e</sup>) disposent d'un espace Lire autrement pour les déficients visuels.

Plus d'infos sur [bibliotheques.paris.fr](http://bibliotheques.paris.fr).

### Les ludothèques

Ces espaces de jeux et d'échanges entre enfants et parents participent à la politique familiale de proximité souhaitée par la Mairie de Paris et sont particulièrement adaptés aux besoins ludiques des 3-6 ans voir p. 39.

## La Maison des petits au CENTQUATRE

Située au sein du centre culturel le CENTQUATRE, la Maison des petits offre aux jeunes enfants de 0 à 5 ans et à leur famille un espace original de socialisation et de sensibilisation à l'art.

☎ 01 53 35 51 21. Pour plus de précisions, voir p. 40.

## Le cinéma

### L'ENFANCE DE L'ART

L'Enfance de l'Art est une programmation originale dédiée aux enfants dans une quinzaine de salles de cinéma appartenant au réseau des Cinémas indépendants parisiens. Une sélection de films (avant-premières, films récents ou reprises) adaptés au jeune public propose aux enfants (à partir de 3 ans) d'éveiller leur curiosité avec des œuvres sortant des sentiers battus.

Les séances ont lieu, en dehors du temps scolaire, les mercredi, samedi, dimanche et pendant les vacances scolaires.

Tarifs :  
individuels 5 € - abonnés 3 €

☎ 01 44 61 85 55  
[cinep.org](http://cinep.org)

### Bon à savoir

Pour accéder en quelques clics à l'offre de loisirs à Paris, 3 outils sont à votre disposition :

l'actualité culturelle sur [culture.paris.fr](http://culture.paris.fr)

l'agenda culture et sorties sur [agenda.paris.fr](http://agenda.paris.fr)

et les activités municipales et associatives sur [mesactivites.paris.fr](http://mesactivites.paris.fr).



## LE FORUM DES IMAGES

Le Forum des images propose deux types d'activités pour les enfants:

→ **Les après-midi des enfants:** pour les 2 à 11 ans, projection d'un film suivie d'un débat et d'un goûter.

**Tous les mercredis et samedis à 15h de septembre à juin.**

**Tarifs (enfant de moins de 12 ans): 4 €.**

**Programme et billetterie sur [forumdesimages.fr](http://forumdesimages.fr).**

**Réservation obligatoire pour les groupes: ☎ 01 44 76 63 48.**

→ **Le coin des enfants dans la salle des Collections:** des films et des jeux multimédias sont proposés toute l'année aux cinéphiles en herbe.

**Liste des films à découvrir en salle des Collections sur [forumdesimages.fr](http://forumdesimages.fr).**

## POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

**Mon Premier Festival est une manifestation pour le jeune public,** organisée à l'initiative de la Ville de Paris pendant les vacances de la Toussaint dans une dizaine de salles parisiennes.

Mon Premier Festival a pour objectif d'éveiller le regard et la curiosité des plus petits pour le septième art, en proposant une approche ludique et pédagogique du cinéma.

La programmation riche associe ateliers divers, avant-premières, ciné-concerts, films classiques ou récents sélectionnés autour d'un thème.

**[monpremierfestival.org](http://monpremierfestival.org)**

## CINÉ-MA DIFFÉRENCE

**Cette association propose des séances de cinéma ouvertes à tous et adaptées aux personnes autistes, polyhandicapées** ou présentant un handicap mental accompagné de troubles du comportement.

**[cinemadifference.com/spip](http://cinemadifference.com/spip)**

## Espaces verts

La capitale est riche en espaces verts et continue à s'enrichir: elle compte près de 480 jardins, parcs et squares qui offrent des lieux pour pratiquer des sports de plein air (roller, jeux de ballon) et des aires de jeux pour enfants.

## LE FESTIVAL PESTACLES DU PARC FLORAL

Tous les mercredis de la saison estivale, les enfants sont conviés à un voyage découverte au cœur du Parc floral, avec des concerts, des spectacles musicaux et des ateliers.

**De juin à septembre. Gratuit pour les moins de 7 ans.**

**[lespestacles.fr](http://lespestacles.fr)**

### Bibliothèque braille enfantine

111, avenue Parmentier  
75011 Paris  
☎ 01 43 38 07 96  
**[bibli.braille.enfant.free.fr](http://bibli.braille.enfant.free.fr)**

### Association Valentin Haüy

5, rue Duroc  
75343 Paris Cedex 07  
☎ 01 44 49 27 27  
✉ [bibliotheque@avh.asso.fr](mailto:bibliotheque@avh.asso.fr)

### Forum des images

Forum des Halles  
2, rue du Cinéma  
75045 Paris Cedex 01

### Parc floral de Paris

Esplanade  
du Château de Vincennes  
75012 Paris  
☎ 3975

**JE VEUX EN SAVOIR +**

**Q** [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés:**  
Parcs et jardins  
Ludothèques  
CENTQUATRE

**LES VACANCES  
ARC-EN-CIEL,  
CE SONT**

**6 500**  
**PETITS PARISIENS  
QUI PEUVENT  
PARTIR CHAQUE  
ANNÉE !**

## Partir en vacances

### VACANCES ARC-EN-CIEL

Les vacances Arc-en-ciel, organisées par la Mairie de Paris, permettent à 6500 jeunes Parisiens, âgés de 4 à 16 ans, de partir en vacances à la montagne, au bord de la mer ou en pleine nature, et de pratiquer de nombreuses activités.

Les tarifs s'ajustent en fonction des revenus des familles.

**Renseignements et inscriptions sur [paris.fr](http://paris.fr) ou auprès de votre mairie d'arrondissement, généralement au mois de mars.**

### SÉJOURS AVENTURES

Ces séjours de 4 à 5 jours à la campagne ou au bord de la mer sont proposés pendant les vacances aux enfants inscrits en centre de loisirs. Plus de 5000 enfants en profitent chaque année et pratiquent de nombreuses activités de découvertes ou sportives.

Des "journées nature" sont également organisées l'été dans 27 espaces verts spécialement aménagés en région parisienne.

Les tarifs s'ajustent en fonction des revenus des familles.

**Renseignements auprès du directeur de votre centre de loisirs.**

### DANS LA PLUPART DES ARRONDISSEMENTS

Des séjours en France ou à l'étranger, de 5 à 20 jours, sont proposés par les caisses des écoles de votre arrondissement pendant l'été ou les petites vacances scolaires. Près de 3600 enfants bénéficient chaque année de ces séjours.

**Renseignements, tarifs et inscription auprès de la caisse des écoles de votre arrondissement.**



**JE VEUX  
EN SAVOIR +**

**Q** [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

*Vacances Arc-en-ciel  
Séjours aventures*



# Quelques dates capitales

En février,  
c'est le moment  
de préparer  
les vacances !

Pour faire profiter vos enfants des vacances Arc-en-ciel, rendez-vous dans votre mairie d'arrondissement !

✗ Avant chaque  
période de vacances

L'inscription en centre de loisirs est obligatoire. N'oubliez donc pas de vous rendre dans votre centre de loisirs... au plus tard une semaine avant les vacances !

En juin

C'est le moment de choisir l'activité que vous pratiquerez à la rentrée ! Les centres d'animation recueillent vos inscriptions dès le mois de juin et jusqu'à épuisement des places disponibles ! Pour trouver l'activité, le lieu et l'horaire qui vous conviennent, rendez-vous sur : [activite.paris.fr](http://activite.paris.fr).



# UNE RENTRÉE 2013 sur de nouveaux rythmes

**À partir de la rentrée, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, vos enfants iront en classe quatre jours et demi par semaine.**

Ils auront classe le mercredi matin de 8h30 à 11h30 avec la possibilité de déjeuner ensuite à la cantine.

Leur journée d'école se terminera à 15h le mardi et le vendredi. De 15h à 16h30, ils pourront participer à des activités gratuites et facultatives, adaptées à leur âge.

Aucun changement le lundi et le jeudi, la classe finira à 16h30.

## Des activités adaptées à l'âge des enfants

**Avec la réforme des rythmes éducatifs, la Ville de Paris a mobilisé ses équipes d'animation, les associations et les institutions culturelles parisiennes pour offrir un accès à la culture, au sport et aux loisirs à tous les petits parisiens.** Ces nouvelles activités périscolaires ont été élaborées en cohérence avec l'âge et les cycles d'apprentissage des enfants.

Ainsi, pour les enfants en maternelle, les activités tourneront autour de la lecture de contes, d'ateliers d'expression, de jeux faisant appel à la mobilité dans l'espace, d'ateliers d'éducation alimentaire ou encore de pratiques artistiques ludiques.

En élémentaire, les activités s'articulent autour des jeux sportifs, de l'initiation aux échecs, au numérique et au multimédia, d'ateliers de lecture et d'écriture, d'expériences scientifiques ludiques, de sensibilisation au développement durable, de pratiques artistiques...

D'un point de vue pratique, vos enfants pourront donc profiter de nouvelles activités périscolaires jusqu'à 16h30 le mardi et le vendredi. Votre organisation ne sera ainsi pas modifiée. Cependant, si vous le souhaitez, vous pourrez venir chercher vos enfants ces jours-là dès la fin de la classe, à 15h00.

Les activités périscolaires après 16h30 (goûters, études surveillées) et l'accueil en centre de loisirs le mercredi après-midi restent inchangés.

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**  
rythmes éducatifs



## Les journées de vos enfants à partir de septembre

2013  
2014

# EMPLOI du TEMPS



08H30 > 11H30

11H30 > 13H30

13H30 > 15H00

15H00 > 16H30

16H30 > 18H00 \*

LUNDI



MARDI



MERCREDI



08H30 > 11H30

11H30 > 13H30

13H30 > 15H00

15H00 > 16H30

16H30 > 18H00 \*

JEUDI



VENREDI



mardi 3 sept.

C'est la rentrée!

662

C'est le nombre d'écoles publiques parisiennes qui proposeront des activités périscolaires.

Légende

Nouveautés 2013-2014




\* 18H30 pour les écoles maternelles



## Som- maire

---

- L'école **64**  
Quelles activités  
après l'école ? **66**  
À quelles aides  
puis-je prétendre ? **68**  
Quelques  
dates capitales **69**  
Veiller à la santé  
de mon enfant **70**  
Activités et loisirs  
pour les 6-12 ans **72**



# Mon enfant de 6 à 12 ans

# L'école

## Inscription et sectorisation

### INSCRIPTION

L'inscription à l'école élémentaire est automatique si votre enfant est déjà scolarisé dans une école publique parisienne. Les coordonnées de l'école de votre secteur vous seront communiquées par courrier.

Une démarche d'inscription auprès de la mairie de votre arrondissement est nécessaire dans les cas suivants :

→ Pour une première scolarisation dans une école de l'enseignement public.

→ Pour une première scolarisation à Paris.

→ Pour tout déménagement entraînant un changement de secteur.

### SECTORISATION

La sectorisation est susceptible d'évoluer chaque année, sur propositions des mairies d'arrondissement, délibérées à l'automne par le Conseil municipal de Paris.

Pour connaître l'école de votre secteur, rendez-vous sur [perinsco.paris.fr](http://perinsco.paris.fr).

## Les parents et l'école

Votre enfant est dans la dernière partie de son parcours en école primaire.

L'implication des parents continue d'occuper une place primordiale dans la vie scolaire, à travers des échanges réguliers avec les équipes éducatives, des contributions à la coopérative scolaire et une participation des parents et de leurs représentants élus au conseil d'école.

## La restauration scolaire et le temps du midi

(Voir chapitre 3, page 46).

### Bon à savoir

Sur le temps de midi, de 11h30 à 13h30, dans la bibliothèque-centre de documentation, votre enfant peut bénéficier d'un moment privilégié qui lui permet de découvrir le plaisir de la lecture, de l'écriture et de la recherche documentaire.

### Bon à savoir

Le Plan climat parisien, adopté par le Conseil de Paris en 2007, prévoit l'introduction et le développement de l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la composition des repas servis en restauration scolaire.

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

mots-clés :

Inscription scolaire  
Accompagnement scolaire  
ALEM



## L'accompagnement à la scolarité

### LES CLUBS "COUP DE POUCE" ET LES ATELIERS DE LECTURE ÉCRITURE MATHÉMATIQUES (ALEM)

Qu'est-ce que c'est ?

**C'est un dispositif d'aide visant les élèves de CP (Clubs "coup de pouce") et de CM2 (ALEM) rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture, du français et des mathématiques.**

Mis en place depuis 2002 par la Ville de Paris et l'Éducation nationale, il est gratuit et repose sur l'implication de tous : élèves, parents, enseignants, animateurs et associations. Ces ateliers ludiques, par petits groupes, permettent à l'élève en difficulté de reprendre confiance en lui et en ses capacités. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer au rôle de l'école, mais plutôt de le compléter en renforçant chez l'enfant ses capacités d'apprentissage et d'autonomie.

Comment en bénéficier ?

**Ce dispositif ne concerne que les écoles situées en zone d'éducation prioritaire.** Près d'une centaine d'écoles parisiennes proposent ces ateliers coup de pouce et ALEM et de nombreux élèves profitent de ce soutien gratuit chaque année. Suite à une évaluation en début d'année, le directeur de l'école et l'équipe pédagogique peuvent vous proposer d'en faire bénéficier votre enfant s'ils l'estiment nécessaire. Un bilan de fin d'année permet d'évaluer les progrès de l'élève : une grande majorité d'entre eux font des progrès significatifs, notamment dans le domaine de la lecture, primordial pour la réussite de leur scolarité.

**Un programme de lutte contre l'échec scolaire est mis en œuvre par le département de Paris.** À ce titre, des associations de proximité qui mènent des actions d'accompagnement scolaire des jeunes bénéficient d'une subvention de la Ville. Ce programme concerne aujourd'hui plus de 4000 jeunes. Pour trouver les coordonnées d'une association de soutien scolaire ou d'aide aux devoirs, rendez-vous sur le moteur de recherche de [paris.fr](http://paris.fr) sur l'offre d'accompagnement à la parentalité.

## Les enfants à besoins éducatifs spécifiques

Si votre enfant rencontre des difficultés personnelles ou scolaires, il peut bénéficier d'une aide spécifique et adaptée.

**Pour plus d'infos, consultez le chapitre 3, page 46.**

### ACCUEIL DES ÉLÈVES "PRIMO-ARRIVANTS" NON FRANCOPHONES : LES CLIN

Qu'est-ce que c'est ?

**Ce sont des classes spécifiques, implantées dans les établissements, destinées à accueillir les élèves non francophones.** À l'école élémentaire, la classe d'initiation au français (CLIN) fonctionne en alternance avec la classe ordinaire et permet d'intégrer progressivement le système scolaire commun.

### Bon à savoir

**L'association Lire et faire lire développe le plaisir de la lecture à travers la solidarité intergénérationnelle. Des retraités bénévoles lisent des ouvrages à des petits groupes d'enfants dans les écoles.**

#### Lire et faire lire

3, rue Récamier  
75341 Paris Cedex 07

☎ 01 43 58 96 27

✉ information

@lireetfairelire.org



# QUELLES ACTIVITÉS après l'école ?

## Le nouveau temps périscolaire de l'aménagement des rythmes éducatifs

Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi de 15h à 16h30, tous les enfants peuvent participer à des activités éducatives, artistiques, sportives, culturelles... Ces activités sont gratuites et adaptées à l'âge des enfants, et pour eux la Ville de Paris mobilise ses équipes d'animation et sollicite les institutions et les associations.

### Les études surveillées

À l'école élémentaire, vous avez la possibilité entre 16h30 et 18h de faire bénéficier votre enfant d'études surveillées. Encadré par des animateurs ou des enseignants, c'est un moment idéal pour réviser ses leçons et faire ses devoirs dans les meilleures conditions.

Les tarifs sont déterminés en fonction des revenus familiaux. Pour connaître votre tarif, adressez-vous à la caisse des écoles de votre arrondissement, puis montrez votre notification de tranche tarifaire à l'école.

### Les espaces lecture : les bibliothèques-centres de documentation (BCD)

Votre enfant peut bénéficier de 16h30 à 18h d'un atelier lecture gratuit, assuré par un animateur formé, dont l'objectif est de développer le goût et le plaisir de lire tout en améliorant la lecture et la maîtrise des langages.


### Les Ateliers bleus du soir

Qu'est-ce que c'est ?

Les Ateliers bleus du soir sont une alternative aux études surveillées : ils sont proposés par l'école entre 16h30 et 18h et permettent aux enfants de découvrir de nombreuses activités artistiques, culturelles, scientifiques et sportives.

Les disciplines sont pratiquées par groupes de 12 à 15 enfants et sont extrêmement variées : sports collectifs et individuels, sports de combat, arts du spectacle, musique, langues vivantes, monde de l'image, arts plastiques, découverte du patrimoine, sciences et éducation à l'environnement.

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q  [paris.fr](http://paris.fr)

*mots-clés :*

*Activités après l'école*

Comment s'inscrire ?

**Les inscriptions se font auprès du directeur de l'école.** Les tarifs sont calculés en fonction des revenus familiaux. Pour connaître votre tarif, adressez-vous à la caisse des écoles de votre arrondissement, puis montrez votre notification de tranche tarifaire à l'école.

## Ateliers du samedi matin

**La Ville de Paris a mis en place un dispositif gratuit d'accueil et d'activités ouvert un samedi matin sur deux** (hors vacances et jours fériés) pour toutes les familles qui souhaitent en profiter.

Les enfants de 6 à 12 ans sont accueillis entre 8h45 et 11h45 et peuvent pratiquer de nombreuses activités d'expression, de création et d'animations sportives, encadrés par les animateurs spécialisés de la Ville de Paris.

Vous pouvez choisir le site que votre enfant fréquentera parmi les 48 écoles élémentaires parisiennes qui proposent ces ateliers.

**Retrouvez la liste complète des ateliers et le programme des activités sur [education.paris.fr](http://education.paris.fr).**

**Vous pouvez vous renseigner directement en mairie ou auprès des animateurs référents de l'école de votre enfant.**

## Les centres de loisirs élémentaires

Présents dans la plupart des écoles de Paris, les centres de loisirs proposent de nombreuses activités à vos enfants le mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Les tarifs et modalités d'inscription sont identiques à ceux des centres de loisirs maternels.

**(Voir chapitre 3, page 48).**

## Les centres de loisirs à l'hôpital et ceux accessibles aux enfants en situation de handicap

**(Voir chapitre 3, page 49).**

### Bon à savoir

**Le réseau Môm'artre offre une solution de garde complète et innovante pour les enfants de 6 à 11 ans avec de nombreuses activités le week-end, pendant les vacances scolaires et après l'école (pour certains établissements)**

**Renseignements sur [momartre.com](http://momartre.com).**



# À quelles aides PUIS-JE PRÉTENDRE ?

## Les aides à la scolarité et autres aides

Le dispositif des aides pour vous soutenir dans les dépenses liées à l'éducation et aux besoins de votre enfant reste globalement le même que pour la tranche des 3 à 6 ans. **Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3, page 50 et 51.**

### LE SERVICE SOCIAL SCOLAIRE DE LA VILLE DE PARIS

**Un(e) assistant(e) social(e) scolaire est à votre disposition dans chaque école élémentaire** pour des conseils et un soutien dans tous les domaines touchant à l'éducation et la santé de votre enfant : accès aux droits et aux soins, cantine, activités périscolaires, vacances, aide aux devoirs, etc. Comme tout(e) assistant(e) de service social, il/elle est tenu(e) au secret professionnel, ce qui vous garantit la confidentialité des échanges.

**Il/elle est également habilité(e) à remettre aux familles parisiennes un dossier de demande de bourse d'internat scolaire.** Cette bourse, accordée par le département de Paris, est destinée aux enfants de 4 à 16 ans domiciliés à Paris ou dont un des parents est salarié de l'administration parisienne. Elle permettra de prendre en charge, selon les ressources de la famille, une partie des frais de l'internat. L'enfant reste malgré tout sous la responsabilité de ses parents et devra rentrer au domicile familial chaque fin de semaine et durant les vacances scolaires.

## AIDES ET ALLOCATIONS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**De nombreuses aides sont proposées aux familles concernées par le handicap. Pour en savoir plus, voir chapitre 2, page 32 et 33.**

### LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

**Si vous êtes isolé de vos proches, vous pouvez souhaiter un parrain et une marraine de proximité pour votre enfant.** Ce parrainage offre à ces enfants la possibilité d'être accueillis pendant les week-ends et les vacances et de bénéficier d'un climat stable et apaisé. Vous serez ainsi soutenu dans votre mission éducative et les parrains pourront construire des relations affectives enrichissantes avec vos enfants, les aider à surmonter leurs difficultés et à grandir.

La Ville de Paris soutient activement ces initiatives, portées par 2 associations: le Centre français de protection de l'enfance et Parrains par mille.



JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

mot-clé:  
Bourses

#### France parrainages

23, place Victor-Hugo  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
☎ 01 43 90 63 18

[france-parrainages.org](http://france-parrainages.org)



#### Parrains par mille

31, rue Planchat  
75020 Paris  
☎ 01 40 02 02 05

[parrainsparmille.org](http://parrainsparmille.org)



# Quelques dates capitales

## X En juin, je m'inscris au conservatoire de la Ville de Paris...

et je rejoins les 19000 jeunes Parisiens qui y éveillent leur sensibilité artistique.

**Conditions d'admission et formulaires d'inscription disponibles dès mai sur [paris.fr](http://paris.fr).**

## ✓ Avant chaque période de vacances

**L'inscription en centre de loisirs est obligatoire.** N'oubliez donc pas de vous rendre dans votre centre de loisirs... au plus tard une semaine avant les vacances !

## — En septembre,

**20000 agendas, réalisés par la Ligue contre le cancer, en partenariat avec la Ville de Paris** sont remis à tous les élèves de CM2. Ils contiennent des messages de prévention.

# VEILLER À la santé DE MON ENFANT

## Santé et scolarité

En école élémentaire, les élèves parisiens bénéficient d'examen médicaux préventifs effectués par les médecins du service de santé scolaire de la Ville de Paris. Vous serez avertis de ces examens et si une anomalie est détectée, une lettre confidentielle à l'attention du médecin traitant vous sera remise. Un bilan peut être demandé par un enseignant, un parent ou l'enfant lui-même. Les médecins scolaires sont très attentifs au dépistage des troubles de l'apprentissage.

**Pour les enfants ayant une pathologie chronique, le médecin scolaire examine, avec les parents et en liaison avec le médecin traitant, les conditions d'accueil à l'école.** Il établit si besoin un projet d'accueil individualisé (PAI), dont la mise en œuvre sera coordonnée par le directeur.

## LE DÉPISTAGE ET LE HANDICAP À L'ÉCOLE

**Le médecin scolaire et toutes les équipes pédagogiques participent à un dispositif de dépistage de déficiences motrices, sensorielles et mentales chez les enfants.**

Face à une situation de handicap, un plan personnalisé de scolarisation (PPS) est mis en place. Une scolarité en milieu ordinaire est privilégiée, avec les aménagements nécessaires (**voir p. 47 pour plus de précisions**).

**Si toutefois les capacités d'accueil de l'école ne sont pas adaptées, une autre solution est recherchée**, en accord avec les parents, pour scolariser l'enfant dans un autre établissement.

La Ville de Paris a engagé un grand programme d'aménagement des écoles afin d'en garantir l'accessibilité à tous.

## LA PRÉVENTION À L'ÉCOLE

### LE PLAN PARIS SANTÉ NUTRITION (PSN) DE LA VILLE DE PARIS

**À Paris, les actions de dépistage menées dans les écoles ont révélé qu'un élève de CE2 sur six présente un excès de poids.** Ce constat préoccupant renforce la volonté de la Ville de Paris avec le Plan Paris santé nutrition (PSN) de sensibiliser chacun sur la nécessité de proposer une alimentation équilibrée aux enfants et de les inciter à pratiquer des activités physiques.

De nombreuses actions de prévention sont menées à l'école. Outre le programme d'éducation nutritionnelle PIKABOUGE permettant de sensibiliser les enfants sur l'importance de leur alimentation et de leur activité physique, un soin particulier est apporté aux repas servis quotidiennement à la cantine. Les médecins traitants du réseau REPOP (réseaux pour la prise en charge et la prévention de l'obésité

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

#### mots-clés :

Scolarisation  
des enfants  
et adolescents  
en situation  
de handicap

Paris Santé Nutrition

**Bon à savoir**

Un dépistage dentaire est réalisé en CM1.

Le centre dentaire George Eastman (13<sup>e</sup>) propose des consultations pour les moins de 18 ans :

☎ 01 44 97 88 88.

en pédiatrie) peuvent orienter les enfants en surpoids vers des séances d'activité physique spécifique. La Ville de Paris organise également dans certaines écoles l'opération « Un fruit à la récré ». Par ailleurs, plusieurs centres de loisirs participent au challenge sportif « Les aventures des Bougez malins » qui a lieu tous les ans en juin.

### LE DISPOSITIF "M'T DENTS" DE LA CPAM

L'Assurance maladie organise un bilan buccodentaire gratuit chez un chirurgien-dentiste pour les enfants de 6, 9 et 12 ans et pendant l'adolescence. L'objectif est de faciliter

l'accès des enfants aux soins dentaires, d'améliorer leur santé buccodentaire, et de leur donner l'habitude de consulter régulièrement un dentiste.

Un mois avant l'anniversaire de votre enfant, vous recevrez chez vous un courrier de la CPAM vous invitant à prendre rendez-vous chez le dentiste conventionné de votre choix pour un examen buccodentaire gratuit. Cette offre est valable 6 mois à compter de l'anniversaire de votre enfant.

Pour en savoir plus : [ameli.fr](http://ameli.fr).

## Les services de santé

Les services de santé proposés à votre enfant restent évidemment les mêmes quel que soit son âge.

Pour plus de précisions, consulter le chapitre 2, page 34.

### LE SERVICE DE VACCINATION DE LA VILLE DE PARIS

Un réseau de 7 centres parisiens de vaccination propose gratuitement les vaccinations obligatoires et recommandées. Il offre également un service d'information et de suivi de la population vaccinée. Des équipes mobiles se déplacent dans les écoles parisiennes pour proposer un recueil, une analyse et une mise à jour des vaccinations si nécessaire après autorisation parentale.

## Reconnaissance du handicap

Des dispositifs existent pour la reconnaissance et la prise en charge du handicap.

Pour plus de précisions, rendez vous au chapitre 2, page 36. // // // //

### Les centres de vaccination de la Ville de Paris

#### Sur rendez-vous :

Hôtel-Dieu  
Parvis Notre-Dame  
75004 Paris  
☎ 01 42 34 84 84  
Du lundi au vendredi

43, rue de Picpus  
75012 Paris  
☎ 01 53 44 18 70  
Lundi, mercredi et vendredi

13, rue Charles-Bertheau  
75013 Paris  
☎ 01 45 82 50 00  
Lundi, mardi matin, jeudi après-midi et vendredi

12, rue Tiphaine  
75015 Paris  
☎ 01 53 95 47 00  
Lundi, mercredi et vendredi

54 bis, rue Boursault  
75017 Paris  
☎ 01 53 06 35 60  
Lundi et mercredi

4, rue Duc  
(fermé pour travaux, réouverture en septembre 2013)  
75018 Paris  
☎ 01 53 41 35 90  
Lundi et mercredi

27, rue Frédéric-Lemaître  
75020 Paris  
☎ 01 47 97 47 82  
Lundi, mercredi et vendredi

# ACTIVITÉS et loisirs POUR LES 6-12 ANS

## Le sport

### LE SPORT ACCESSIBLE À TOUS

**Votre enfant a un âge où il peut s'épanouir dans la pratique du sport.** Des disciplines variées sont proposées dans près de 400 établissements sportifs, avec la contribution active des 2200 associations sportives parisiennes.

**Le plus souvent, la pratique du sport pour votre enfant est gratuite,** et encadrée par les animateurs sportifs de la Ville de Paris, diplômés d'État. Certaines activités sont ouvertes aux enfants en situation de handicap (**voir p. 74**).

### UN LARGE CHOIX DE DISCIPLINES

**De l'initiation au perfectionnement, tous les sports sont accessibles à partir de 7 ans** et les disciplines sont extrêmement variées : athlétisme, badminton, BMX, boxe anglaise, canoë, escalade, karaté, marche nordique, savate, sports collectifs, tennis, tennis de table, trampoline, roller, etc.

### TROIS DISPOSITIFS GRATUITS POUR DÉCOUVRIR LE SPORT

→ **Découverte Proximité: le sport près de chez vous !** Votre enfant dès 8 ans peut pratiquer toute l'année des activités sportives gratuites, encadrées par des associations parisiennes et des éducateurs sportifs dans les salles, terrains et gymnases de la Ville au cœur des quartiers.

→ **Découverte Initiation: varier les sports pour mieux choisir !** Une vingtaine de disciplines sont à découvrir gratuitement toute l'année pour les jeunes Parisiens dès 7 ans. Votre enfant peut essayer des sports nouveaux et aura peut être envie de rejoindre l'une des 2200 associations sportives parisiennes : sports collectifs, sports de raquette, natation, sports de combat...

→ **Découverte Nature: la forme en famille !** Pour conjuguer sport et nature, des séances gratuites dédiées au footing, à la gymnastique et à l'entretien physique sont organisées pour tous les âges dans plusieurs parcs et jardins municipaux. Ces séances ont lieu tous les dimanches matin de 9h à 12h, toute l'année sauf en juillet et en août.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire et retrouver la liste complète des activités et équipements sportifs de la Ville sur [paris.fr](http://paris.fr).

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Activités sportives



## LES ÉCOLES MUNICIPALES DES SPORTS (EMS) : QUATRE FORMULES

Des stages sportifs pour les enfants, de 3 à 5 jours, en demi-pension ou pension complète, sont organisés toute l'année en partenariat avec les fédérations et les grands clubs sportifs parisiens :

→ **EMS Pros : pour vivre la vie des champions.** Votre enfant pratique son sport au contact des champions, en immersion dans la vie du club. Il sera ainsi sensibilisé aux aspects extrasportifs : démarche citoyenne, santé, arbitrage...

→ **EMS Nature : le sport au grand air.** Des stages en pleine nature sont organisés toute l'année (sauf vacances d'hiver) dans les bases de loisirs d'Île-de-France : équitation, course d'orientation, VTT, canoë-kayak à la base de Vaires-Torcy ; multi-raid à la base de Cergy ; escalade et accrobranche à la base de Buthiers ; voile et golf à la base des Boucles de Seine.

→ **EMS Proximité : des stages sportifs près de chez vous.** Des stages "5 jours, 5 sports" permettent à votre enfant de découvrir et de pratiquer des disciplines variées à proximité de chez vous. Vous pouvez vous inscrire directement auprès des animateurs sportifs de votre arrondissement.

→ **EMS Clubs : progresser dans son sport favori.** Des stages de sports et de loisirs s'appuyant sur l'encadrement des clubs sportifs des arrondissements permettent à votre enfant d'approfondir la pratique de son sport favori.

**Les tarifs varient selon les revenus familiaux :** entre 7€ et 85€ la semaine. Les tarifs journaliers pour les foyers les plus modestes débutent à 1,50€ par jour.

**Contactez le Bureau des écoles des sports (coordonnées ci-contre). Règlement, fiches sanitaires et téléchargement des bulletins d'inscription : [paris.fr](http://paris.fr).**

## LE SPORT À L'ÉCOLE

Plusieurs dispositifs permettent de pratiquer le sport à l'école en dehors des heures de classe :

## LES ATELIERS BLEUS SPORTIFS

Votre enfant peut pratiquer sa discipline favorite ou d'autres rarement enseignées à l'école : la danse, l'escrime, le judo, le roller...

Les inscriptions se font auprès du directeur de l'école. Tarifs entre 2,10€ et 50,60€ par trimestre selon les revenus familiaux.

**Bureau des écoles  
des sports**

☎ 01 42 76 30 00

✉ [ems.contacts@paris.fr](mailto:ems.contacts@paris.fr)

✉ [ems.inscription@paris.fr](mailto:ems.inscription@paris.fr)



## LES MERCREDIS DU SPORT

Votre enfant peut pratiquer une vingtaine de disciplines et participer à des compétitions interscolaires, en partenariat avec l'Union sportive de l'enseignement primaire (USEP).

Tarif : 45 € par trimestre (licence USEP comprise).

**Le mercredi de 8h à 12h et/ou de 14h à 17h. Inscription directement dans un des établissements référencés. Liste des établissements sur [paris.fr](http://paris.fr).**

## LES ATELIERS SPORTIFS DU SAMEDI

Les écoles primaires de la Ville de Paris accueillent gratuitement les enfants le samedi matin de 8h45 à 11h45 et proposent de nombreuses activités sportives.

**Pour plus d'informations: [paris.fr](http://paris.fr).**

## L'INITIATION À LA GYM POUR LES 6 ANS

Il s'agit de faire découvrir aux enfants de 6 ans tout l'éventail des pratiques gymniques, en vue de leur pratique l'année suivante. Cette étape est toujours très ludique et permet à tous de se dépenser dans la joie et la bonne humeur. La gymnastique des petits est dispensée dans 5 clubs parisiens affiliés à la Fédération française de gymnastique (FFG) : Gym Paris 15, En Avant de Paris, L' Ancienne de Paris, Glacière et Paris Centre.

## ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LES CENTRES D'ANIMATION

**L'éventail des activités proposées dans les centres d'animation s'élargit pour les enfants âgés de 7 ans et plus.**

Ils peuvent y pratiquer de nombreuses activités sportives : arts martiaux et sports de combat, futsal ou danses en tout genre (classique, moderne, hip-hop, brésilienne, etc.).

## SPORT ET HANDICAP

**L'accès égal au sport pour tous est une des priorités de la Mairie de Paris** : accessibilité des équipements, diversification des animations proposées, soutien aux associations handisports :

## LES CENTRES HANDIJEUNES

**L'Association sportive handijeunes de Paris (ASHJP) et ses trois centres spécialisés dans les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements proposent du basket-fauteuil, de la sarbacane, de l'escalade... Ces activités variées sont organisées le mercredi après-midi et sont toutes encadrées par des éducateurs diplômés.**

→ **Centre Alice Milliat** : il peut accueillir une dizaine de jeunes en situation de handicap auditif et visuel. Les sports proposés sont l'escalade (sur un mur intérieur) et le "tor-ball", une discipline adaptée aux personnes souffrant de déficiences visuelles.

→ **Centre Saint-Jean de Dieu** : il accueille 60 jeunes ayant un handicap moteur dans un cadre parfaitement adapté et disposant d'un bassin d'apprentissage.

→ **Centre Pajol** : il accueille des jeunes en situation de handicap moteur. Les disciplines proposées sont le foot-fauteuil, le basket-fauteuil, l'escrime, la sarbacane, la boccia (pétanque adaptée) et la natation.

### Centre Alice Milliat

11 ter, rue d'Alésia  
75014 Paris

☎ 01 53 62 40 45

Contact : Julien Ribolet

☎ 06 85 70 27 73

### Centre Saint-Jean de Dieu

223, rue Lecourbe  
75015 Paris

☎ 01 53 68 43 00

Contact : Vincent Lasalle

☎ 06 10 05 80 78

### Centre Pajol

22 ter, rue Pajol  
75018 Paris



Comment s'inscrire ?

**L'accès aux centres handijeunes ne nécessite qu'un certificat d'aptitude à la pratique sportive** délivré par un médecin, **ainsi qu'une cotisation annuelle de 30 €**, incluant l'adhésion à l'Association sportive handijeunes de Paris (ASHJP) et la licence de la Fédération française handisport (FFH).

**Contact : Murielle Vandecapelle-Siclis, présidente de l'ASHJP**

☎ 06 11 56 82 88 ou à la DJS : [nicolas.jacob@paris.fr](mailto:nicolas.jacob@paris.fr)

## LE CENTRE SPORT HANDICAP

La direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), en collaboration avec la Fédération française du sport adapté (FFSA) et l'association Cap Sport, Art, Aventure, Amitié (CAP SAAA) a décidé de favoriser la pratique sportive de proximité envers les personnes en situation de handicap mental.

Ce centre est itinérant et s'adapte aux besoins des établissements concernés, tant au niveau du lieu que du choix des activités (encadrées par des animateurs diplômés de la DJS).

Il est gratuit et ouvert aux établissements médicosociaux accueillant des personnes, enfants ou adultes, en situation de handicap.

**Contact : Nicolas Jacob. [nicolas.jacob@paris.fr](mailto:nicolas.jacob@paris.fr) ou [paris.fr](http://paris.fr).**

## LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

**Deux fédérations sportives agréées en France permettent à des personnes en situation de handicap de pratiquer le sport de leur choix :**

→ La **Fédération française du sport adapté** pour les personnes en situation de handicap mental et atteintes de troubles psychiques, de troubles de l'adaptation.

→ La **Fédération française handisport** pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel et auditif.

## La culture

### LES MUSÉES DE LA VILLE DE PARIS POUR LES 6-12 ANS

**Les 14 musées de la Ville de Paris proposent des animations, des ateliers, des visites, des contes et conférences toute l'année**, selon les expositions et leurs collections permanentes. Les collections permanentes des 14 musées de la Ville de Paris sont gratuites pour tous, sauf la Crypte et les Catacombes. Les expositions temporaires sont gratuites jusqu'à 14 ans. Ils proposent des animations pour les personnes en situation de handicap (voir p. 55).

**Pour en savoir plus et connaître la liste des musées et activités accessibles aux 6-12 ans : [culture.paris.fr](http://culture.paris.fr).**

### MUSÉES EN LIBERTÉ

L'Association des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) propose aux personnes en situation de handicap des visites en toute autonomie de lieux culturels : mise à disposition de documents, parcours de visites adaptés...

**Plus d'infos sur [museesenliberte.fr](http://museesenliberte.fr).**

### Fédération française handisport (FFH)

42, rue Louis-Lumière  
75020 Paris

☎ 01 40 31 45 00

✉ [accueil@handisport.org](mailto:accueil@handisport.org)

### Fédération française du sport adapté (FFSA)

9, rue Jean-Daudin  
75015 Paris

☎ 01 42 73 90 00

## Bon à savoir

La plupart des 14 musées municipaux de la Ville de Paris proposent une offre culturelle adaptée aux différents types de handicaps : visuel, mental, auditif et moteur.  
**Plus d'informations (voir p. 55) ou sur [paris.fr](http://paris.fr).**



## LES CONSERVATOIRES

Les conservatoires de la Ville de Paris proposent des cours d'éveil ou d'initiation suivis de cursus en trois cycles en musique ou en danse. Ils sont ouverts aux enfants scolarisés à partir de la grande section de maternelle ou du cours préparatoire selon les conservatoires. En mai, tous les conservatoires organisent des rencontres d'information. Les inscriptions se déroulent en juin. Les tarifs d'inscription varient en fonction des revenus de la famille.

***conservatoires.paris.fr***

## LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Les classes à double cursus scolaire artistique en musique et en danse du Conservatoire à rayonnement régional accueillent les enfants désireux de concilier un enseignement artistique approfondi et une scolarité conforme aux programmes de l'Éducation nationale, à partir du CM1, du CM2 ou de la sixième. Les tests d'admission ont lieu en mai.

***crr-paris.fr***

## L'ORCHESTRE DE PARIS

L'Orchestre de Paris propose à la Salle Pleyel des rendez-vous réguliers pour les enfants, les adolescents et leur famille afin d'initier le jeune public à la musique et lui donner les clés d'accès aux grandes œuvres du répertoire.

***orchestredeparis.com***

## ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

La référence française de l'orchestre de chambre propose des concerts jeune public dans sa programmation.

***Orchestredechambredeparis.com***

## LE THÉÂTRE

De nombreux théâtres sont spécialisés dans le jeune public ou propose au sein de leur programmation une offre jeune public, marionnettes, conte, opéra, théâtre, musique, cirque... toutes les disciplines sont représentées et permettent à chaque âge de découvrir l'univers du spectacle vivant.

→ Les théâtres municipaux et ceux subventionnés par la Ville de Paris programment des spectacles jeune public : le Théâtre Dunois, le Théâtre de la Ville, le Théâtre des Abbesses, la Coopérative de Rue de Cirque (2R2c), le Tarmac de la Villette et le Grand Parquet. Cette année, la quatrième édition d'« Enfance et jeunesse » propose un parcours de 9 spectacles de danse, théâtre et musique dans 5 théâtres de Paris : Monfort théâtre, Théâtre de la Ville, Théâtre des Abbesses, Centquatre, et Grand Parquet.

**L'International Visual Theatre (IVT) propose des contes et spectacles visuels. 7, cité Chaptal – 75009 Paris ☎ 01 42 74 17 87**

**Plus d'infos sur *culture.paris.fr*.**

→ Le Théâtre du Châtelet propose régulièrement des spectacles, concerts et ateliers pour le jeune public. Pour la seconde année, le Châtelet propose "Concert tôt, concert tea", une programmation de concerts tous publics le dimanche à 11h ou 17h. D'une durée d'une heure, ces concerts abordent tous les genres musicaux et artistiques.

### Orchestre Colonne

✉ [orchestrecolonne.fr](mailto:orchestrecolonne.fr)



### Orchestre Lamoureux

✉ [orchestrelamoureux.com](mailto:orchestrelamoureux.com)



### Orchestre Padeloup

✉ [concertspadeloup.com](mailto:concertspadeloup.com)



### Les Talens lyriques

✉ [lestalenslyriques.com](mailto:lestalenslyriques.com)

## Bon à savoir

La bibliothèque l'Heure joyeuse est spécialisée en littérature jeunesse (voir p. 40).



**Bon à savoir**

À partir de janvier 2014  
le Théâtre de la marionnette  
s'installe au Mouffetard !  
Un vrai lieu s'ouvre pour les arts  
de la marionnette au cœur  
de Paris. Programmation  
tous publics.

Retrouvez sa programmation complète :  
*chatelet-theatre.com.*

**ATELIERS**

L'association Paris-Ateliers propose à un public amateur l'apprentissage et la pratique de disciplines artistiques ou issues des métiers d'art. Paris-Ateliers offre quelques ateliers spécifiquement destinés aux enfants et adolescents dans les discipline suivantes : arts plastiques, bande dessinée, poterie-céramique et théâtre. Les usagers mineurs bénéficient d'une tarification préférentielle.

Pendant les vacances scolaires, Paris-Ateliers organise également des stages de découverte ou d'approfondissement d'une technique particulière. D'une durée de 2 à 5 jours, ils regroupent 6 à 12 personnes et sont ouverts à tous : enfants ou adultes et parfois les deux en même temps pour des moments de partage en famille.

**Pour en savoir plus :** *paris-ateliers.org.*

Chaque année, la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) organise de nombreux ateliers, ouverts à tous, dans différentes disciplines artistiques (théâtre, bande dessinée, danse, hip-hop, marionnettes...). La MPAA propose régulièrement des ateliers d'initiation pour les enfants et les adolescents, dont la plupart sont gratuits.

**Retrouvez toutes les informations sur :** *mpaa.fr; rubrique ateliers.*

**Atelier création saison 2012/2013 pour les 8-12 ans, animé par la compagnie Les Éléphants roses.**



**Maison du jardinage**

Parc de Bercy  
41, rue Paul-Belmondo  
75012 Paris  
☎ 01 53 46 19 19  
(horaires d'ouverture  
sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr))

**Maison de l'air**

27, rue Piat  
75020 Paris  
(horaires d'ouverture  
sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr))

**La Maison Paris  
nature**

Pavillon 2, Parc floral  
75012 Paris  
(horaires d'ouverture  
sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr))

**Ferme de Paris  
(Bois de Vincennes)**

1, route du Pesage  
Bois de Vincennes  
☎ 01 71 28 50 56  
(horaires d'ouverture  
sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr))

## BIBLIOTHÈQUES ET LUDOTHÈQUES

**Les bibliothèques municipales sont ouvertes à tous gratuitement toute l'année.**

Elles organisent des animations tout au long de l'année : spectacles musicaux, fêtes autour de la lecture, ateliers, visites d'expositions dans les bibliothèques patrimoniales...

Certaines bibliothèques peuvent accueillir des personnes en situation de handicap (voir p. 56).

**Pour en savoir plus sur les ludothèques, (voir p. 39).**

## LE CINÉMA

**De nombreuses projections, manifestations et activités autour du cinéma sont organisées pour les enfants.**

**Pour plus de précisions, rendez-vous au chapitre 3, page 56.**

Deux festivals pendant les vacances d'été :

→ **En juillet: le Festival Paris Cinéma** propose des avant-premières, une compétition internationale, des hommages et un focus sur un pays à l'honneur.

**Tarif: 4 € pour les moins de 12 ans.**

**Programmation sur [pariscinema.org](http://pariscinema.org).**

→ **En août: Cinéma au clair de lune** propose des projections gratuites en plein air, organisées par le Forum des images dans différents quartiers de Paris.

**Programmation : [forumdesimages.fr](http://forumdesimages.fr).**

## CINÉ-MA DIFFÉRENCE

**Cette association propose des séances de cinéma ouvertes à tous et adaptées aux personnes autistes, polyhandicapées ou présentant un handicap mental accompagné de troubles du comportement.**

**[cinemadifference.com/spip](http://cinemadifference.com/spip)**

---

## Les espaces verts

### JARDINS ET SQUARES

**Tennis de table, patin à roulettes ou jeux de ballon:** les squares, parcs et jardins de la Ville de Paris vous proposent des espaces et des équipements dédiés aux sports de plein air.

**Pour en savoir plus: [paris.fr](http://paris.fr).**

### LES PESTACLES AU PARC FLORAL

**Rendez-vous au chapitre 3, page 57. [lespestacles.fr](http://lespestacles.fr).**

### LES PARCS ET JARDINS : LIEUX D'ANIMATIONS

Les parcs et jardins de la Ville de Paris organisent régulièrement des ateliers sur l'environnement ouverts aux 7-12 ans.

**Pour connaître les dates et horaires, consultez l'agenda des parcs et jardins sur [paris.fr](http://paris.fr).**

### MAISON DU JARDINAGE

Paradis des mains vertes et des jardiniers en herbe, la Maison du jardinage organise régulièrement des expositions, des cours, des trocs de plantes et de matériel. **(Horaires d'ouverture sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr))**





PARIS

connect

*abonnez-vous*

En un clic à la newsletter **Parent à Paris**  
et découvrez les infos qui vous simplifient la vie en tribu :

- Ouverture d'une nouvelle crèche ou d'un centre de loisirs
- Zoom sur les aides pour alléger votre budget
- Que faire à Paris avec vos enfants ?  
La sélection des bons plans pour sortir en famille

### *Cette newsletter vous intéresse ?*

Vous avez bien raison, c'est une mine d'infos.

Pour vous y abonner, il vous suffit de créer votre espace personnalisé sur :

**connect.paris.fr**

## MAISON DE L'AIR

Perchée au sommet du parc de Belleville, elle invite le public à mieux appréhender les phénomènes atmosphériques et la question de la pollution de l'air en milieu urbain. **(Horaires d'ouverture sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr))**

## JARDIN NATUREL

Ce jardin rassemble en un seul lieu tous les milieux naturels d'Île-de-France : mares, prairies, sous-bois et friches urbaines et invite à les respecter.

## LA MAISON PARIS NATURE

Plus de 10 000 ouvrages thématiques sont à votre disposition, ainsi qu'une centaine de jeux pour les petits dès 4 ans et des expositions. Poussez la porte et cultivez votre fibre écologique tout en vous amusant.

**Horaires d'ouverture sur [paris.fr](http://paris.fr)**

## JARDIN DES PAPILLONS - PARC FLORAL

Ce jardin installé dans un des pavillons du Parc floral permet d'observer une quarantaine d'espèces de papillons de jour de l'Île-de-France. Découvrez les étapes de leur cycle de vie, leur vol, les parades, l'émergence des chrysalides et leurs relations avec les plantes sauvages.

**Ouvert du 15 mai au 15 octobre. Horaires d'ouverture sur [paris.fr](http://paris.fr)**

## FERME DE PARIS (BOIS DE VINCENNES)

Cette ferme vous propose de découvrir l'élevage traditionnel et les cultures biologiques pour comprendre les moyens de production de l'alimentation et les enjeux d'une consommation responsable.

**Horaires d'ouverture sur [paris.fr](http://paris.fr)**

## Partir en vacances

### LES VACANCES POUR TOUS

La Ville de Paris et ses partenaires permettent et facilitent chaque année le départ en vacances, en France ou à l'étranger, de milliers de jeunes Parisiens, avec notamment les vacances Arc-en-ciel, les Séjours Aventure ou les séjours proposés par les caisses des écoles.

**Pour plus de précisions, consultez le chapitre 3, page 58.**

### LES BONS "AIDES AUX TEMPS LIBRES" DE LA CAF

**Pour aider les enfants ou leur famille à partir en vacances, certaines caisses d'allocations familiales accordent des aides financières (sous certaines conditions) sous forme de bons "aide aux temps libres" (anciennement bons vacances).**

Le montant de ces bons varie selon la formule de vacances choisie (location, gîte rural, camping, colonie, hôtel) et les revenus de la famille. Ce montant varie aussi d'une caisse d'allocations familiales à l'autre et ne peut excéder le prix du séjour.

Ces bons concernent les familles qui perçoivent au moins une prestation familiale pour enfant à charge âgé de moins de 20 ans, durant le mois de référence (décembre de l'année précédente), ou les familles qui disposent de ressources ne dépassant pas un certain plafond, fixé chaque année en référence au quotient familial.

**Pour en savoir plus: [service-public.fr](http://service-public.fr).**

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

**Aides aux vacances**





**Ces aides concernent les familles à revenus modestes ou moyens, allocataires de la CAF de Paris.**

L'objectif est de prendre en charge de 35% à 65% (selon les revenus) des coûts d'hébergement de vacances au sein des 1900 structures labellisées par la CAF, pour une durée maximale de séjour de 15 jours.

**Contact : votre centre de gestion CAF de Paris. ☎ 0820 2575 10**

**DISPOSITIF VACANCES & FAMILLES**

**Ce dispositif concerne les familles aux revenus très modestes bénéficiant de l'aide au départ en vacances de la CAF.** Il permet à ces familles en difficulté de sortir de leur environnement et d'être accueillies, le plus souvent en milieu rural. Les familles sont accompagnées pour le départ, le séjour mais aussi le retour.

**OPÉRATION VILLE-VIE-VACANCES**

**Ce dispositif permet aux jeunes Parisiens en difficulté et ne partant pas en vacances de profiter, notamment durant l'été, de nombreuses activités :** sports, vidéo, danse, arts plastiques, musique, ateliers radio, sorties et visites...

**Renseignez-vous auprès des associations de quartier, les centres sociaux et certains relais dans les mairies d'arrondissement.**

**L'ASSOCIATION RENOUVEAU VACANCES**

**Cette association propose, à un prix accessible, des séjours en village de vacances aux familles monoparentales parisiennes aux revenus modestes.** Ces villages de vacances (à choisir sur catalogue, selon disponibilités) proposent de nombreuses animations sportives, touristiques et culturelles ainsi que des clubs enfants par tranches d'âge. Le prix est rendu accessible par une réduction de Renouveau Vacances liée au quotient familial et une aide spécifique du département de Paris, pour atteindre des montants d'aides compris entre 275€ et 400€ suivant la composition du foyer et le type de séjour.

**DISPOSITIF VTF DÉVELOPPEMENT**

**L'association VTF, subventionnée par la Ville de Paris, permet aux familles parisiennes en difficulté de pouvoir partir en vacances à des prix abordables dans un des 50 sites proposés en France.**

Ce dispositif concerne les familles ayant un enfant handicapé, les familles modestes n'étant jamais parties en vacances ainsi que les familles allocataires de la CAF et des minima sociaux (RSA, AAH). Les enfants doivent avoir entre 8 et 18 ans.

**LOISIRS ET VACANCES ADAPTÉS**

→ L'Union nationale des associations de tourisme en Île-de-France (UNAT IDF) et la Mairie de Paris proposent **un Guide des vacances et des loisirs adaptés pour les personnes en situation de handicap.**

**Pour recevoir le guide gratuitement : info@unat-idf.fr ou par téléphone au 01 42 73 38 14.**

→ **Des associations proposent des séjours adaptés ou en intégration pour les jeunes en situation de handicap.** Des aides financières peuvent également vous être apportées.

**Liste des associations consultable sur [paris.fr](http://paris.fr).** //////////////

**Vacances & Familles**


**Maïté Reguig  
Espace Bel Air  
113-115, rue Danielle-Casanova  
93200 Saint-Denis  
☎ 01 55 84 21 80  
✉ idf@vacancesetfamilles.asso.fr  
[vacancesetfamilles.asso.fr](http://vacancesetfamilles.asso.fr)**  
////////////////////

**Association  
Renouveau Vacances**

**☎ 01 44 59 91 00  
[renouveau-vacances.fr](http://renouveau-vacances.fr)**  
////////////////////

**Association VTF**

**M. Hanane Brilhaut  
☎ 01 43 25 17 45**  
////////////////////



**Foyers  
monoparentaux**  
Aides au départ en vacances grâce à « Renouveau vacances », qui s'adresse aux familles monoparentales les plus modestes.



# Som- maire

---

Le collège  
et le lycée **84**

À quelles aides  
puis-je prétendre ? **88**

Transports  
et déplacements **90**

Vers l'autonomie **92**

Devenir citoyen **96**

Préserver sa santé **98**

Les activités culturelles  
et sportives **104**

Quelques  
dates capitales **110**

# L'ado- lescence



# LE COLLÈGE et le lycée

## Inscription et sectorisation

### L'INSCRIPTION AU COLLÈGE

**L'admission de votre enfant au collège s'effectue sur décision du conseil des maîtres, à la fin de son parcours en école primaire.** L'affectation au collège se fait automatiquement, en fonction du secteur dont dépend votre résidence principale. Il n'y a pas de dossier à constituer pour les élèves des écoles élémentaires publiques de Paris.

Si vous emménagez à Paris ou si, habitant Paris, votre enfant était inscrit dans une école située dans une autre académie, vous devez télécharger le dossier d'affectation en collège sur le site de l'académie de Paris (adresse du site ci-contre) et le faire parvenir au rectorat dans les délais impartis.

Si votre enfant est scolarisé dans une école primaire privée sous contrat, une demande d'entrée en collège public doit obligatoirement être transmise au rectorat par le directeur de l'école.

**En cas de changement d'adresse,** vous devez vous présenter au bureau des écoles de votre mairie d'arrondissement muni d'un justificatif de domicile, afin de faire modifier vos coordonnées. Il vous sera alors remis une attestation de domicile que vous devez transmettre au directeur d'école. Par ailleurs, vous devrez adresser une copie de cette attestation, avec deux justificatifs de domicile indiqués par le directeur d'école, au Bureau des collèges du rectorat de Paris (adresse ci-contre).

**Important :** une notification d'affectation vous sera adressée à votre domicile par le chef d'établissement du collège à partir de mi-juin.

**Vous devez confirmer l'inscription de votre enfant dans un délai de 5 jours.** Il sera alors inscrit pour la rentrée de septembre.

### SECTORISATION

**La sectorisation des collèges est déterminée par le Conseil de Paris** depuis la loi de décentralisation de 2004. Cependant, les affectations et les dérogations sont sous la responsabilité de l'académie. Notez bien qu'une dérogation accordée pour l'école primaire n'est pas reconduite pour le collège.

**Pour connaître le collège correspondant à votre domicile, consultez [paris.fr](http://paris.fr), rubrique paris pratique/éducation/collègeslycées.**

### L'INTERNAT SCOLAIRE

**Le collège départemental Thomas-Mann (13<sup>e</sup>)** est le premier collège public parisien à disposer d'un internat. D'une capacité de 48 lits, les élèves internes y sont scolarisés de la sixième à la troisième. Il s'adresse à des collégiens motivés ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Le dossier de demande d'admission à l'internat peut être téléchargé sur le site de l'acadé-



#### Collège départemental Thomas-Mann

91, avenue de France  
75013 Paris  
☎ 01 53 82 70 70

#### Bureaux des collèges et des lycées de Paris

94, avenue Gambetta  
75020 Paris  
Réception tous les matins  
de 9h à 12h30  
☎ 01 44 62 43 99  
du 3 juin au 6 septembre  
2013, de 9h à 16h

Consulter le site de  
l'académie : [ac-paris.fr](http://ac-paris.fr),  
rubrique parents/élèves/  
inscriptions/affectations/  
collège ou rubrique parents/  
élèves/inscriptions/  
affectations/lycée



mie de Paris ou être retiré auprès du Bureau des collèges du rectorat de Paris (adresse ci-contre).

## LES SECTIONS INTERNATIONALES

**Elles accueillent des élèves français et étrangers et préparent à des diplômes à option "internationale".** Certains professeurs sont étrangers et enseignent leurs disciplines dans leur langue d'origine.

Ces sections sont ouvertes dans les langues suivantes: allemand, arabe, espagnol et italien (collège Honoré-de-Balzac), anglais (collèges Honoré-de-Balzac et Camille-Sée), polonais (collège Montaigne), portugais (collèges Montaigne et Balzac), chinois (collège Gabriel-Fauré et Janson de Sully) et japonais (collège Jean-de-La-Fontaine).

L'admission dans ces sections donne lieu à une évaluation du niveau linguistique de l'élève. Pour toute demande d'information ou d'inscription, adressez-vous directement à l'établissement concerné.

**Coordonnées complètes des établissements sur [paris.fr](http://paris.fr), rubrique paris pratique/éducation/collègeslycées.**

## L'orientation après le collège

### DU COLLÈGE AU LYCÉE

**En fin de collège, l'élève de troisième doit choisir entre une seconde générale et technologique ou une filière professionnelle (première année de BEP ou CAP).**

Pour la seconde générale et technologique, il choisit également ses options. Il recevra dès novembre une brochure de l'ONISEP Paris intitulée "Après la 3<sup>ème</sup>" qui recense et explique les différents choix d'options et les filières professionnelles.

Au troisième trimestre, la famille remplit une fiche préparatoire à la saisie de ses vœux, qu'elle remet au professeur principal. L'établissement saisit les vœux dans l'application Affelnet (affectation des élèves par le Net). La fiche est alors imprimée et remise aux parents pour signature. Plusieurs choix de lycées sont possibles, c'est l'inspecteur d'académie qui décide de l'affectation.

L'affectation est effectuée en fonction des vœux exprimés, des capacités d'accueil des lycées et, pour l'enseignement général et technologique, d'un barème prenant en compte divers critères (lycée situé dans le district du domicile, résultats scolaires, élève boursier).

### Les CIO à Paris

**1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> arrondissements**  
44, rue Dussoubs  
75002 Paris

**9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> arrondissements**  
7-9, passage des Récollets  
75010 Paris

**11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> arrondissements**  
22, rue Gabriel-Lamé  
75012 Paris

**5<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> arrondissements**  
2, rue Paul-Bourget  
75013 Paris

**6<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> arrondissements**  
132, rue d'Alésia  
75014 Paris

**7<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> arrondissements**  
99, rue d'Alleray  
75015 Paris

**8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> arrondissements**  
14, avenue René-Boylesve  
75016 Paris

**17<sup>e</sup> arrondissement**  
39, rue Pierre-Rebière  
75017 Paris

**18<sup>e</sup> arrondissement**  
75, rue Marcadet  
75018 Paris

**19<sup>e</sup> arrondissement**  
129, rue de Crimée  
75019 Paris

**20<sup>e</sup> arrondissement**  
153, avenue Gambetta  
75020 Paris

**CIO "Médiacom"**  
32, rue de Paradis  
75010 Paris



## CIDJ

101, quai Branly  
75015 Paris  
☎ 01 44 49 12 00  
cidj.com



## L'ORIENTATION AU LYCÉE

À l'issue de la seconde générale et technologique, l'élève décide de poursuivre en série générale ou technologique, en suivant les recommandations du conseil de classe. Une fiche de vœux est à remplir, si la série n'est pas dispensée dans l'établissement où l'élève a suivi sa classe de seconde.

En terminale, il doit choisir ses études supérieures et enregistrer des choix sur le système informatique APB (admission post-bac) mis à disposition par son établissement.

## LES INTERLOCUTEURS DE L'ORIENTATION

### LES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

En libre accès du lundi au vendredi, ces centres disposent de l'ensemble de la documentation relative aux formations et aux métiers. Les conseillers d'orientation-psychologues de l'Éducation nationale y accueillent et conseillent un large public (collégiens, lycéens, parents). Il y a 12 CIO à Paris (**liste ci-contre**).

### LE CIDJ

**Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) est un lieu unique d'accueil et d'information pour les jeunes, disposant d'une librairie spécialisée et d'une documentation riche et variée sur tous les domaines qui concernent la jeunesse :** les études, les métiers, les offres d'emploi, les jobs d'été et les stages, les loisirs, les voyages, la santé...

C'est aussi un lieu de rencontre et d'entretiens individuels avec des interlocuteurs spécialisés, avec notamment des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) qui s'adressent particulièrement aux jeunes de 16 ans et plus.

### L'APPRENTISSAGE

**L'apprentissage permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de se former à plus de 400 métiers.** Les formations vont du CAP à l'enseignement supérieur (école d'ingénieur par exemple) et permettent aux jeunes de combiner le savoir théorique et la pratique. L'élève suit une formation en alternance à l'école et chez un employeur auquel il est lié par un contrat de travail.

L'élève doit trouver un employeur susceptible de l'accueillir. Il perçoit une rémunération selon son âge et l'ancienneté de son contrat (entre 25 et 75% du SMIC).

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ORIENTATION

Quelques adresses utiles :

***education.gouv.fr* : le site de l'Éducation nationale.**

***orientation-formation.fr* : portail de l'État, des régions et des partenaires sociaux.**

***onisep.fr* : l'Onisep élabore et diffuse l'information sur les formations et les métiers.**

Après les lycées parisiens, les collèges et lycées municipaux sont équipés d'un Espace numérique de travail (ENT), appelé « Paris Classe numérique ». L'équipement se fait progressivement jusqu'en mars 2015, date à laquelle tous les établissements parisiens du second degré seront dotés. Grâce à ce portail internet interactif, la communication avec les professeurs, l'information sur la vie de



l'établissement, le suivi du travail scolaire, deviennent des gestes simples, quotidiens, spontanés. Les identifiants et les mots de passe de connexion sont remis personnellement à chacun des parents en début d'année scolaire par l'établissement.

**Pour se connecter : *paris classe numérique* pour les collèges non imbriqués avec un lycée et pour les lycées municipaux,**

***lille.iledefrance.fr* pour les collèges imbriqués avec un lycée et pour les lycées régionaux.**

## La scolarisation des adolescents en situation de handicap

La scolarisation se fait autant que possible en milieu ordinaire, accompagnée d'aménagements si nécessaire.

**Pour plus de précisions : consultez le chapitre 3, p. 45.**

**Pour plus de précisions et accéder au guide de la scolarité des enfants et adolescents handicapés : *paris.fr* (rubrique paires pratiques/éducation/collègeslycées)**

## La restauration scolaire

Comme pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré, la restauration dans les collèges, hors cités scolaires, fait l'objet d'une grille de tarifs unique depuis septembre 2010. Cette grille à 8 tarifs se base sur le quotient familial, toutes les modalités vous seront précisées lors de l'inscription.

**Attention : pour les collèges et les lycées implantés dans le même ensemble immobilier, les tarifs sont fixés par chaque établissement et ne sont donc pas alignés sur la grille de tarifs unique de la Ville de Paris.**

### Bon à savoir

Des aides financières individuelles peuvent être accordées par le fonds social des cantines. Pour en bénéficier, adressez-vous directement à l'établissement.

## Accompagnement à la scolarité

### ACTION COLLÉGIENS

**Action collégiens est un dispositif qui permet d'offrir une aide personnalisée aux collégiens qui en ont le plus besoin.** Il favorise une prise en charge globale des élèves en difficulté à l'école et dans le quartier, en lien avec leurs familles.

Mis en place par la Mairie de Paris et 37 collèges parisiens, il permet chaque année à 17 000 élèves de bénéficier d'un accès facilité à la culture et aux loisirs et d'acquérir une meilleure maîtrise de la lecture et de l'écriture.

De l'accompagnement à la scolarité, des activités éducatives et ludiques sont proposées dans l'enceinte du collège, en dehors des heures de cours, la semaine et le mercredi après-midi. Des rencontres culturelles ou sportives peuvent être proposées le mercredi et le samedi. Des séjours sont également organisés pendant le week-end et les vacances (voir p. 104).

Action collégiens sensibilise les jeunes sur l'importance de l'orientation et du choix d'un métier en leur faisant découvrir de manière concrète des nouvelles professions. **Retrouvez la liste des établissements concernés sur *paris.fr*.**

### Bon à savoir

Les élèves exclus temporairement de leur collège pour des raisons disciplinaires peuvent être accueillis dans des structures qui leur proposent un programme de travail, de remobilisation et de réflexion permettant aux ados de comprendre leur sanction et de pouvoir réintégrer leur établissement dans les meilleures conditions.

Centre Patay (13<sup>e</sup>) ☎ 01 45 83 27 48  
Centre Torcy (18<sup>e</sup>) ☎ 01 42 09 40 59  
Centre Pelleport (20<sup>e</sup>)  
☎ 01 58 53 52 10

# À quelles aides PUIS-JE PRÉTENDRE ?

## Bourses et aides à la scolarité

### LES BOURSES

→ **Au collège** : elles sont attribuées par l'Éducation nationale pour une année scolaire sous condition de ressources et en fonction du nombre d'enfants à charge (éléments justifiés par l'avis d'imposition). Pour la rentrée 2013, les nouveaux montants sont consultables sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr).

→ **Au lycée** : elles sont attribuées par l'Éducation nationale aux élèves scolarisés en lycée et en EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté). Elles sont calculées en parts (44,49€ la part en 2012/2013) qui varient de 3 à 10 en fonction des ressources et des charges de la famille.

Des parts supplémentaires et des primes peuvent s'y ajouter en fonction des choix de scolarité de l'élève (prime d'équipement, prime d'entrée en seconde, première et terminale, prime à la qualification, prime à l'internat).

→ **Au mérite** : c'est une bourse de complément à la bourse de lycée, destinée aux élèves s'engageant dans un cycle conduisant au baccalauréat et ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au brevet ou s'étant distingués par leurs efforts en classe de troisième. Son montant, fixé à 800 euros pour 2009/2010, est versé en trois fois.

→ **Les bourses d'enseignement d'adaptation** sont accordées par l'académie aux élèves ayant des difficultés de scolarisation à l'école primaire et au collège. Le montant varie de 57,12€ euros à 171,36 € en 2012/2013, il est versé en trois fois.

→ **Le prix du Maire est remis chaque année aux collégiens et élèves des lycées municipaux parisiens**. Ce prix vise à récompenser, sur proposition des équipes éducatives de chaque établissement, des élèves ayant réalisé des efforts particuliers dans leur travail et leur comportement, et pas simplement leurs résultats.

Où se renseigner sur les bourses de l'Éducation nationale ?

Après du secrétariat de l'établissement, de l'inspection académique (service des bourses) ou sur Internet :

[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) (formulaire à télécharger).

### Bon à savoir

Le département de Paris met à la disposition des familles des bourses d'internat pour favoriser la réussite scolaire et professionnelle des enfants et des jeunes.

Pour plus de détails rendez-vous chapitre 4, rubrique "À quelles aides puis-je prétendre ?" (voir p. 68).

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▽ [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Bourses

Aides,

soutiens aux familles



## LES AIDES DE LA CAF ET DE LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris et la CAF attribuent sous certaines conditions des aides financières pour l'entretien, la scolarité et les loisirs des adolescents :

→ **L'allocation de rentrée scolaire** : elle est versée par la CAF sous conditions de ressources et selon l'âge de l'enfant. Son montant varie entre 356,20€ et 388,87€. Renseignements et formulaires en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr).

→ **Les fonds sociaux collégiens et lycéens** : gérées par les établissements scolaires, ces aides exceptionnelles sont versées sur décision du chef d'établissement à des familles ayant des difficultés à assumer les frais de scolarité ou de vie scolaire.

Elles peuvent être versées directement ou sous forme de prestations en nature (frais de demi-pension, d'internat, fournitures scolaires...).

## Autres aides

Pour connaître l'éventail des autres aides dont vous pouvez bénéficier et toutes les conditions, **consultez le chapitre 3, p. 50**.

Pour les aides et allocations destinées aux personnes en situation de handicap, **consultez le chapitre 2, p. 33**.

Le parrainage de proximité, un dispositif d'aide aux jeunes rencontrant des difficultés familiales, s'adresse également aux adolescents. Pour en savoir plus, **consultez le chapitre 4, p. 68**.

## LES CENTRES SOCIAUX

**Les centres sociaux sont des lieux de proximité où s'expriment la solidarité et l'entraide au cœur des quartiers (voir chapitre 1, p. 23).**

Les 33 centres sociaux parisiens permettent notamment aux adolescents :

- **de bénéficier** d'un accompagnement et d'un soutien scolaire ;
- **de pratiquer** des activités sportives et éducatives ;
- **de partir en vacances**.

**Retrouvez la liste complète des centres sociaux parisiens sur [centres-sociaux-paris.org](http://centres-sociaux-paris.org).**



# Transports ET DÉPLACEMENTS

## Vélib'

Vous avez 14 ans ou plus ? Profitez de Vélib' !

### QUELQUES CHIFFRES

Le vélo en libre-service à Paris rencontre un franc succès depuis sa création en juillet 2007, avec 224 000 abonnés à l'année et plus de 130 millions de trajets comptabilisés. Paris et ses 30 communes limitrophes comptabilisent 1 800 stations et plus de 20 000 vélos en circulation.

### DEUX FORMULES

→ **Les tickets** : 1 jour à 1,70€ et 7 jours à 8€.

→ **Les abonnements annuels** : 29€ pour un abonnement classique (30 min offertes à chaque trajet) ou 39€ pour l'abonnement Vélib' Passion (45 min offertes par trajet).

Offres spéciales : les jeunes âgés de 14 à 26 ans profitent de 10€ de réduction sur l'abonnement Vélib' Passion. Les boursiers de l'enseignement bénéficient quant à eux de 20€ de réduction sur ce même abonnement.

Désormais, abonnez-vous intégralement en ligne sur [velib.paris.fr](http://velib.paris.fr). C'est simple, rapide et sécurisé !

### TARIFICATION

**Quel que soit le type d'abonnement, la première demi-heure est gratuite et comprise dans l'abonnement (45 min pour les abonnés à Vélib' Passion).** Chaque demi-heure supplémentaire est facturée : 1€ de plus pour la première, 2€ pour la deuxième et au-delà, chaque demi-heure supplémentaire est facturée 4€.

Le système de tarification de Vélib' est conçu pour simplifier les transports. Pour les longues balades, il faudra donc privilégier les loueurs de vélos dont les tarifs restent très attractifs pour une location à la journée.

### LE BLOG VÉLIB' & MOI

**Le blog Vélib' & Moi**, dont 91% de ses lecteurs se disent satisfaits, s'impose dans le paysage des blogs thématiques comme celui des amoureux du Vélib', du vélo, de Paris et de sa métropole.

Construit à l'image d'un magazine, il vous propose, plusieurs fois par semaine, des articles pour mieux appréhender le service Vélib', connaître ses nouveautés, découvrir les tendances, les lieux insolites, les bonnes adresses, les bons plans de Paris et de sa métropole.

### Bon à savoir

Conçus pour améliorer le confort et la sécurité des cyclistes et des usagers de Vélib', une gamme d'accessoires a été lancée dernièrement par la Mairie de Paris. Casque, shopping bag, panier, gants, mitaines, brassard clignotant et réfléchissant, poncho, antivol ou encore serre-pantalons, les accessoires Vélib' sont disponibles dans une centaine de magasins et sur [velib.paris.fr](http://velib.paris.fr).

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Transports  
en commun

Vélib' & Moi est ainsi devenu le lieu incontournable pour échanger vos points de vue, vos trucs et astuces, s'entraider, nous faire part de votre expérience mais aussi de vos exigences vis-à-vis du service, le faisant ainsi progresser.

## Les transports en commun

### LE FORFAIT IMAGINE R

Des déplacements illimités toute l'année !

Réservé aux collégiens, lycéens ou étudiants de moins de 26 ans, ce forfait valable 1 an est le plus avantageux si vous prenez très régulièrement les transports en commun pour sortir ou aller en cours.

**Il permet un nombre illimité de déplacements** dans les zones correspondant à votre abonnement et dans toute l'Île-de-France les week-ends et pendant les vacances scolaires, quelles que soient les zones choisies (sauf Orlyval et certaines lignes à tarification spéciale d'Optile).

Les formulaires d'abonnement sont disponibles auprès des guichets des stations de métro, gares RER et SNCF Île-de-France (abonnement uniquement par voie postale).

**Le forfait Imagine R vous fait également bénéficier de réductions et d'avantages** exclusifs chez ses partenaires, sur présentation de la carte.

**Pour en savoir plus et connaître les tarifs :**  
*imagine-r.com.*

### POUR LES COLLÉGIENS, LES LYCÉENS ET LES APPRENTIS

**Les Conseils généraux d'Île-de-France des huit départements peuvent leur accorder des subventions** selon leur situation et leur lieu de domicile. Des tarifs spécifiques existent également pour les boursiers. Renseignez-vous !

### LE TICKET JEUNES WEEK-END

Des déplacements illimités le week-end !

**C'est un forfait journalier réservé aux moins de 26 ans, valable le week-end et les jours fériés,** permettant à un tarif avantageux un nombre illimité de voyages dans les zones de votre choix. Les nouveaux tarifs sont disponibles dès septembre dans les points d'accueil RATP.

**Attention: ce titre de transport n'est pas valable sur les liaisons spécifiques** desservant les aéroports d'Orly (RER B et C, Orlyval et Orlybus) et de Roissy-Charles de Gaulle (RER B et Roissybus). Le ticket Jeunes Week-end permet toutefois, pour les zones concernées, d'y accéder par les lignes de bus 183 et 285 (Orly) et par les lignes 350 et 351 (Roissy).

### PAM 75 : LA MOBILITÉ POUR TOUS

**Le service Pam 75 assure, à Paris et en Île-de-France, 7 jours sur 7, de 6 heures à minuit, et jusqu'à 2 heures du matin les nuits du vendredi au samedi, et du samedi au dimanche (excepté le 1<sup>er</sup> mai), le transport et l'accompagnement des Parisiens en situation de handicap et dont le taux d'incapacité est d'au moins 80%.**

Un adolescent peut aussi faire appel aux services de Pam 75, avec l'accord de ses parents. Néanmoins, en tant que mineur, un responsable devra toutefois être présent à la prise en charge et à la dépose de l'usager.

Pour bénéficier du service Pam 75, il suffit de vous inscrire sur le site [pam.paris.fr](http://pam.paris.fr), afin d'obtenir la carte « PAM PASS ». Un dossier d'inscription vous sera adressé sur simple demande.

#### Service PAM 75

6, rue Clisson - 75013 Paris  
☎ 08100810 75  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)



# VERS l'autonomie

## Les antennes jeunes

Qu'est-ce que c'est ?

**Les 14 antennes jeunes parisiennes accueillent les 10-25 ans et les renseignent sur la formation, l'emploi, le logement, le droit, la santé, la prévention...**

Les jeunes peuvent également se faire conseiller dans le montage de projets et les démarches administratives. Ce sont également des lieux de convivialité, et d'apprentissage de la citoyenneté où s'exprime la créativité des jeunes tout en renforçant le lien social dans les quartiers.

Vous y trouverez :

→ **Une équipe** compétente capable de vous renseigner sur la formation, l'emploi, le logement, la culture, le droit, la santé, la prévention... et de vous orienter vers des structures plus spécialisées.

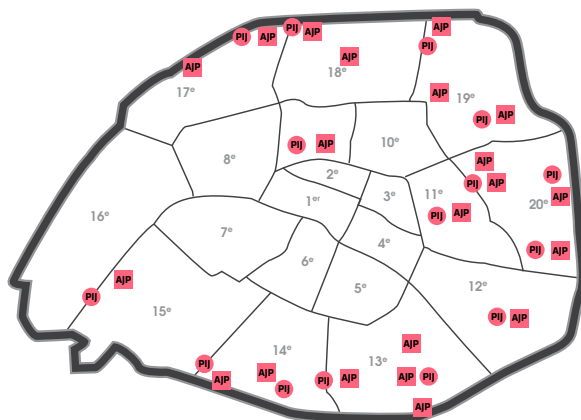
→ **Des professionnels pour vous aider et vous conseiller** dans le montage de projets, les démarches administratives.

→ **Un accès gratuit à Internet** pour les recherches de formation, d'emploi, pour la réalisation d'exposés scolaires...

Les Antennes Jeunes sont labellisées "Point Information Jeunesse" (PIJ). C'est la garantie d'obtenir une information fiable, personnalisée, anonyme et adaptée, dispensée par un informateur jeunesse qui met à votre disposition de la documentation.

**Renseignements, adresses et horaires sur [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr).**

## PLAN DES ANTENNES JEUNES PARISIENNES ET DES POINTS INFORMATION JEUNESSE (PIJ)



### Les Points Information Jeunesse (PIJ)

**Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes (CIEJ)**

3, rue du Coq-Héron  
75001 Paris

☎ 01 40 39 70 00

**Antenne Jeunes 9<sup>e</sup>**

60, rue La Fayette  
75009 Paris

☎ 01 47 70 14 97

**Centre d'animation Mercœur**

4, rue Mercœur  
75011 Paris

☎ 01 43 79 25 54

**Antenne Jeunes Orillon**

43, rue de l'Orillon  
75011 Paris

☎ 01 43 57 06 76

**Antenne Jeunes**

Claude Decaen  
91, rue Claude-Decaen  
75012 Paris

☎ 01 40 02 07 80



## Emploi et insertion professionnelle

Où s'adresser ?

### DANS LES ANTENNES JEUNES

Les 18 antennes jeunes parisiennes accueillent et renseignent les jeunes sur la formation et l'emploi.

### DANS LES POINTS INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

**Ce sont des lieux ouverts à tous les jeunes, accessibles sans rendez-vous**, où l'on trouve de la documentation, des informations précises, complètes et gratuites sur la vie quotidienne et professionnelle. Un réseau de 13 Points Information Jeunesse est réparti sur le territoire parisien (**voir carte page ci-contre**).

### LA MAISON DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI DU 14<sup>e</sup>

**Ce lieu soutient les jeunes diplômés et les accompagne dans leurs recherches d'emploi ou dans la création d'entreprise.**

13, rue Rémy-Dumoncel  
75014 Paris

☎ 01 56 54 29 60

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h  
Plus d'infos sur [paris.fr](http://paris.fr).

### LES MISSIONS LOCALES

Qu'est-ce que c'est ?

La Mission locale de Paris est un service public dédié à l'insertion et à l'orientation des jeunes âgés de 16 à 25 ans n'étant plus scolarisés. Ils sont aidés sur place par des équipes compétentes qui les renseignent et réfléchissent avec eux sur leur orientation. Les jeunes peuvent également bénéficier d'un accès aux loisirs, au sport et à la culture. Sont proposés :

→ **Un suivi personnalisé vers l'emploi et la formation** : des conseillers assurent un suivi social et professionnel sur mesure tout au long du parcours d'insertion des jeunes. Après un bilan sur les acquis scolaires et professionnels, une réflexion sur l'orientation est mise en place. Le jeune peut être orienté vers une formation (remise à niveau, stages professionnels qualifiants) et bénéficier de conseils pour améliorer sa technique de recherche d'emploi : curriculum vitae, lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche...

La mission locale facilite les contacts avec les employeurs grâce à son étroite collaboration avec Pôle emploi et les associations spécialisées.

**Antennes Jeunes  
Fontaine à Mulard**  
13, rue de la Fontaine-à-Mulard  
75013 Paris  
☎ 01 53 8006 89

**Centre social Boutroux**  
47, avenue Boutroux  
75013 Paris  
☎ 01 45 8343 47

**FIAP Jean Monnet  
(Foyer international  
d'accueil de Paris)**  
30, rue Cabanis  
75014 Paris  
☎ 01 43 13 17 00  
[fiap.asso.fr](http://fiap.asso.fr)

**Paris Santé**  
64, rue de la Santé  
75014 Paris  
☎ 01 44 1689 00

**Antenne Jeunes Didot**  
38-40, rue Didot  
75014 Paris  
☎ 01 45 3951 90

**Antenne Jeunes  
Quatre Frères Peignot**  
26 rue des  
Quatre-Frères-Peignot  
75015 Paris  
☎ 01 45 77 06 36

**Antenne Jeunes  
Louis Loucheur**  
3, rue Louis-Loucheur  
75017 Paris  
☎ 01 42 26 14 20

**Antenne Jeunes  
Henri Brisson**  
5, rue Henri-Brisson  
75018 Paris  
☎ 01 42 6262 96

**Antenne Jeunes Python**  
39, rue Joseph-Python  
75020 Paris  
☎ 01 43 64 13 41

**Mission locale  
"Paris Centre"**

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>  
et 11<sup>e</sup> arrondissements  
155, rue de Charonne  
75011 Paris  
☎ 01 44 93 81 23

**Mission locale "Soleil"**

5<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>  
arrondissements  
93, rue Jeanne-d'Arc  
75013 Paris  
☎ 01 45 85 20 50

**Mission locale "Belliard"**

8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>  
arrondissements  
149, rue Belliard  
☎ 01 44 85 01 18  
[mbelliard.fr](http://mbelliard.fr)

**Mission locale  
"Pari d'Avenir"**

6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>  
arrondissements  
24 - 26, rue de Châtillon  
75014 Paris  
☎ 01 40 52 77 30

**Antenne "Pari d'Avenir"**

2, rue Friant  
75014 Paris  
☎ 01 56 53 50 80

**Mission locale "Paris Est"**

19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements  
65, rue d'Hautpoul  
75019 Paris  
☎ 01 53 72 81 40

**Antenne "Paris Est"**

60, rue Vitruve  
75020 Paris  
☎ 01 44 64 86 10

→ **Des aides d'urgences:** les missions locales peuvent également en cas de besoin apporter une aide d'urgence aux jeunes rencontrant des problèmes de santé, de logement ou d'argent. Elles permettent, si nécessaire, de bénéficier d'un accès aux soins ou à un bilan de santé.

Elles peuvent également faciliter l'accès au logement, grâce notamment aux résidences sociales ou au fonds solidarité logement. Les jeunes rencontrant des problèmes financiers peuvent également être orientés dans des démarches spécifiques (aide au transport, tickets services, formations...).

→ **Le sport, les loisirs et la culture:** les missions locales offrent également un accès à des activités sportives (sports aquatiques, collectifs, arts martiaux, danse...), culturelles (sorties, rencontres avec des artistes, montages de projets artistiques) et permettent également à des jeunes de partir en vacances.

Il y a 5 missions locales à Paris, chacune couvrant plusieurs arrondissements et accompagnant les jeunes qui y sont domiciliés (liste ci-contre).

## ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP

**Une aide à l'orientation et l'insertion professionnelle du jeune adulte peut être conduite en lien avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** du département de résidence et le service public de l'Emploi.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) peut être attribuée, sous conditions, par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) siégeant au sein de la MPDH (**voir p. 36**).

## TRAVAILLER POUR LA VILLE DE PARIS

**Vous avez 18 ans ? Vous pouvez toute l'année postuler pour des jobs municipaux:** par exemple, devenir animateur en école maternelle ou élémentaire (vous assurerez l'interclasse de 11h30 à 13h30 ou la garderie de 16h30 à 18h30) ou bien en centre de loisirs le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires. Recrutement sur dossier et entretien.

**Direction des Affaires scolaires**  
3, rue de l'Arsenal  
75004 Paris

**Direction du Développement  
économique, de l'Emploi  
et de l'Enseignement supérieur**  
8, rue de Cîteaux  
75012 Paris

Un aménagement des épreuves peut être demandé pour toute personne reconnue en situation de handicap.

## SERVICE CIVIQUE : DEVEZ-EN L'UN DES 300 JEUNES VOLONTAIRES

La Ville de Paris lance un appel aux jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent s'investir dans une mission de solidarité auprès des Parisiens. La mission dure de 9 à 12 mois à raison de 24 heures par semaine et fait l'objet d'une indemnisation mensuelle de 446€.

**Candidature à envoyer à DDEES - BCAAS**  
8, rue de Cîteaux 75012 Paris.



## LES ESPACES DYNAMIQUES INSERTION (EDI)

Qu'est-ce que c'est ?

**Les trois espaces dynamiques insertion de Paris proposent un suivi renforcé à des jeunes de 16-25 ans en situation de précarité sociale et de troubles personnels** qui rencontrent de grandes difficultés à s'engager dans la vie professionnelle.

Cofinancés par la Région et la Mairie de Paris, les EDI favorisent la prise en compte globale de tous les problèmes rencontrés par les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement et d'un statut de stagiaire de la formation continue.

Ils sont adressés par les missions locales (**voir p. 93**), les travailleurs sociaux, les différentes associations œuvrant auprès de ce public ou se présentent spontanément.

### Les espaces dynamiques insertion

**EDI Coquéron**  
3, rue du Coq-Héron  
75001 Paris  
☎ 01 40 39 70 00

**EDI Le Tipi**  
2, rue Jules-Cloquet  
75018 Paris  
☎ 01 58 59 00 50

**EDI Émergence**  
24, rue Ramponeau  
75020 Paris  
☎ 01 47 97 04 33

## Les aides à projets

La Ville de Paris soutient et accompagne les 13-30 ans dans la réalisation de leurs projets à travers les dispositifs Paris Jeunes.

### LES AIDES PARIS JEUNES TALENTS

Elles sont destinées aux jeunes artistes amateurs de 13 à 30 ans pratiquant une activité artistique dans le domaine de la musique ou du spectacle vivant. Le montant de l'aide peut varier de 500 € à 1500 €.

### LES PRIX PARIS JEUNES TALENTS

Neuf prix Paris Jeunes Talents (musique, spectacle vivant et arts visuels) sont décernés chaque année à de jeunes artistes de 13 à 30 ans. Les gagnants bénéficient ensuite d'un accompagnement professionnel d'un an.

### SCÈN'EXPOS

Le dispositif Scèn'Expos permet aux jeunes artistes d'exposer, de proposer un spectacle ou de donner un concert dans le cadre d'une programmation dans un des centres d'animation de la Ville de Paris.

### PARIS JEUNES SOLIDAIRES

Paris Jeunes Solidaires s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans souhaitant s'engager dans la réalisation de projets de solidarité à Paris ou en région parisienne, à titre individuel ou collectif. La Ville de Paris attribue des aides pouvant aller de 500 à 1500 €.

### PARIS JEUNES AVENTURES

Cette aide concerne les jeunes de 16 à 30 ans qui désirent réaliser un projet d'expédition, en France ou à l'étranger, avec pour objectif de découvrir les cultures du monde, de réaliser un défi sportif, ou un projet de développement durable, ou d'action solidaire. La Ville de Paris attribue une aide financière d'un montant variant de 500 à 5 000 €.

**Plus d'infos sur [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr).**



**JE VEUX EN SAVOIR +**

**Q** [paris.fr](http://paris.fr)

#### **mots-clés :**

**Maison du développement économique et de l'emploi**  
**Paris Jeunes Talents**  
**Paris Jeunes Aventures**  
**Paris Jeunes Solidaires**

# DEVENIR citoyen

## Les Conseils parisien de la jeunesse (CPJ)

Qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil parisien de la jeunesse permet aux jeunes citoyens (15-25 ans) de participer pleinement à la vie de la cité.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le Conseil parisien de la jeunesse regroupe 60 conseillers. Pour faire acte de candidature, un dossier d'inscription, faisant apparaître les principales motivations du candidat doit être rempli. La campagne de recrutement démarre en septembre. Les jeunes conseillers travaillent au sein de commissions thématiques qui leur permettent de formuler des propositions à la municipalité. Ils sont aussi consultés par les élus sur des projets.

Toutes les infos sur : [cpj.paris.fr](http://cpj.paris.fr).

## Obtenir la nationalité française

L'acquisition de la nationalité française est de plein droit pour :

→ Les enfants nés en France de parents étrangers qui résident en France et justifient avoir résidé en France pendant une période discontinue ou continue d'au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans. Ils acquièrent la nationalité française à leur majorité. Il est possible de décliner la qualité de Français dans les 6 mois qui précèdent la majorité ou dans les 12 mois qui la suivent sous réserve, pour les jeunes, de prouver qu'ils ont la nationalité d'un État étranger.

→ Les mineurs nés en France de parents étrangers, et régulièrement incorporés en qualité d'engagés dans l'armée française. La nationalité s'acquiert à la date de l'incorporation.

À noter : il a été créé un titre d'identité républicaine, valable 5 ans renouvelable, pour les enfants nés en France de parents étrangers titulaires d'un titre de séjour et n'ayant pas encore la nationalité française. Il est délivré sur présentation du livret de famille.

L'acquisition par déclaration :

→ Tout enfant né en France de parents étrangers peut, dès l'âge de 16 ans, demander la nationalité française si, lors de sa déclaration, il a en France sa résidence principale et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant au moins 5 ans depuis qu'il a 11 ans ;

→ Les parents étrangers d'un enfant né en France, peuvent réclamer la nationalité française pour l'enfant dès que celui-ci atteint 13 ans, à condition que l'enfant donne son accord et qu'il réside en France de manière habituelle depuis l'âge de 8 ans.

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ [paris.fr](http://paris.fr)

**mots-clés :**

Se faire recenser  
à 16 ans

Inscription  
listes électorales





## Journée d'appel et de préparation à la défense et recensement

Vous avez 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !

**Dans le cadre du nouveau Service national, tout Français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile.**

Cette démarche citoyenne est obligatoire avant 25 ans. L'attestation de recensement est d'ailleurs nécessaire pour passer tout examen (baccalauréat, permis de conduire, etc.) ou concours de la fonction publique.

**Si ce n'est pas déjà fait, rendez-vous dès que possible dans votre mairie d'arrondissement, muni de votre pièce d'identité et de votre livret de famille.**

**Plus d'infos sur [paris.fr](http://paris.fr), rubrique démarches et services pratiques.**

## Inscription sur les listes électorales

Pour figurer sur les listes électorales et voter, il faut remplir les conditions suivantes :

→ **Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

→ **Avoir la nationalité française** (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).

→ **Jouir de ses droits civils et politiques.**

Où s'inscrire ?

→ **À la mairie** de son domicile ou de sa résidence.

→ **À la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux** depuis au moins 5 ans.

→ **À la mairie de la commune où l'on est assujéti à résidence** en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

→ **Directement à la mairie**, muni des pièces justificatives.

→ **Par courrier à la mairie** en joignant le formulaire d'inscription et les pièces justificatives.

Quelles sont les pièces à fournir ?

→ **Le formulaire d'inscription** (disponible en mairie ou sur Internet).

### Bon à savoir

**Les jeunes âgés de 18 ans sont inscrits d'office à leur majorité, à condition d'avoir effectué, à l'âge de 16 ans, leur recensement citoyen pour la journée d'appel et de préparation à la défense. Il est tout de même préférable de vérifier son inscription auprès de la mairie. Les personnes ne relevant pas de la procédure d'inscription d'office doivent déposer elles-mêmes une demande d'inscription.**

→ **Un justificatif de domicile.**

→ **Une pièce d'identité** (passeport ou carte nationale d'identité) en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an.

**À noter :** si vous venez d'acquérir la nationalité française et que vous n'êtes pas encore en possession d'une pièce d'identité française, vous pouvez présenter votre pièce d'identité d'origine ainsi qu'une preuve de nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité).

Quand s'inscrire ?

**Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année**, en sachant que le vote n'est possible qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante, après la révision annuelle des listes électorales.

**Exemple :** pour pouvoir voter en 2011, il faut donc s'inscrire avant le 31 décembre 2010.

**À savoir :** il est toutefois possible dans certains cas d'être inscrit et de voter la même année :

→ Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le jour de l'élection.

→ Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier.

→ Militaire retournant à la vie civile après le 1<sup>er</sup> janvier.

→ Demandeur devenu français après le 1<sup>er</sup> janvier.

→ Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1<sup>er</sup> janvier.

**Pour en savoir plus : [paris.fr](http://paris.fr).**



# PRÉSERVER sa santé

## Santé et scolarité

### LES EXAMENS MÉDICAUX

Les collégiens et lycéens parisiens bénéficient d'**examens médicaux effectués par les médecins de l'Éducation nationale** (ou de ceux du service de santé scolaire de la Ville de Paris pour les lycées municipaux). Les examens en troisième permettent d'établir un bilan complet de la santé de l'élève. Dans l'enseignement technique, ils permettent de déterminer l'aptitude des mineurs à travailler avec des machines ou des produits potentiellement dangereux.

Les parents sont avertis de ces différents examens. Un bilan médical peut être demandé par un enseignant, un parent ou le jeune lui-même. Toute anomalie décelée lors d'un examen est signalée au médecin traitant par une lettre confidentielle remise aux parents.

**Pour les jeunes ayant une pathologie chronique**, le médecin examine avec les parents et en liaison avec le médecin traitant, les conditions d'accueil à l'école. Il établit si besoin un projet d'accueil individualisé (PAI), coordonné par le chef d'établissement.

### LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le médecin participe à l'**évaluation des besoins spécifiques liés au handicap de l'élève**, en liaison avec l'équipe éducative, et la famille. Il est signataire du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le dispositif de dépistage du handicap chez les élèves, présent dans le 1<sup>er</sup> degré, l'est également au collège et au lycée (**voir p.47**).

**Plus d'infos sur [paris.fr](http://paris.fr).**

### DISPOSITIF M'IT DENTS DE LA CPAM

L'**Assurance maladie organise un bilan buccodentaire gratuit chez un chirurgien-dentiste pour les enfants et les jeunes. (Voir chapitre 4)**. Les adolescents peuvent en bénéficier dans les 6 mois suivant leurs 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> anniversaires.

**Pour en savoir plus, consultez le site Internet [ameli.fr](http://ameli.fr).**

## Les services de santé

Les nombreux services de santé de la Ville de Paris sont en permanence au service de tous et permettent à chacun de se faire soigner dans les meilleures conditions.

**Pour plus d'informations, consultez le chapitre 2, p. 34.**

### Bon à savoir

Le service d'aide pédagogique à domicile (SAPAD) permet à tout élève (jusqu'à la terminale) devant interrompre sa scolarité au moins 15 jours pour des raisons médicales de la poursuivre à domicile (voir chapitre 3).

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q▼ [paris.fr](http://paris.fr)

#### mots-clés :

Scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap



## LES RENDEZ-VOUS VACCINAUX DE L'ADOLESCENCE

Pour entretenir la protection des vaccins de l'enfance, pour être protégé contre de nouvelles maladies.

→ **Rappel à 11-13 ans contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite.**

→ **Pour les filles de 11 à 14 ans et en rattrapage pour celles de 15 à 19 ans révolus** : la vaccination contre les papillomavirus. Cette vaccination permet de prévenir les lésions précancéreuses et les cancers dus aux HPV.

→ **Vaccination contre l'hépatite B** avec un schéma à deux doses **entre 11 et 15 ans** révolus ou un schéma classique à 3 doses selon le vaccin utilisé.

→ **Vaccination contre le méningocoque C** : cette vaccination est recommandée pour tous les nourrissons à l'âge de 12 mois et étendue jusqu'à l'âge de 24 ans révolus.

→ **Vaccination par le RRO contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.** Compte tenu de l'épidémie actuelle, il est recommandé que tous les jeunes adultes nés depuis 1980 reçoivent 2 doses de ce vaccin.

**L'adolescence est aussi une période où beaucoup voyagent.**

**En fonction du pays visité, certains vaccins peuvent être recommandés ou obligatoires. Il faut se renseigner avant le départ.**

**Le centre médicosocial  
Ridder de la Ville de Paris**

**3, rue de Ridder  
75014 Paris  
☎ 01 58 14 30 30**

**L'espace Santé Jeunes  
Guy Môquet**

**Hôtel-Dieu  
1, place du Parvis-  
Notre-Dame  
75004 Paris  
☎ 01 42 34 87 24**

## Reconnaissance du handicap et lieux d'informations

Les dispositifs d'aide et d'accompagnement des adolescents en situation de handicap restent les mêmes que ceux s'adressant à l'enfance. **Pour plus de précisions, (voir p. 47).**

## Les lieux dédiés aux adolescents

### LE CENTRE MEDICOSOCIAL RIDDER DE LA VILLE DE PARIS

**Ce centre propose aux adolescents en difficulté des consultations de médecine générale confidentielles et gratuites.** C'est également un lieu d'information, de prévention et de dépistage des infections sexuellement transmissibles. Les consultations se font sur rendez-vous, renseignez-vous par téléphone pour connaître les plages horaires disponibles et l'affluence.

### L'ESPACE SANTÉ JEUNES GUY MÔQUET

**L'espace Santé Jeunes Guy Môquet accueille les adolescents âgés de 13 à 21 ans en difficulté.** Il s'agit pour la plupart de jeunes isolés ou souffrant de maltraitance repérés par un médecin scolaire ou un assistant social. Confiés à l'Aide sociale à l'enfance ou à la Protection judiciaire de la jeunesse, ils sont ensuite pris en charge gratuitement par ce service. En cas de problème de santé majeur, les jeunes patients peuvent bien sûr être orientés vers d'autres services afin d'être hospitalisés.

### Paris Ados Services

3, rue André Danjon  
75019 Paris

Accueil de jour (8h-19h)  
sur place et par  
téléphone

☎ 01 42 40 20 42

Écoute téléphonique  
et orientation de nuit  
(19h30-8h)

☎ 01 44 52 03 24

### Centre dentaire George Eastman

11, rue george-Eastman  
75013 Paris

☎ 01 44 97 88 88

## PARIS ADOS SERVICES

Ce lieu d'accueil et d'écoute ouvert 24h/24 et 7j/7 s'adresse aux jeunes en difficulté de 13 à 21 ans, rencontrant des situations de crise, de fugue, d'errance ou de rupture avec le milieu social et familial. Ils sont accueillis, pris en charge et orientés par une équipe de professionnels.

## LES SOINS DENTAIRES

Le centre dentaire George Eastman (13<sup>e</sup> arrondissement) propose des consultations pour les moins de 18 ans (accessible en fauteuil roulant). Il effectue également les bilans buccodentaires offerts par la CPAM dans le cadre du dispositif "M'T dents".

## Prévention des conduites à risques

### LA PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

La Ville de Paris soutient activement des actions de prévention dans les collèges et les lycées sur les conduites à risques, notamment celles liées à la consommation de tabac, d'alcool, de drogues illicites et aussi aux abus d'écrans.

Des intervenants extérieurs (associations, organismes de prévention, médecins, policiers-formateurs...) viennent à la rencontre des jeunes pour les informer, les sensibiliser et ainsi les aider à se protéger et à développer leur esprit critique.

### LA PRÉVENTION EN MILIEU "FESTIF"

Pour prévenir les conduites d'alcoolisation excessive chez les jeunes, la Mission de prévention des toxicomanies de la Ville de Paris développe depuis plusieurs années le programme « La cuite, c'est pas automatique ».

Des actions sont menées avec des groupes de jeunes pour les sensibiliser au mésusage de l'alcool à travers la valorisation de leur expression et de leur créativité, leurs réalisations pouvant servir de supports de messages de prévention pour les autres jeunes.

Un flyer de prévention également intitulé "La cuite, c'est pas automatique" et donnant des conseils pour réduire les risques en cas de consommation d'alcool est distribué largement lors de manifestations telles que la Techno Parade.

Par ailleurs, pour prévenir la consommation des drogues dans les lieux festifs et réduire les risques qui y sont associés, la Ville et la Préfecture de Paris ont créé la charte "Fêtez Clairs". Les discothèques, clubs, lieux de concerts et organisateurs de soirée signataires de la charte (recensés sur le site [paris.fr](http://paris.fr) et sur le site [fetez-clairs.org](http://fetez-clairs.org)) s'engagent à :

- Créer un environnement respectueux pour la santé.
- Prévenir les conduites à risques et réduire les dommages.
- Gérer les comportements illicites.

Pour sensibiliser également les publics de « jeunes fêtards noctambules », la Ville de Paris en partenariat avec l'association Kiosque info sida et toxicomanies met en place des espaces mobiles d'accueil et de prévention (Chill out) lors des soirées

JE VEUX  
EN SAVOIR +

Q [paris.fr](http://paris.fr)

#### **mots-clés :**

MDA

Centres

de planification et  
d'éducation familiale

Consultations jeunes  
consommateurs



festives (Fête de la musique, Saint-Patrick, etc.).  
**Sont proposés des stands d'informations et d'animations,  
 avec possibilité d'accueil pour les jeunes en difficulté.**

## LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

**Des éducateurs de rue vont au devant des jeunes les plus en difficulté** pour établir avec eux des relations de confiance afin de les sensibiliser et de les orienter vers des démarches et des dispositifs de "droit commun".

Ils organisent avec les jeunes des activités susceptibles d'élargir leurs centres d'intérêt, de favoriser leur socialisation, de trouver des solutions crédibles et concrètes à leurs difficultés. Ce travail s'appuie sur de nombreux partenariats avec les institutions et les associations tournées vers la jeunesse.

## CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS

Pour qui ?

**Les Consultations jeunes consommateurs de produits psychoactifs sont des lieux d'accueil et de prise en charge spécifiquement dédiés aux jeunes de moins de 25 ans.**

Elles privilégient une approche globale : prévention, éducation à la santé, réduction des dommages, soins, rappels à la loi. Elles proposent au jeune de l'aider à évaluer sa consommation et les problèmes qui en découlent et, si cela s'avère nécessaire, de l'orienter vers un lieu de soins adapté.

**Les parents ou un référent éducatif peuvent également s'adresser à ces consultations**, avec ou sans le jeune concerné, pour bénéficier d'informations, de conseils ou d'un accompagnement. Les prises en charge sont gratuites et garantissent l'anonymat.

**Pour retrouver les adresses rendez-vous sur [paris.fr](http://paris.fr).**

## LES MAISONS DES ADOLESCENTS (MDA)

**Ce sont des lieux polyvalents où la santé est considérée à la fois dans sa dimension physique, psychique, relationnelle et éducative.**

Les MDA s'adressent en priorité aux ados en difficulté et répondent également aux besoins d'information et d'accompagnement des parents. **Plus d'infos sur [paris.fr](http://paris.fr).**

## FIL SANTÉ JEUNES

**Ce service par téléphone (7j/7 de 8h à minuit), qui garantit l'anonymat, permet aux jeunes de trouver auprès de professionnels de santé (médecins, psychologues) des réponses à leurs questions. Anonyme et gratuit.**

☎ **Appelez le 32 24 (gratuit) ou, depuis un portable, le 01 44 93 30 74 (coût d'une communication ordinaire).**

### Fil santé jeunes

**Depuis un poste fixe ou une cabine téléphonique :  
 ☎ 32 24 (appel gratuit)**

**Depuis un téléphone portable :**

☎ **01 44 93 30 74 (coût d'une communication ordinaire)**

**[filsantejeunes.com](http://filsantejeunes.com)**



## LA PRÉVENTION SUR INTERNET

**La Ville de Paris accompagne les jeunes internautes dans un usage responsable et conscient d'internet et des réseaux sociaux avec la plateforme « Soyez Net sur le Net ».**

Les jeunes internautes et leurs parents peuvent tester leur e-réputation en ligne avec un outil ludique permettant de s'assurer que l'usage des réseaux sociaux, et notamment de Facebook, est pleinement maîtrisé. Des fiches pratiques sont mises à disposition sur la plateforme pour apprendre à mieux paramétrer son compte et être conscient des risques auxquels internet peut exposer. En cas de problème avéré, une liste de liens utiles est disponible.

**Retrouvez toutes ces informations sur la plateforme « Soyez Net sur le Net » : [ereputation.paris.fr](http://ereputation.paris.fr).**

## Centres de planification et d'éducation familiale

**Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation ouverts à tous** proposant gratuitement des entretiens sur la sexualité, des consultations médicales pour la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles...

**Informations et liste des centres sur [paris.fr](http://paris.fr).**



La Mairie de Paris met gratuitement à votre disposition des brochures d'information. Plusieurs guides sont déjà édités :  
*Se loger à Paris, Travailler à Paris et Vivre son handicap à Paris.*



Retrouvez les brochures d'information de la collection *Paris me guide* dans vos mairies d'arrondissements

# Les activités CULTURELLES ET SPORTIVES

## Sports

L'offre sportive à Paris est extrêmement riche et variée, elle s'appuie sur de nombreux équipements et la contribution des associations.

**Pour connaître l'ensemble des activités sportives accessibles aux enfants et aux adolescents voir p. 72.**

**Plus d'infos sur [paris.fr](http://paris.fr).**

## LA BASE NAUTIQUE DE LA VILLETTE

Installée au bassin de la Villette, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, cette base nautique propose des animations gratuites pour les ados (aviron, canoë et kayak), encadrées par des moniteurs diplômés d'État. Pour obtenir votre carte d'inscription, la présentation d'un brevet de natation de 50 mètres et de deux photos d'identité est obligatoire.

**De nombreux événements gratuits sont organisés toute l'année, le plus souvent pendant les vacances scolaires.**

**Pour y participer, rendez-vous sur [paris.fr](http://paris.fr).**

## SPORT ET HANDICAP

**De nombreuses activités sportives sont accessibles aux jeunes en situation de handicap. Pour plus d'infos, (voir p.74).**

## ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LES CENTRES D'ANIMATION

**Les ados pourront occuper leur temps libre grâce aux nombreuses activités sportives, artistiques ou informatiques, proposées par les centres d'animations :** pratique d'instruments de musique, apprentissage et perfectionnement dans de nombreuses disciplines.

**Les centres d'animations proposent également des activités plus originales :** street dance, musique assistée par ordinateur, BD, mangas, langue des signes, ateliers photos, etc.

**Pour connaître les activités près de chez vous, rendez-vous dans le centre de votre choix ou consultez le programme en ligne sur [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr) et sur [centres-animation.paris.fr](http://centres-animation.paris.fr).**

## Bon à savoir

**Les centres d'animation de la Ville de Paris proposent aussi des stages spécifiques d'activités pendant les vacances scolaires (voir p. 103).**

## Bon à savoir

**N'oubliez pas de consulter le site [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr).**

**Réactif et interactif, ce site regroupe l'ensemble des informations qui concernent les 13-30 ans : loisirs, sorties, bons plans, santé, logement, emploi...**



## Bons plans sorties

### LES KIOSQUES JEUNES

Les Kiosques Jeunes proposent chaque jour, aux moins de 30 ans, des invitations ou des tarifs réduits pour des spectacles : concerts, pièces de théâtre, manifestations sportives...

### LES ESPACES JEUNES ET LES LIEUX D'ACCUEIL INNOVANTS (LAI) :

De nombreuses activités

Destinés aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, les Espaces Jeunes et les Lieux d'accueil innovant proposent, de nombreuses activités culturelles et de loisirs, après les cours, le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Ils organisent également des séjours et des sorties permettant aux jeunes de s'évader de leur quotidien.

Un lieu d'entraide et de citoyenneté

Espaces de rencontres et d'échanges, ils permettent à chacun de s'impliquer dans la vie de son quartier.

Les équipes des Espaces Jeunes proposent également un accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle ou les projets de loisirs. Dans les Lieux d'accueil innovants, cet accompagnement est renforcé et une vigilance est accordée aux jeunes les plus en difficulté.

6 Espaces Jeunes et 3 Lieux d'accueil innovants sont ouverts à Paris.

### LE PASS JEUNES :

Pour ceux qui partent peu ou pas en vacances, le Pass Jeunes est un chéquier d'entrées gratuites ou à très faible prix dans un grand nombre de lieux culturels, touristiques ou d'équipements sportifs de la Ville. Il est réservé aux 15-25ans du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande en ligne dès la fin du mois de juin.

Toutes les informations sur le Pass Jeunes sur le site [www.jeunes.paris.fr](http://www.jeunes.paris.fr).

## La culture

### LA GAÎTÉ LYRIQUE

Ce nouveau lieu, dédié à la création artistique et aux nouvelles technologies, propose des expositions, des ateliers, des performances dans le domaine des arts numériques...

[gaitelyrique.net](http://gaitelyrique.net)

////////

### Les Kiosques Jeunes

Kiosque Jeunes le Marais  
14, rue François-Miron  
75014 Paris

☎ 01 42 71 38 76

Kiosque Jeunes  
Champ-de-Mars  
101, quai Branly  
75015 Paris

☎ 01 43 06 15 38

Kiosque Jeunes Goutte d'Or  
Hall du Centre musical Fleury  
Goutte d'Or Barbara

1, rue Fleury  
75018 Paris

☎ 01 42 62 47 38

////////////////////

### Espaces Jeunes

Espace Jeunes Goutte d'Or  
6, rue de la Goutte-d'Or  
75018 Paris

☎ 01 42 55 51 00

[adcljc.org](http://adcljc.org)

Espace Jeunes  
Charles Hermite  
54, boulevard Ney  
75018 Paris

☎ 01 40 05 12 72

Espace Jeunes St-Blaise  
1, rue Pauline-Kergomard  
75020 Paris

☎ 01 40 09 24 95

Espace Jeunes Olympiades  
32, rue du Javelot  
75013 Paris

Espace Jeunes Hauts  
de Malesherbes  
27, rue Marguerite-Long  
75017 Paris

Espace Jeunes Piat-Rigoles  
Un Espace Jeunes,  
deux lieux. L'Espace  
Jeunes Piat a une annexe  
rue des Rigoles pour vous  
proposer plus d'activités et  
de services. 49, rue Piat et 50  
rue des Rigoles - 75020 Paris

### Bon à savoir

L'accès  
aux collections  
permanentes  
des 14 musées  
de la Ville de Paris  
est gratuit  
pour tous !

## LES MUSÉES

Les 14 musées de la Ville de Paris proposent des animations, des ateliers, des visites, des conférences... toute l'année et selon leurs expositions et leurs collections permanentes.

L'accès aux collections permanentes des musées municipaux est gratuit (sauf Crypte et Catacombes). Les expositions temporaires sont gratuites pour les moins de 14 ans, et à demi-tarif pour les 14-26 ans.

**Pour en savoir plus et connaître la liste des musées et activités accessibles : [culture.paris.fr](http://culture.paris.fr).**

Des musées accessibles à tous

Les musées municipaux proposent une offre adaptée aux personnes en situation de handicap (**plus d'infos au chapitre 3, p. 55**).

**Retrouvez les informations concernant les musées municipaux sur [musees.paris.fr](http://musees.paris.fr).**

## LA MUSIQUE

### L'ORCHESTRE DE PARIS

Des rendez-vous réguliers à la Salle Pleyel avec des enfants, des adolescents et leur famille permettent d'initier le jeune public à la musique et de lui donner les clés d'accès aux grandes œuvres du répertoire.

**Plus d'infos : [orchestredeparis.com](http://orchestredeparis.com).**

### ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

La référence française de l'orchestre de chambre propose des concerts jeune public dans sa programmation.

**[orchestredechambredeparis.com](http://orchestredechambredeparis.com)**

### ORCHESTRE COLONNE

**[orchestrecolonne.fr](http://orchestrecolonne.fr)**

### ORCHESTRE LAMOUREUX

**[orchestrelamoureux.com](http://orchestrelamoureux.com)**

### ORCHESTRE PASDELOUP

**[Concertspasdeloup.fr](http://Concertspasdeloup.fr)**

### LES TALENS LYRIQUES

**[lestalenslyriques.com](http://lestalenslyriques.com)**

### LES CONSERVATOIRES

**Les conservatoires de la Ville de Paris dispensent des enseignements en musique, danse et art dramatique aux jeunes jusqu'à 26 ans.**

L'enseignement de l'art dramatique commence à l'adolescence par le cycle d'initiation destiné aux 15-18 ans. Pour les non-débutants, des inscriptions en cours de cycle sont possibles sur évaluation. Les inscriptions se déroulent en juin. Les tarifs d'inscription varient en fonction des revenus de la famille.

**Plus d'infos : [conservatoires.paris.fr](http://conservatoires.paris.fr).**

### LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

**Les classes à double cursus scolaire-artistique en musique et en danse du Conservatoire à rayonnement régional accueillent les jeunes scolarisés au collège ou au lycée** désireux de concilier un enseignement artistique approfondi et leurs études. Les tests d'admission ont lieu en mai. Par ailleurs, les tests d'admission au Jeune Chœur de Paris se déroulent en juin pour les jeunes âgés au minimum de 16 ans.

**[crr-paris.fr](http://crr-paris.fr)**

### LE THÉÂTRE

→ **Les théâtres municipaux et subventionnés par la Ville de Paris programment des spectacles jeune public** : le Théâtre Dunois, le Théâtre de la Ville, le Théâtre des Abbesses, la Coopérative de Rue de Cirque (2r2c), le Tarmac de la Villette, le Grand Parquet, le Théâtre de l'Opprimé et le Théâtre du Lucernaire.

Cette année, la quatrième édition d'"Enfance et jeunesse" propose un parcours de 9 spectacles de danse, théâtre et musique dans 5 théâtres de Paris : Monfort théâtre, Théâtre de la Ville, Théâtre des Abbesses, Centquatre, et Grand Parquet.

**Plus d'infos : [culture.paris.fr](http://culture.paris.fr).**

→ **Le Théâtre du Châtelet** propose régulièrement des spectacles, concerts et ateliers pour le jeune public.

**Retrouvez sa programmation complète sur [chatelet-theatre.com](http://chatelet-theatre.com).**

### ATELIERS (voir p. 77)

### LES BIBLIOTHÈQUES

Des plaisirs variés

**Les bibliothèques municipales sont ouvertes à tous gratuitement toute l'année et organisent des animations** : slam, goûters philo, histoires... mais également des visites d'expositions dans les bibliothèques patrimoniales, selon les thèmes (Paris en chansons, kimonos d'en-



fants, enfant et photographie).

Un accès pour tous

**De nombreuses bibliothèques proposent une offre accessible à tous types de handicap.**

Des bibliothécaires spécialisés accueillent et proposent des activités, des équipements et des œuvres adaptés: livres audio, en braille ou en gros caractères, films sous-titrés en langue des signes...

**Retrouvez la liste des bibliothèques sur [culture.paris.fr](http://culture.paris.fr).**

## LE CINÉMA

**Deux festivals sont programmés en été:** Paris Cinéma et Cinéma Clair de lune (**pour en savoir plus, (voir p. 78).**

## LE FORUM DES IMAGES

→ **"Le coin des ados"** en salle des collections, avec un accès gratuit pour les moins de 25 ans.

**Programmation et liste des films sur [forumdesimages.fr](http://forumdesimages.fr).**

→ **Le festival Séries mania** (entrée libre, en avril 2013) dédié aux séries créatives du monde entier.

## L'R DE JEUX

Place de la République : du 15 juin 2013 au 15 septembre 2013, un kiosque de jeux prêtés gratuitement en échange du dépôt d'une pièce d'identité, sera ouvert les mardis, mercredis, jeudis, dimanches et jours fériés de 11h à 20h, les vendredis de 11h à 22h et samedis de 11h à 23h. En fonction de sa fréquentation, cette ouverture estivale sera prolongée jusqu'au 10 novembre

2013, les mercredis et dimanches de 11h à 20h, les samedis de 11h à 22h et durant les vacances de la Toussaint, du mardi au dimanche de 11h à 22h. Les jeux s'adressent à tous les âges et des animations ludiques vous seront proposées.

### Bon à savoir

#### Service Cap'ados

association Loisirs Pluriel  
Depuis février 2011, accueil les samedis, week-ends ou séjours de vacances des jeunes âgés de 13 à 18 ans en situation de handicap et valides.

☎ 01 43 21 43 85

## Se mettre au vert

La capitale est riche en espaces verts et continue à s'enrichir : elle compte près de 480 espaces verts, qui offrent des lieux pour pratiquer des sports de plein air (roller, jeux de ballon) ainsi que de nombreuses activités et animations pour tous (**voir p. 78**).

## LE WIFI DANS LES PARCS ET JARDINS

La Ville de Paris et la Région Île-de-France offrent la possibilité de se connecter gratuitement à Internet en wifi haut débit dans de nombreux parcs et jardins, aux heures d'ouverture.

Ce service est signalé aux points d'accès et dans les zones de connexion.

**Pour trouver la liste des jardins équipés Paris Wifi, rendez-vous sur [wifi.paris.fr](http://wifi.paris.fr).**

## Partir en vacances

Un tiers des jeunes Parisiens renonce chaque année, faute de moyens, à partir en vacances. Face à ce constat préoccupant, la Mairie de Paris se mobilise pour permettre à tous de partir, notamment aux adolescents.

**Les offres développées dans le chapitre précédent (voir p. 80) concernent également les adolescents.**

## SÉJOURS PROPOSÉS PAR ACTION COLLÉGIENS

**Le dispositif Action Collégiens (voir p. 87), outre ses actions au collège, intervient également en temps extrascolaire, notamment pendant les vacances.**

Au cours de l'été, plusieurs dizaines de séjours en France, encadrés par les animateurs sont proposés à près de 1 000 collégiens.

**Renseignez-vous auprès du responsable Action Collégiens du collège concerné.**

////////

**Les lieux d'accueil innovant (LAI) :**

**LAI 10°**  
18, rue Boy-Zelenski,  
75010 Paris

**LAI 13°**  
3, avenue Bédier  
75013 Paris  
☎ 09 52 16 88 09

**LAI 18°**  
22 ter, rue Pajol  
75018 Paris

**La Gaîté lyrique**  
3 bis, rue Papin  
75003 Paris

## SÉJOURS PROPOSÉS PAR LES ANTENNES JEUNES

Les Antennes Jeunes proposent, en complément de leur mission première (voir p. 92) des mini-séjours aux jeunes, en France ou à l'étranger.

Ces séjours, encadrés par les professionnels d'Antenne Jeunes, proposent des activités diverses selon les projets pédagogiques des structures. Par exemple, en 2009 : découverte du Futuroscope, séjour "écolo" sur un voilier en Bretagne, séjour découverte de l'environnement en montagne, etc.

**Pour en savoir plus : [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr).**

## SÉJOURS PROPOSÉS PAR LES CENTRES D'ANIMATION

La plupart des 49 centres d'animation (voir ci-contre) proposent des séjours de vacances pour les jeunes, en Île-de-France, en France, ou à l'étranger.

Il s'agit essentiellement de séjours à dominante environnementale ou de chantiers humanitaires de jeunes. Ils participent activement à l'élaboration de ces projets, encadrés par des animateurs professionnels.

**Les tarifs sont soumis à l'application du quotient familial, plus d'infos sur [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr).**

**Les inscriptions sont ouvertes avant chaque période de congés scolaires.**

## PARIS JEUNES VACANCES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Cette aide de la Ville de Paris s'adresse aux 16-30 ans.** Elle consiste à offrir des chèquiers-vacances d'une valeur de 100 euros aux jeunes Parisiens qui ont un projet de vacances sans leurs parents. Cette aide peut être de 200 euros sur justificatif de faibles ressources. Plus de 1 200 chèquiers ont été distribués en 2012.

Cette contribution financière directe a également pour but de contribuer à l'apprentissage de l'autonomie chez les jeunes dans l'organisation de leurs vacances.

Comment en bénéficier ?

**Vous pouvez vous renseigner sur les conditions et télécharger le dossier de candidature sur [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr).**

Ce dossier doit ensuite être déposé auprès d'une structure relais (Antenne Jeunes, centre d'animation, mairie, association...) qui peut vous aider à le remplir. Le jury de votre arrondissement sélectionne ensuite les projets sur dossiers de candidature.

## LES TICKETS LOISIRS

**Attribués par la CAF sous certaines conditions aux jeunes de 13 à 17 ans,** ils peuvent faciliter l'accès de vos enfants à des séjours et activités de loisirs...

**Pour en savoir plus : [caf.fr](http://caf.fr).**

///////

## Centres d'animation

### Les Halles-Le Marais

Forum des Halles,  
6-8, place Carrée  
75001 Paris  
☎ 01 40 28 18 48

### Simon Lefranc

9, rue Simon-Lefranc  
75004 Paris  
☎ 01 44 78 20 75

### Arras

48, rue du Cardinal-  
Lemoine - 75005 Paris  
☎ 01 44 32 03 50

### Censier

12, rue Censier  
75005 Paris  
☎ 01 43 37 40 92

### Centre d'animation rue de Rennes

(ouverture à la rentrée 2013)  
76, rue de Rennes  
75006 Paris

### Espace Beaujon

208, rue du  
Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris  
☎ 01 42 89 17 32

### Centre d'animation et de loisirs Valeyre

24, rue de Rochechouart  
75009 Paris  
☎ 01 48 78 20 12

### Tour des Dames

(ouverture au 1<sup>er</sup> semestre 2014)  
14-18, rue de  
la Tour-des-Dames  
75009 Paris

### Jemmapes

116, quai de Jemmapes  
75010 Paris  
☎ 01 48 03 33 22

### Château Landon

31, rue du Château-  
Landon - 75010 Paris  
☎ 01 46 07 84 12

### Jean Verdier

11, rue de Lancry  
75010 Paris  
☎ 01 42 03 00 47

### La Grange aux Belles

6, rue Boy-Zelenski  
75010 Paris  
☎ 01 42 03 40 78

### Victor Gelez

(ouverture au dernier  
trimestre 2014)  
1-3, rue Victor-Gelez  
75011 Paris

### Bercy

51, rue Truffaut  
75012 Paris  
☎ 01 40 01 95 58

### Maurice Ravel

6, avenue  
Maurice-Ravel  
75012 Paris  
☎ 01 44 75 60 14

### Montgallet

4, passage Stinville  
75012 Paris  
☎ 01 43 41 47 87

### Reuilly

19, rue Hénard  
75012 Paris  
☎ 01 40 02 06 60

### Villiot-Rapée

36, quai de la Rapée  
75012 Paris  
☎ 01 43 40 52 14

### Maison des Ensembles

3-5, rue d'Aligre  
75012 Paris  
☎ 01 53 46 75 10

### Baudricourt

6, rue Simone-Weil  
75013 Paris  
☎ 01 45 82 14 19

### Daviel

39, rue Daviel,  
75013 Paris  
☎ 01 45 89 66 58

### Dunois

61, rue Dunois  
75013 Paris  
☎ 01 45 83 44 36

### Richet

12, rue du Docteur-  
Charles-Richet 75013 Paris  
☎ 01 44 24 36 59

### Eugène Oudiné

5, rue Eugène-Oudiné  
75013 Paris  
☎ 01 40 77 46 70

### Poterne des Peupliers

1, rue Gouthière  
75013 Paris  
☎ 01 45 88 46 68

### René Goscinny

14, rue René-Goscinny  
75013 Paris  
☎ 01 45 85 16 63

### Montparnasse

26, allée  
du Chef-d'Escadron-  
de-Guillebon - 75014 Paris  
☎ 01 43 20 20 06

### Marc Sangnier

20, avenue  
Marc-Sangnier  
75014 Paris  
☎ 01 45 41 00 96

### Vercingétorix

181, rue Vercingétorix  
75014 Paris  
☎ 01 56 53 53 53

### Brancion

18, avenue  
de la Porte-Brancion  
75015 Paris  
☎ 01 45 33 15 00

### Espace Cévennes

9, rue de la  
Montagne-d'Aulas  
75015 Paris  
☎ 01 45 57 70 47

### Frères Voisin

36, rue du Colonel-Avia  
75015 Paris  
☎ 01 45 57 96 97

### Sohane Benziane

20, rue Georges-  
Duhamel  
75015 Paris  
☎ 01 45 38 68 28

### Point du Jour

1-9, rue du  
Général-Malletterre  
75016 Paris  
☎ 01 46 51 03 15

### Interclub 17

47, rue de Saussure  
75017 Paris  
☎ 01 42 27 68 81

### La Jonquière

88, rue de La Jonquière  
75017 Paris  
☎ 01 42 29 78 79

### Hébert

12, rue des Fillettes  
75018 Paris  
☎ 01 42 09 09 98

### La Chapelle

32, boulevard  
de La Chapelle  
75018 Paris  
☎ 01 42 05 18 39

### Les Abbesses

10, passage  
des Abbesses  
75018 Paris  
☎ 01 42 62 12 12

### René Binet

66, rue René-Binet  
75018 Paris

### Clavel

26, rue Clavel  
75019 Paris  
☎ 01 42 40 87 78

### Rébeval

36, rue Rébeval  
75019 Paris  
☎ 01 53 38 90 65

### Mathis

15, rue Mathis  
75019 Paris  
☎ 01 40 34 50 80

### Solidarité

Angèle Mercier  
135, boulevard Sérurier  
75019 Paris  
☎ 01 42 49 25 16

### Place des Fêtes

2, rue des Lilas  
75019 Paris  
☎ 01 40 18 76 45

### Les Amandiers

110, rue des Amandiers  
75020 Paris  
☎ 01 44 62 85 40

### Louis Lumière

46, rue Louis-Lumière  
75020 Paris  
☎ 01 43 61 24 51

### Espace St-Blaise

13-15, rue Mouraud  
75020 Paris  
☎ 01 40 09 24 95

### Buzenval

(ouverture au 1<sup>er</sup> semestre 2014)  
63, rue Buzenval  
75020 Paris



# Quelques dates capitales

En novembre,  
c'est le moment  
de profiter des dispositifs  
Paris Jeunes !

Retrouvez toutes les informations  
et les dossiers d'inscription sur [jeunes.paris.fr](http://jeunes.paris.fr).

~~X~~ Vous avez 16 ans  
cette année ?

Pensez à vous faire recenser auprès  
de votre mairie d'arrondissement.

Cette démarche est nécessaire pour  
obtenir l'attestation de recensement  
obligatoire pour tout examen (bac-  
calauréat, permis de conduire, etc) et  
l'inscription automatique sur les listes  
électorales.

En juin,  
pensez à confirmer  
l'inscription au collège !

Le chef d'établissement doit vous adresser la noti-  
fication d'affectation de votre enfant. **Vous disposez  
ensuite de 5 jours pour confirmer l'inscription pour la  
rentrée de septembre.**

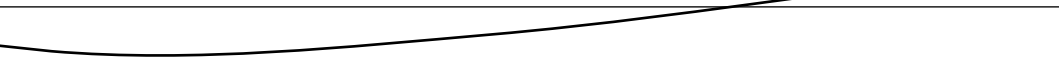












# parent à Paris

**Quels sont mes droits pendant ma grossesse ?  
Quel mode de garde choisir pour mon enfant ?  
Quelles activités lui proposer pendant les  
vacances ? Autant de questions que vous  
vous êtes sans doute déjà posées dans votre  
quotidien de parent... Le guide parent à Paris,  
en regroupant les informations essentielles  
sur les aides de la Ville, les démarches à  
effectuer ou les services dont vous pouvez  
bénéficier, vous apporte les réponses à toutes  
ces questions et vous donne les clés pour bien  
vivre avec votre enfant à Paris.**

MAIRIE DE PARIS  
DIRECTION DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

PARIS

ME GUIDE

TOUTE L'INFO  
au 3975\* et  
sur **PARIS.FR**

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste  
fixe sauf tarif propre à votre opérateur